



# **CONTRAT DE PROJETS ETAT - REGION**

**BOURGOGNE**

**2007 – 2013**

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	2
<b>PREAMBULE</b> .....	5
<b>ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA BOURGOGNE</b> .....	7
<b>La compétitivité, pour stimuler un développement économique fort et assurer l’emploi durable</b> .....	7
<b>L’attractivité, pour retenir les bourguignons et faire venir étudiants et entreprises</b> .....	8
<b>Le développement durable, pour un avenir préservé</b> .....	10
<b>GRANDS PROJETS ET VOLET TERRITORIAL</b> .....	12
<b>GRAND PROJET A :</b> .....	12
<b>AMÉLIORER LES TRANSPORTS FERRÉS ET FLUVIAUX</b> .....	12
A1. Réseau ferroviaire structurant : axe Metz-Dijon-Lyon.....	14
A1a. Amélioration du cadencement de la ligne Dijon-Lyon.....	15
A1b. Études axe Metz-Dijon-Lyon et nœud dijonnais .....	15
A2. Autres lignes ferroviaires structurantes .....	16
A2a. Ligne Dijon-Nevers .....	16
A2b. Ligne Laroche-Migennes-Auxerre .....	17
A2c. Études VFCEA et autres études.....	17
A3. Réseau ferroviaire dit capillaire .....	18
A3a. Modernisation de l’étoile de Cravant-Bazarnes.....	18
A3b. Modernisation de l’étoile de Paray le Monial .....	19
A3c. Etudes sur le réseau capillaire.....	19
A4 : Rivière Yonne .....	19
A4a. Aménagements publics des plates-formes portuaires .....	20
A4b. Modernisation et amélioration de l’infrastructure.....	20
<b>GRAND PROJET B :</b> .....	21
<b>STRUCTURER L’ECONOMIE ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS</b> .....	21
B1. Filières et pôles de compétitivité .....	22
B1a. Pôles de compétitivité et pôles d’excellence .....	23
B1b. Filières prioritaires.....	23
B1c. Tourisme .....	24
B2. Accompagnement des mutations économiques .....	25
B2a. Réseau de veille et d’observation .....	25
B2b. Etudes et actions collectives .....	26
B2c. Accompagnement des créateurs d’entreprise.....	26
B2d. Adaptation des ressources humaines .....	26
B2e. Outils de gestion des ressources humaines .....	26
B2f. Appareil de formation régional .....	27
<b>GRAND PROJET C</b> .....	28
<b>RENFORCER L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE</b> .....	28
C1 Enseignement supérieur, recherche et compétitivité .....	29
C1a. Polytechnicum .....	30
C1b. Pôle Matériaux.....	31
C1c. Pôle AGRALE.....	31
C1d. Pôle Santé - STIC .....	32

C1e. Pôle Sciences Humaines et Sociales .....	32
C1f. Antenne de Sciences Po Paris à Dijon.....	33
C2. Espace Régional de l'Innovation .....	33
C2a. Maison régionale de l'Innovation .....	34
C2b. PharmImage et plateaux technologiques associés .....	34
C2c. Synerjinov.....	34
C2d. Culture Scientifique, Technique et Industrielle .....	35
C3. Logement et qualité de la vie étudiante .....	35
C3a. Logement étudiant à Dijon .....	36
C3b. Aménagement du Campus.....	36
C3c. Sites délocalisés.....	36
C3d. NTIC.....	37
C3e. Maison internationale des chercheurs.....	37
<b>GRAND PROJET D .....</b>	<b>38</b>
<b>PRESERVER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA</b>	
<b>RESSOURCE EN EAU .....</b>	<b>38</b>
D1. Amélioration de la ressource en eau.....	39
D1a. Connaissance de la ressource en eau .....	40
D1b. Gestion globale et concertée de la ressource en eau.....	40
D1c. Prévention et maîtrise du risque inondation .....	41
D1d. Lutte contre les pollutions .....	41
D1e. Ressource en eau et démarches territoriales .....	42
D2. Plan régional biodiversité.....	42
D2a. Observatoire régional de la biodiversité .....	43
D2b. Sauvegarde des milieux remarquables .....	43
D2c. Restauration des corridors écologiques .....	43
D2d. « Opération Grands Sites ».....	44
D3. Plan énergie climat .....	44
D3a. Fonds régional de soutien aux énergies renouvelables .....	45
D3b. Efficacité énergétique et qualité environnementale du bâti.....	46
D3c. PROMETHEE (programme environnement et entreprises) .....	46
D3d. Approches territoriales, déchets, transports et urbanisme .....	46
D3e. Observation et formation.....	46
D4. Animation des territoires pour un développement durable.....	47
D4a. Soutien aux projets territoriaux .....	48
D4b. Animation du réseau des projets territoriaux.....	48
<b>GRAND PROJET E.....</b>	<b>49</b>
<b>VALORISER LES GRANDS SITES PATRIMONIAUX .....</b>	<b>49</b>
E1. Réseau des oppida celtiques .....	51
E1a. Bibracte .....	51
E1b. Vix : Musée de Châtillon-sur-Seine.....	52
E1c. Alésia : Muséo - parc .....	52
E2. Cluny 2010 .....	52
E3. Réseau clunisien et patrimoine emblématique.....	53
E3a. Réseau clunisien : la Charité-sur-Loire.....	54
E3b. Patrimoine emblématique .....	54
E4. Valorisation scientifique et culturelle du patrimoine industriel .....	55
E4a. Musée Niepce.....	55
E4b. Mémoire industrielle du territoire du Creusot Montceau.....	56
<b>GRAND PROJET F .....</b>	<b>57</b>
<b>SOUTENIR LES DEMARCHES DE PROGRES DES FILIERES AGRICOLES ET FORESTIERES.....</b>	<b>57</b>
F1. Démarche de progrès des filières agricoles.....	59
F1a. Recherche appliquée / expérimentation / transfert .....	59
F1b. Développement de la valeur ajoutée des productions agricoles .....	60
F1c. Accompagnement de la filière cheval .....	60
F2. Modernisation des exploitations agricoles et viticoles.....	61
F2a. Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE).....	62
F2b. Plan végétal environnemental (PVE) .....	62
F2c. Investissements collectifs dans les CUMA .....	63
F2d. Plan de modernisation des chais (PMC) .....	63

F2e. Investissements de transformation à la ferme .....	63
F2f. Equipements de stockage qualitatif en ferme .....	64
F 3. Valorisation de la filière foret bois régionale.....	64
F3a. Gestion durable sylvicole.....	65
F3b. Mobilisation et exploitation de la ressource forestière.....	65
F3c. Développement du pôle bois .....	66
F4. Renouveau des actifs en agriculture .....	66
F4a. Aide aux stages préparatoires à l'installation.....	67
F4b. Aide aux candidats à l'installation.....	67
F4c. Aide aux agriculteurs cédants .....	68
F4d. Aide aux actions d'animation et de communication.....	68
<b>GRAND PROJET G .....</b>	<b>70</b>
<b>VOLET TERRITORIAL .....</b>	<b>70</b>
G1. Agglomérations .....	71
G2. Pays .....	73
G3. Parc naturel régional du Morvan .....	75
G3a. Participation aux actions du Parc.....	76
G3b. Contrat de Parc .....	76
G4. Plate-forme S.I.G. régionale.....	77
G5. Adaptation des structures pour personnes âgées .....	78
G5a. Adaptation des structures d'hébergement et de soins en Côte d'Or .....	79
G5b. Adaptation des structures d'hébergement et de soins dans la Nièvre.....	79
G5c. Adaptation des structures d'hébergement et de soins en Saône et Loire .....	79
G5d. Adaptation des structures d'hébergement et de soins dans l'Yonne.....	80
<b>GRAND PROJET H .....</b>	<b>81</b>
<b>PROMOUVOIR LE RÔLE MOTEUR DE LA CAPITALE REGIONALE.....</b>	<b>81</b>
H1. Grands projets culturels.....	82
H1a. Pôle culture .....	83
H1b. Musée des Beaux-Arts .....	83
H2. Equipements sportifs structurants .....	83
H2a. Stade nautique .....	84
H2b. Stade Gaston Gérard.....	84
<b>MODALITES D'EXECUTION DU CPER.....</b>	<b>85</b>
<b>Règles générales.....</b>	<b>85</b>
Durée du Contrat.....	85
Modalités financières d'exécution du contrat .....	85
Conventions particulières.....	85
Révision du contrat .....	86
<b>Le dispositif de suivi.....</b>	<b>86</b>
Les objectifs .....	86
Les principes .....	86
<b>L'évaluation du CPER.....</b>	<b>87</b>
Les objectifs et le champ d'évaluation .....	87
Le contenu et les méthodes .....	87
L'organisation .....	87
Le financement.....	88
<b>ANNEXES.....</b>	<b>89</b>

# PREAMBULE

**M. Paul Roncière**

Préfet de la région Bourgogne,  
Agissant au nom de l'Etat,

Et

**M. François Patriat,**

Président du Conseil régional de Bourgogne,  
Agissant au nom de la Région,

Vu les décisions du CIIACT du 6 mars 2006 relatif à la contractualisation entre l'Etat et la Région pour la période 2007 – 2013,

Vu la circulaire du Premier Ministre relative à la préparation des contrats de projets Etat-Région 2007 – 2013,

Vu les circulaires du Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des territoires du 23 mars 2006 et du 14 avril relatives à la préparation des CPER, du 24 mai 2006 relative à la préparation du volet territorial des CPER, et du 24 novembre 2006 sur la formalisation des CPER,

Vu la délibération de la Région Bourgogne du 16 juin 2006 confiant mandat de négociation au Président pour l'élaboration du CPER 2007 – 2013,

Vu le Mandat donné par le Premier Ministre au Préfet de région Bourgogne le 18 juillet 2006, complété par un mandat définitif en date du 14 décembre 2006,

Vu l'avis du CESR sur le projet de contrat en date du 14 février 2007,

Vu la délibération du Conseil régional en date du 19 février 2007 portant approbation du contrat de projets,

Vu l'accord donné à Monsieur le Préfet de Région Bourgogne de procéder à la signature du contrat de projets Etat – Région 2007 – 2013,

**Conviennent ce qui suit :**

Le présent contrat définit les actions que l'Etat et la Région s'engagent à mener conjointement, par voie contractuelle, pour une période de sept ans, de 2007 à 2013 inclus.

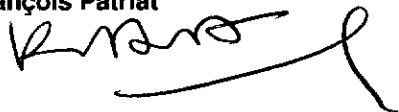
Pour l'ensemble de ce contrat de projets, l'Etat et le Conseil régional engagent les moyens financiers suivants :

- Pour l'Etat : 277,088 millions d'euros
- Pour le Conseil régional de Bourgogne : 350,843 millions d'euros.

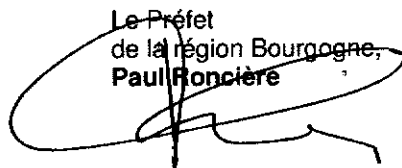
Le Préfet de région et le Président du Conseil régional sont chargés conjointement de l'exécution du présent contrat.

Dijon, le 22 février 2007

Le Président  
du Conseil régional de Bourgogne,  
**François Patriat**



Le Préfet  
de la région Bourgogne,  
**Paul Roncière**



# ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA BOURGOGNE

Le contrat de projets État – Région (CPER) présente les grandes actions structurantes de la Bourgogne pour la période 2007-2013. Ce contrat a été élaboré sur la base d'un dialogue permanent et constructif entre l'État et la Région, ainsi qu'avec de nombreux partenaires, notamment les collectivités territoriales infrarégionales.

Pour une meilleure utilisation des fonds publics, le CPER a été préparé en liaison avec les nouveaux programmes opérationnels européens 2007-2013, permettant ainsi une cohérence et une bonne coordination des interventions ; le CPER s'inscrit donc pleinement dans une perspective européenne, notamment pour ce qui concerne l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. La France s'est en effet engagée à tenir des objectifs dans ce domaine, en intégrant cette dimension dans l'ensemble de ses programmes d'actions, afin de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes.

Parallèlement, des complémentarités ont été recherchées entre le CPER Bourgogne et les différents contrats et programmes interrégionaux (Rhône, Loire, Seine, Massif central), ainsi qu'avec les CPER des régions voisines (Franche-Comté et Auvergne) pour les aspects ferroviaires.

Le contrat de projets Etat – Région est orienté selon trois axes forts, mais non exclusifs :

## Compétitivité, attractivité et développement durable

### La compétitivité, pour stimuler un développement économique fort et assurer l'emploi durable

#### *Poids de la recherche insuffisant*

*4500 chercheurs en Bourgogne, soit 1,3% des effectifs nationaux (alors que la population active représente 2,7% de l'ensemble national).*

*Dépenses de R&D : 1% du PIB (moyenne France hors Ile de France : 1,8%).*

*Une recherche publique plus développée que la recherche privée.*

*60% des dépenses de R&D publique proviennent de l'université (contre 35% en France)*

Les acteurs économiques doivent accroître leur compétitivité pour préparer et assurer l'avenir. Pour y parvenir, il est impératif de soutenir les démarches de Recherche-Développement, notamment en favorisant le transfert de technologie, car en Bourgogne l'effort de recherche demeure insuffisant, ce qui pénalise assez fortement le niveau de compétitivité de la région.

Le contrat de projets s'oriente donc résolument vers un appui marqué à la recherche-développement. Les enjeux de cette stratégie sont l'innovation, le transfert de technologie et la performance. Les actions favorisant le rapprochement entreprises / recherche seront soutenues, l'appui aux organismes dédiés à l'innovation technologique et au transfert accru.

Dans cette optique, les pôles de compétitivité et d'excellence seront incités à fédérer davantage de petites et moyennes entreprises autour de thématiques de recherche en phase avec le tissu économique local, à forte dominante industrielle.

La Région et l'Etat veulent renforcer l'attractivité de la recherche et de l'enseignement supérieur en favorisant et améliorant l'accueil d'équipes de recherche en Bourgogne, en participant à la constitution de pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), et en améliorant les conditions de vie étudiante et les capacités d'accueil des étudiants. La communauté scientifique européenne développe en Bourgogne une recherche fondamentale sur l'archéologie celte ; celle-ci sera soutenue, dans la mesure où ce travail permet l'accueil d'équipes de recherche de renommée internationale.

La Bourgogne dispose d'entreprises et des secteurs économiques performants. Ces secteurs doivent être confortés. La Bourgogne compte deux pôles de compétitivité, regroupant des entreprises dont certaines ont déjà un fort potentiel de développement : il s'agit du pôle Nucléaire de Bourgogne et du pôle Vitagora, santé nutrition et goût.

Le CPER devra intervenir pour renforcer ces pôles mais aussi pour aider à la structuration et au développement des secteurs économiques bourguignons au potentiel de croissance important tels que l'image et l'ingénierie numérique, les technologies de l'information et de la communication, la chimie, la logistique, le secteur de la mécanique et automobile, le bois, le tourisme... Les démarches collectives, comme les contrats de progrès, seront favorisées, notamment dans les filières agricoles et forestières.

Renforcer la compétitivité des entreprises, des territoires, permettra de consolider l'emploi durable. Des engagements forts de l'État, de la Région et de leurs partenaires, sur des territoires en mutation favorisant la reconversion des personnes par la mise en place de dispositifs de formation et d'accompagnement sont attendus de l'ensemble des acteurs socio économiques des capacités à consolider, à développer l'emploi durable en Bourgogne.

### *Economie*

*16<sup>ème</sup> région française pour son PIB.*

*13<sup>ème</sup> région française pour ses exportations.*

*Une agriculture développée (dont viticulture) : la valeur ajoutée agricole représente 5,1 % du PIB (contre 2,6% en France).*

*Une industrie diversifiée : la valeur ajoutée industrielle est de 19,9% du PIB (contre 16,8 en France).*

*La valeur ajoutée du secteur tertiaire est plus faible qu'en moyenne nationale : elle représente 70% du PIB pour 76% en France.*

---

## **L'attractivité, pour retenir les bourguignons et faire venir étudiants et entreprises**

---

### *Emploi et qualifications*

*23,6% de la population sans diplômes : (contre 21,4% en moyenne française).*

*67,6% des bacheliers accèdent aux études supérieures : (contre 81,7% en moyenne française).*

*Population active : 702 000.*

*Un taux d'activité élevé : celui des femmes de 15 à 64 ans est de 68,2% (contre 67,5% en moyenne française) et celui des hommes est de 77,6% (contre 77,4% en moyenne française)*

*Un taux de chômage moins élevé qu'en moyenne française : 8,7% contre 10,0% en France*

De trop nombreux jeunes quittent la Bourgogne. Il est donc indispensable d'offrir à cette population un potentiel d'emplois attractif, suffisant et adapté aux besoins de main d'œuvre locale dans tous les secteurs d'activité, en harmonie avec les politiques de développement du territoire, ainsi qu'une offre de formation attractive et compétitive.

L'effort portera tout d'abord sur une meilleure adéquation de l'offre de formation aux besoins du tissu économique. Ceci passera par une revalorisation des filières technologiques et professionnelles et par la modernisation de leurs équipements de formation. Les pôles d'excellence constitués à ce jour ou qui le seront à l'avenir seront, à cet égard, accompagnés dans leurs investissements. Parallèlement, les circuits d'information et d'orientation professionnelle des jeunes bourguignons devront être améliorés.

La vitalité de l'économie bourguignonne sera le levier principal de son attractivité. Elle devra s'accompagner d'une politique concertée d'aménagement de son territoire et de valorisation de son patrimoine. C'est notamment sur cette richesse patrimoniale que la Région pourra asseoir le développement du tourisme. Ce potentiel, très important, est encore largement sous-exploité. Il est possible de diversifier et de

moderniser l'offre touristique régionale. Les opérations prévues au CPER, d'envergure, traduisent cette volonté commune et affirmée de faire de ce volet une priorité marquée.

Dijon, capitale régionale, doit s'affirmer et renforcer son attractivité. En accompagnement de son développement économique et urbain, et dans le cadre du contrat d'agglomération, la capitale régionale sera dotée d'équipements sportifs et culturels susceptibles de la placer au même rang que les grandes villes européennes. Une démarche active au sein du réseau métropolitain Rhin – Rhône, qui associe également en Bourgogne la Communauté d'agglomération Le Grand Chalon et la communauté urbaine Creusot-Montceau, lui permettra de contribuer au dynamisme et de bénéficier de la prospérité de cet espace interrégional.

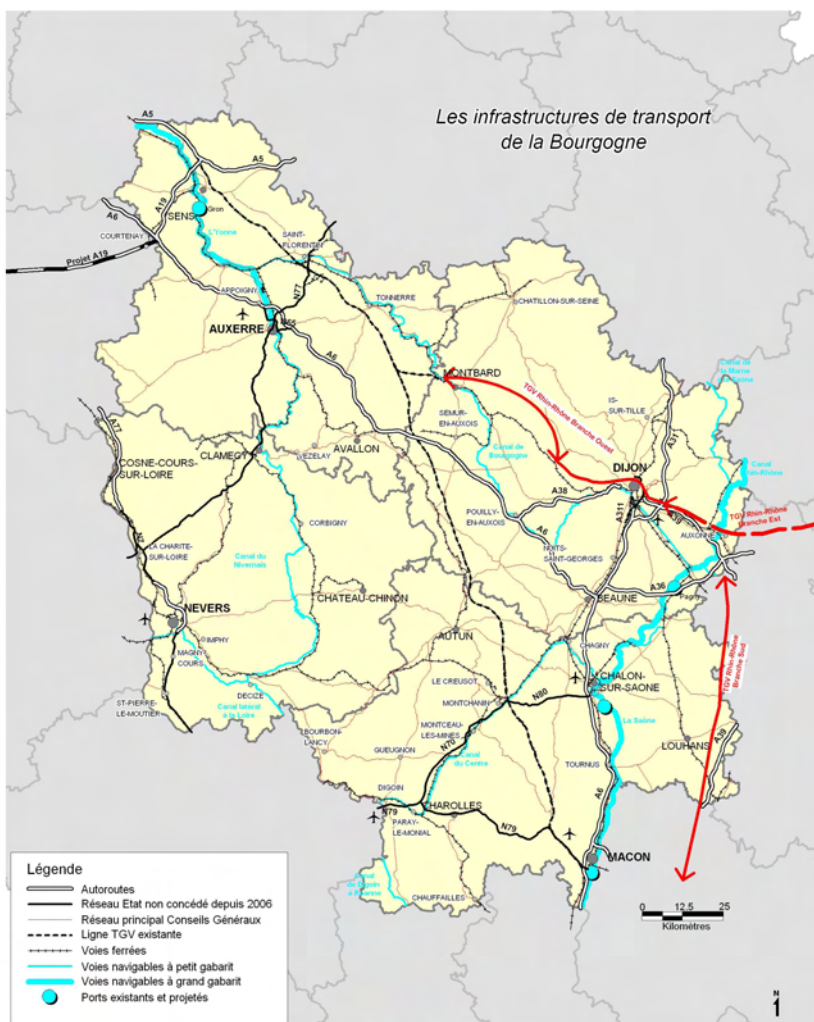
L'attractivité de la Bourgogne est étroitement liée à son accessibilité ; elle bénéficie de réseaux de transports de toute nature particulièrement étoffés. Cependant les liaisons transversales sont moins bien assurées que les liaisons Nord – Sud, et d'une façon générale, le transport routier demeure prédominant, ce qui est problématique tant en terme de fluidité qu'en terme d'environnement.

### Tourisme - culture

*Durée moyenne des séjours touristiques courte : 3,8 jours, contre 5,6 en France*

*Des sites touristiques de rayonnement international : Vézelay, Cluny, Bibracte, Beaune, la côte viticole...*

*Tourisme fluvial (canaux) et tourisme de nature (Parc Naturel Régional du Morvan)*



### Région vaste et peu dense

*1 626 000 habitants en 2005*

*51 habitants au km<sup>2</sup> (112 pour la France)*

*une seule ville de plus de 100 000 hts : Dijon*

*25% de la population a plus de 60 ans (21% en France)*

### Transports : une infrastructure développée

*2<sup>ème</sup> région française pour le nombre de km de voies ferrées par habitants (2000km de réseau ferroviaire)*

*1000 km de voies navigables sur les 8500 nationales*

*40% des flux de fret traversant la France transitent par la Bourgogne.*

La desserte ferroviaire sera fortement améliorée par l'achèvement de la réalisation du TGV Rhin-Rhône. Le réseau ferroviaire capillaire sera modernisé. Le réseau des voies d'eau à grand ou moyen gabarit qui relie la Bourgogne aux grands axes fluviaux et maritimes européens verra ses capacités augmentées,

notamment sur la rivière Yonne. Les projets d'inter modalité des transports seront privilégiés. Plusieurs sites, se prêtant aux transferts entre les modes routier, ferroviaire et fluvial, seront aménagés.

Le développement des technologies de l'information et de la communication, dont les usages restent à diversifier largement, par exemple dans les domaines de la formation ou de la télé-médecine participera également à une plus grande accessibilité de la région.

Meilleure cohésion sociale et meilleure qualité de vie, seront aussi des facteurs déterminants de l'attractivité du territoire bourguignon. En effet, en dépit d'un niveau de vie moyen plutôt supérieur à la moyenne nationale, la population bourguignonne connaît de fortes disparités de situation.

Le renforcement de la cohésion sociale et territoriale s'appuiera sur la recherche de plus d'égalité dans l'accès aux fonctions professionnelles, éducatives et culturelles, ainsi qu'aux services courants et aux commerces.

La région doit aussi faire face au défi du vieillissement démographique. La mise en œuvre des politiques de proximité et de démarches de structuration territoriale aptes à répondre à ces enjeux sociaux sera favorisée. L'approche territoriale du développement régional initiée dans le contrat de plan 2000-2006 doit être amplifiée et approfondie, dans le cadre notamment des contrats de pays et des contrats d'agglomération.

Toute initiative porteuse d'emplois, qu'elle crée de l'emploi nouveau, qu'elle pérennise ou vise à la reconversion des activités économiques existantes sera accompagnée. Les territoires fragilisés nécessitent une remise à niveau et une approche fine des mutations économiques, qui seront soutenues. A cet effet, les territoires engagés, ou qui s'engageront dans des démarches cohérentes, dynamiques et concertés de requalification et de reconversion de l'économie locale (type « contrat de site ») seront accompagnés.

### *Un territoire structuré*

*6 agglomérations*

*15 pays*

*1 parc naturel régional*

*124 communautés de communes*

*Des bassins en difficulté : sud nivernais, COPIEVAL, Tonnerrois, Autun, Le Creusot-Montceau, Chalon-sur-Saône...*

*L'espace à dominante rurale regroupe 33% de la population (contre 18% en moyenne en France)*

---

## **Le développement durable, pour un avenir préservé**

---

Dans une situation de concurrence mondiale, de mutation économique, de réchauffement climatique lié à l'effet de serre, de raréfaction et de renchérissement des énergies fossiles ainsi que d'appauvrissement

des ressources naturelles, la Bourgogne doit, elle aussi relever des défis majeurs. Information, communication, encouragement et valorisation des initiatives locales en la matière seront un des moyens forts de l'action publique dans ce domaine.

Le CPER devra être conduit dans la perspective d'une neutralité carbone. Celle-ci résultera de la compensation des émissions supplémentaires des gaz à effet de serre générés par les projets financés au titre du CPER par la sélection d'investissements qui concourent à réduire ces émissions de gaz à effet de serre.

La dimension environnementale et les effets sur le réchauffement climatique seront pris en compte dans chaque projet. Au-delà, la performance environnementale méritera la mise en œuvre progressive d'une véritable éco-conditionnalité des aides publiques. Pour ce faire, les signataires et leurs partenaires disposeront des outils élaborés pour la constitution du programme opérationnel FEDER : grille d'évaluation environnementale et critères d'éco-responsabilité.

### *Environnement*

*Biodiversité riche et diverse : massifs forestiers, bocages, plaines alluviales, étangs...*

*Une ressource en eau à priori de qualité, compte tenu de sa situation en tête de bassin qualité de l'eau bonne dans le Morvan et la zone bocagère, mais cependant dégradée ailleurs.*

*Risque d'inondation dans le Val de Saône et le Val de Loire, l'Yonne et la côte viticole.*

*Consommation d'énergie en hausse de 20% entre 1990 et 2002 en Bourgogne.*

*De bonnes potentialités en termes d'énergies renouvelables, autour du bois-énergie et de la biomasse, en particulier.*

*Ressource en bois importante : forêts = 31% du territoire.*

En la matière, au-delà de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les enjeux pour la Bourgogne résident dans la maîtrise des consommations et l'efficacité énergétique, notamment dans les domaines de l'habitat et des transports, et dans le recours encore plus important aux énergies locales

renouvelables comme le bois-énergie, mais aussi la biomasse d'origine agricole (coproduits, cultures énergétiques).

L'efficacité de ces actions passe par la mise en place d'une animation spécifique pour accompagner les territoires dans la mise en place de stratégies énergétiques et la qualification de filières locales.

Les programmes de recherche sur la maîtrise des consommations d'énergie seront soutenus : développement des énergies renouvelables par la structuration de la filière bois-énergie, solaire, biogaz, micro hydraulique.

La richesse du territoire réside aussi dans sa capacité à produire du vivant, aux fonctions multiples : alimentation et santé, matières premières, dépollution naturelle de l'eau, paysages et bien être social... Il reste , pour cela, en Bourgogne, à poursuivre ou engager des efforts sur la protection des espaces les plus remarquables, et les espèces menacées ; la préservation des trames fonctionnelles (bocages, milieux humides, massifs forestiers) et des corridors écologiques permettant la circulation des espèces, ainsi que la valorisation des entités paysagères au sein d'un plan régional biodiversité.

La reconquête de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques est aussi une priorité pour la Bourgogne qui se trouve sur trois bassins versants et comporte un réseau hydrographique dense en tête de bassin et de grandes vallées alluviales. Les pollutions diffuses devront être massivement réduites en regard des enjeux de santé publique, notamment dans le cadre de politiques de gestion locale de la ressource (nitrates, phytosanitaires, toxiques,...). Il s'agit en outre de maintenir et de restaurer des fonctionnalités des milieux aquatiques, aptes à garantir sur le long terme la qualité et la disponibilité de la ressource, et d'intégrer, dans le développement des territoires, la prévention du risque inondation. Enfin, la gestion quantitative de la ressource passe par le développement de process et de pratiques plus économes.

La Bourgogne ne pourra relever les défis majeurs auxquels elle est confrontée et se placer parmi les régions françaises et européennes performantes du XXIème siècle qu'en développant une stratégie d'adaptation, voire d'anticipation, fondée sur une économie de la ressource, tirant le meilleur parti des richesses locales et intégrant dans une démarche d'amélioration continue, les finalités essentielles du développement durable.

Cette démarche s'appuiera sur la grille d'analyse des projets, inspirée du « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable ». Cette perspective devra en particulier guider le soutien aux projets de territoires. La mise en place d'outils, tels que les agendas 21, sera fortement préconisée et soutenue.

# GRANDS PROJETS ET VOLET TERRITORIAL

---

## GRAND PROJET A :

### AMÉLIORER LES TRANSPORTS FERRÉS ET FLUVIAUX

---

*BOP 226*

Située au seuil des trois grands bassins versants de la Loire, de la Seine et du Rhône ainsi qu'à l'interface des deux premières régions françaises Île-de-France et Rhône-Alpes, la Bourgogne a, de tous temps, été un lieu d'échanges et de transit entre le nord (Grande-Bretagne, Benelux, Allemagne...) et le sud (Italie, Espagne...). Elle est de ce fait traversée par des réseaux de transport structurants. La Bourgogne souffre cependant d'un déficit de liaisons transversales est-ouest.

Les voies ferroviaires bourguignonnes supportent des flux de transit nationaux et internationaux denses. Ainsi, 2/3 des trafics de fret SNCF Nord/Sud de la France passe par Dijon. En outre, le développement du système ferroviaire à grande vitesse avec le TGV Rhin-Rhône reliera efficacement l'agglomération dijonnaise aux grands pôles de décision européens et renforcera le développement du réseau métropolitain Rhin-Rhône.

La Région Bourgogne a mis en place une politique volontariste de développement du transport ferroviaire régional. Celle-ci a permis d'inverser l'évolution à la baisse de la fréquentation du réseau TER et d'aboutir en 2006 à une progression à deux chiffres. Une amélioration du schéma de desserte est en cours de mise en place sur l'ensemble du réseau, politique qui doit être accompagnée par une action d'envergure sur les sections du réseau capillaire d'infrastructure présentant des caractéristiques insuffisantes pour permettre un bon niveau de service du TER.

A l'initiative de la Région Bourgogne et de la SNCF, et en liaison avec la réorganisation des horaires des trains initiée par RFF au plan national, l'axe Dijon-Lyon devrait être cadencé pour 2008, afin d'offrir une meilleure lisibilité de l'offre de service aux voyageurs.

A la suite du rapport d'audit réalisé par les experts de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne en septembre 2005, l'État a mis en place sur la période 2007/2010 un plan de renouvellement du réseau ferroviaire national qui a pour objectifs de garantir les meilleurs temps de parcours aux trains de voyageurs et de fret, de moderniser le réseau ferroviaire et d'assurer sa pérennité. Ce plan se traduit concrètement par une augmentation importante des moyens consacrés au renouvellement (+600M€ visés en 2010 par rapport à 2005), qui devra se traduire en Bourgogne par une accélération des travaux sur le réseau capillaire.

Par ailleurs, le réseau bourguignon des voies d'eau à grand ou moyen gabarit connecte la région aux grands axes fluviaux et maritimes européens. En effet, la Bourgogne est reliée vers le sud au port de Marseille/Fos via la Saône à grand gabarit et le Rhône. Vers le nord, elle est reliée au port du Havre et ses nouvelles installations de port 2000 par l'Yonne, puis la Seine, et bientôt, à la future voie d'eau Seine Nord Europe qui lui ouvrira les portes de l'Europe du nord.

Hors contrat de projet, il sera examiné en 2007 d'une part la contractualisation financière avec les collectivités territoriales de l'aménagement du réseau routier national selon une logique d'itinéraire dans le cadre des Programmes de Développement et de Modernisation d'Itinéraire, d'autre part la possibilité

pour les collectivités territoriales de cofinancer avec l'Etat (crédits Etat et VNF) des opérations sur les canaux à vocation touristique qui portera sur les aspects de valorisation économique (touristique) et d'amélioration de l'infrastructure.

Cette position de carrefour constitue pour la Bourgogne à la fois une force et une faiblesse. Elle favorise une circulation de transit, qui n'est pas automatiquement porteuse de développement local, le long d'un grand couloir nord/sud. Une dynamique locale est nécessaire pour maîtriser la cohésion régionale, son développement économique et son environnement, et pouvoir tirer pleinement profit de cette position stratégique. L'amélioration de la voie d'eau et des voies ferroviaires capillaires est nécessaire pour accompagner cette dynamique.

Le système des transports et de ses infrastructures relève à la fois d'une logique économique, d'une logique d'aménagement du territoire, de solidarité et de service public et doit être abordé au travers d'une approche de développement durable par un rééquilibrage des modes de transport et de déplacements.

#### Les objectifs nationaux concernant les transports terrestres et maritimes

Le programme 226 Transports terrestres et maritimes (au sens LOLF) mettant en œuvre la politique nationale des transports se décline en trois objectifs majeurs :

- contribuer à la desserte des différents territoires, dans le cadre européen et d'une politique équilibrée d'aménagement et de compétitivité de ceux-ci, en veillant à la qualité des transports de voyageurs et de marchandises et à la desserte des ports français,
- favoriser la complémentarité et le rééquilibrage des modes, en développant notamment les modes alternatifs à la route, dans le cadre de la politique de développement durable,
- contribuer à la prospérité du secteur économique des transports en garantissant le respect d'une part des conditions de sécurité et de sûreté, d'autre part des règles économiques et sociales, dans un marché des transports européen concurrentiel.

#### Les objectifs régionaux en matière d'infrastructures et de transports

Les objectifs de la Région s'inscrivent dans le cadre du schéma régional d'infrastructures et de transport (SRIT). Ils portent sur le ferroviaire, l'intermodalité, tant voyageurs que marchandises, et l'amélioration des dessertes transversales. Ils visent par ailleurs à favoriser, dans un cadre multimodal, la fluidité des échanges, tant à l'intérieur du territoire régional qu'avec les bassins d'activités français et européens.

De par les compétences de la Région en matière de TER, le développement du ferroviaire représente un enjeu de première importance. L'accent sera mis sur l'amélioration de performance des lignes présentant un enjeu significatif pour le transport de voyageurs et des axes structurants transversaux sur lesquels l'objectif principal est de porter la vitesse commerciale de 85km/h à 110 km/h. Il portera aussi sur l'organisation du nœud ferroviaire dijonnais, pour lequel une attention particulière devra être portée sur la desserte périurbaine, sur la connexion de la future LGV, sur les acquisitions foncières nécessaires à son parcours urbain ainsi que sur la création d'un transport collectif en site propre (TCSP), qui constitue une priorité structurante de l'agglomération dans le cadre du réseau métropolitain Rhin-Rhône.

#### Les objectifs principaux du grand projet

- Améliorer l'accessibilité des territoires par des modes de transport alternatifs à la route
- Améliorer l'offre de transport ferroviaire et fluvial afin d'augmenter la part de trafic voyageurs et fret dans une perspective de développement durable
- Placer les pôles économiques bourguignons au cœur d'un réseau européen auquel il convient de se connecter de manière performante
- Développer les pôles d'échanges multimodaux et favoriser l'articulation des modes de transport

Les fiches suivantes précisent les investissements prioritaires à réaliser. Elles ne constituent cependant pas un cadre rigide. En effet, les projets sont importants et leur mise en place est conditionnée par des travaux préparatoires conséquents. Les financements devront être mis en œuvre avec une souplesse suffisante pour maximiser les moyens affectés à la modernisation des voies capillaires et optimiser leur utilisation effective.

## Financement (en millions d'euros)

A AMELIORER LES TRANSPORTS FERRES ET FLUVIAUX	TOTAL	Etat	Région	RFF / VNF	Département Yonne et autres partenaires
		147,220	43,000	41,060	46,460
A1 Réseau ferroviaire structurant : axe Metz- Dijon-Lyon	7,000*	2,500	2,500	1,500	0,500
A2 Autres lignes ferroviaires structurantes	9,500	4,660	2,720	2,120	
A3 Réseau ferroviaire dit capillaire	83,520	27,840	27,840	27,840	
A4 Rivière Yonne	47,200	8,000	8,000	15,000	16,200

\*coût à terminaison à adapter suivant date prévisionnelle de réalisation

## A1. Réseau ferroviaire structurant : axe Metz-Dijon-Lyon

### Contexte

Le plan fret SNCF et de nombreux projets vont modifier le contexte ferroviaire autour de Dijon : Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône, autoroute ferroviaire Luxembourg-Espagne, devenir de la plate-forme de Perrigny, projet national de cadencement horaire des trains dont à l'horizon 2007 la ligne Dijon-Lyon, ...

Dans le cadre des études sur les branches ouest et sud de la LGV Rhin-Rhône, des études de capacité et d'aménagement de la ligne Dijon-Lyon ainsi qu'une modélisation du nœud dijonnais seront réalisées, afin de mieux en apprécier la capacité et comprendre l'organisation actuelle des circulations avant tout nouvel investissement lourd sur les infrastructures.

### Objectifs opérationnels de l'action

- Optimiser l'exploitation des lignes ferroviaires autour de Dijon.
- Conforter la régularité des trains.
- Lancer les premières études sur l'amélioration de la liaison Metz-Dijon-Lyon.

### Descriptif synthétique de l'action

L'action consiste à améliorer l'exploitation des lignes existantes autour de Dijon et de lancer les premières études d'amélioration de l'infrastructure dans un contexte particulier lié aux trois branches de la LGV Rhin-Rhône.

## Financement (en millions d'euros)

A1 Réseau ferroviaire structurant : axe Metz-Dijon-Lyon	TOTAL	Etat	Région	RFF	Autre collectivité
	7,000	2,500	2,500	1,500	0,500
A1a – Amélioration du cadencement de la ligne Dijon - Lyon	5,000	2,000	2,000	1,000	
A1b – Etudes axe Metz-Dijon-Lyon et nœud dijonnais	2,000	0,500	0,500	0,500	0,500

## **A1a. Amélioration du cadencement de la ligne Dijon-Lyon**

### **Descriptif**

L'opération consiste à mettre en place sur la ligne des installations permanentes de contre-sens qui permettront de basculer les trains à contre-sens sur la voie disponible dès que nécessaire (incident, travaux...).

Les sections traitées seront dans un premier temps le tronçon Chalon-Mâcon à l'horizon 2011, puis dans un second temps Dijon-Chagny à l'horizon 2015, en préalable aux opérations de renouvellement voie et ballast (environ 70M€ chacune) que RFF envisage à ces périodes.

Sur le tronçon Chalon-Mâcon seront contractualisés les surcoûts liés à l'option retenue permettant d'améliorer la souplesse d'exploitation de la ligne et sa capacité (mise en place d'aiguillages à 90 km/h sur les pas d'IPCS, banalisation des voies en sortie de Chalon ou communication entre la voie 1 et la voie 2 en gare de Chalon).

Le volet études du tronçon Dijon-Chagny qui sera traité dans ce contrat sera étendu aux problématiques d'amélioration de la desserte du péri-urbain dijonnais en direction de Lyon, dans la perspective de la réalisation de la branche sud de la Ligne Grande Vitesse Rhin-Rhône.

### **Maître d'ouvrage**

Réseau Ferré de France.

### **Dispositions particulières**

Seul le financement, d'une part des études pour la section Dijon-Chagny, et d'autre part des surcoûts de l'option retenue pour la section Chalon-Mâcon, est inscrit au CPER, le financement de la voie étant pris à 100% par RFF hors CPER.

## **A1b. Études axe Metz-Dijon-Lyon et nœud dijonnais**

### **Descriptif**

L'amélioration de la ligne historique Paris-Lyon-Marseille est étudiée dans le cadre des réflexions relatives aux branches ouest et sud de la LGV Rhin-Rhône.

En coordination avec les études liées à la LGV Rhin-Rhône sur la section Dijon-Lyon, des premières études d'amélioration de la ligne Dijon-Metz seront engagées.

Le raccordement de la Chapelle (agglomération dijonnaise) permettant une liaison directe des trains à la gare dijonnaise de porte neuve sans rebroussement en gare de Dijon ville est étudié dans le cadre des réflexions relatives à la branche ouest de la LGV Rhin-Rhône.

Au-delà des études programmées dans le cadre de la LGV Rhin-Rhône, il est primordial d'affiner la problématique et d'organiser clairement le trafic ferroviaire sur les voies de l'agglomération dijonnaise dans le cadre d'un schéma directeur prenant en compte l'ensemble des activités actuelles et futures : autoroute fret ferroviaire et fret classique, TGV, grandes lignes, TER, haltes ferroviaires, liaisons avec les transports en commun en site propre (TCSP), ....

### **Maîtres d'ouvrage**

Réseau Ferré de France et Direction Régionale de l'Équipement de Bourgogne.

## A2. Autres lignes ferroviaires structurantes

### Contexte

L'État et la région Bourgogne ont la volonté d'améliorer l'offre de service fret et TER par un cadencement des dessertes et une augmentation des vitesses.

Des premières phases fonctionnelles de l'amélioration de l'offre et des temps de parcours sur les lignes Dijon-Nevers et Laroche-Migennes - Auxerre ont déjà été engagées dans le cadre du contrat 2000/2006.

Afin d'améliorer les lignes ferroviaires au trafic important, il est envisagé d'achever les opérations d'automatisation du système d'espacement des trains et de pérenniser une certaine souplesse d'exploitation sur ces lignes.

En outre, un montant d'études sera réservé, notamment pour préparer la programmation des opérations d'investissement au-delà de 2013.

### Objectifs opérationnels de l'action

- Améliorer la desserte ferroviaire fret et voyageur.
- Conforter la régularité des trains.
- Ramener le temps de parcours Dijon-Nevers à 2 heures.
- Améliorer l'accessibilité du périurbain de Nevers.
- Améliorer les relations Auxerre-Dijon et Auxerre-Paris.

### Descriptif synthétique de l'action

L'action consiste d'une part à automatiser le système d'espacement des trains sur les lignes Dijon-Nevers et Laroche-Migennes-Auxerre et d'autre part de lancer des études sur l'amélioration du réseau ferroviaire structurant.

### Financement (en millions d'euros)

A2	TOTAL	Etat	Région	RFF
<b>Autres lignes ferroviaires structurantes</b>	<b>9,500</b>	<b>4,660</b>	<b>2,720</b>	<b>2,120</b>
A2a – Ligne Dijon – Nevers	4,500	2,660	0,720	1,120
A2b – Ligne Laroche-Migennes-Auxerre	3,500	1,400	1,400	0,700
A2c – Etudes VFCEA et autres études	1,500	0,600	0,600	0,300

## A2a. Ligne Dijon-Nevers

### Descriptif

L'opération consiste à achever l'automatisation du système d'espacement des trains sur la ligne Dijon-Nevers, à savoir réaliser la section entre Étang et Montchanin.

Les études (avant-projet et projet) ont été réalisées dans le cadre du précédent contrat.

Nota : à partir d'un certain seuil de nombre de passager, non encore atteint aujourd'hui, il sera nécessaire pour des raisons de sécurité de mettre en place un passage piétons dénivelé en gare de Cercy la Tour. Le financement de cette opération estimée à 1,5 M€ n'est pas proposé dans le cadre du CPER 2007-2013.

### Maître d'ouvrage

Réseau Ferré de France.

## Dispositions particulières

Afin de conserver le plan de financement prévu à mi-parcours du CPER 2000-2006 pour la totalité de l'opération Dijon-Nevers, la répartition de financement tiendra compte du fait que la Région a « avancé » la part État inscrite au CPER 2000-2006 des études projet ainsi qu'une partie de la part État de la première tranche des travaux entre Imphy et Étang (« avances » de l'ordre de 1 M€).

### **A2b. Ligne Laroche-Migennes-Auxerre**

#### Descriptif

Des aménagements, dans le cadre du contrat 2000-2006, notamment en gare de Laroche et Auxerre, ainsi que la mise en service de nouveaux automoteurs ont permis des dessertes directes d'Auxerre vers Dijon.

L'automatisation du système d'espacement des trains entre Laroche-Migennes et Auxerre permettra d'améliorer la capacité de la ligne et d'achever la modernisation de la signalisation depuis Clamecy et Avallon.

Une première phase d'actualisation du dossier élaboré dans le cadre d'études précédentes pourrait commencer dès 2007 avec une durée totale de l'opération de 5 ans.

#### Maître d'ouvrage

Réseau Ferré de France.

### **A2c. Etudes VFCEA et autres études**

#### Descriptif

Dans le cadre de la préparation du Schéma Régional des Infrastructures de Transports, la région Bourgogne a évoqué l'électrification de la ligne entre Chagny et Nevers sur la base d'un argumentaire en 3 points :

- à l'Ouest jusqu'à Bourges l'électrification devrait être achevée dans le cadre du contrat État-Région Centre 2000-2006 (Tours Vierzon). A l'Est de Chagny la ligne est électrifiée. Il ne restera donc à réaliser que la section Bourges Saincaizes en région Centre (prévue au CPER Centre 2007/2013) et la section Nevers Chagny en Bourgogne,
- cet itinéraire constituerait une alternative et une continuité au réseau TGV moyennant des adaptations en gare de Montchanin et sur le réseau classique,
- cet itinéraire serait également une alternative pour le fret évitant ainsi la traversée de Paris.

Des premières études d'opportunité seront engagées, en concertation et relation étroite avec les réflexions menées par les régions limitrophes Centre et Rhône-Alpes. L'étude sera commune avec les trois régions afin de regrouper les diverses problématiques.

En outre, un montant d'études sur diverses liaisons sera également réservé, notamment pour préparer les contrats au-delà de 2013.

#### Maître d'ouvrage

Réseau Ferré de France.

## A3. Réseau ferroviaire dit capillaire

### Contexte

La Bourgogne est dotée d'un réseau ferroviaire «capillaire» relativement dense permettant une desserte fine du territoire par les TER et jouant un rôle essentiel dans le transport du fret lié à l'économie locale (céréales et oléagineux, bois d'industrie, granulats).

L'état actuel de ce réseau est en inéquation avec la politique actuelle d'acquisition de matériel TER moderne très performant, dont l'utilisation est aujourd'hui bridée sur ces lignes capillaires.

L'amélioration du réseau capillaire entre dans un contexte de développement d'offres de transport performant alternatif à la route et favorisera l'augmentation de la fréquentation des voyageurs sur le réseau TER.

### Objectif(s) opérationnel(s) de l'action :

- Améliorer l'attractivité des lignes concernées sur la base d'un compromis entre le coût de l'investissement et le niveau de service attendu.
- Y développer les activités fret et voyageurs.

### Descriptif synthétique de l'action

L'action consiste à moderniser les infrastructures du réseau ferroviaire dit «capillaire», permettant ainsi un rehaussement des vitesses.

### Financement (en millions d'euros)

A3	TOTAL	Etat	Région	RFF
<b>Réseau ferroviaire dit capillaire</b>	<b>83,520</b>	<b>27,840</b>	<b>27,840</b>	<b>27,840</b>
A3a – Modernisation de l'étoile de Cravant-Bazarnes	41,010	13,670	13,670	13,670
A3b – Modernisation de l'étoile de Paray-le-Monial	41,010	13,670	13,670	13,670
A3c – Etudes sur le réseau capillaire	1,500	0,500	0,500	0,500

### Dispositions particulières

Ce budget constitue un minimum ; il pourra être revu à la hausse par prélèvement sur les autres projets d'infrastructures, en fonction de l'affinement des coûts par Réseau Ferré de France.

La répartition des financements entre sous-actions n'est donnée qu'à titre indicatif.

## A3a. Modernisation de l'étoile de Cravant-Bazarnes

### Descriptif

L'opération consiste à moderniser les voies ferrées des deux branches de l'étoile vers Avallon d'une part, et vers Clamecy d'autre part, modernisation des infrastructures permettant de rehausser les vitesses selon les sections jusqu'à 110 km/h sauf secteurs contraints, avec modernisation éventuelle des installations de signalisation.

### Maître d'ouvrage

Réseau Ferré de France.

## A3b. Modernisation de l'étoile de Paray le Monial

### Descriptif

L'opération consiste à moderniser en priorité la voie ferrée de Paray-le-Monial à Dijon (section Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial) y compris la modernisation des installations de signalisation. Il pourra en outre être retenu la modernisation partielle des sections de ligne de Paray-le-Monial à Digoïn et Gilly-sur-Loire d'une part (ligne Paray-le-Monial / Moulins), et de Paray-le-Monial à la Clayette d'autre part (ligne Paray-le-Monial / Lyon), permettant de rehausser sur ces trois branches les vitesses selon les sections jusque au-moins 110 km/h, sauf secteurs contraints.

### Maître d'ouvrage

Réseau Ferré de France.

## A3c. Etudes sur le réseau capillaire

### Descriptif

Un montant d'études sur diverses liaisons du réseau capillaire dont la connexion entre Auxerre et le sud de la Bourgogne par les trois itinéraires existants et la desserte de Châtillon/Seine sera également réservé, notamment pour préparer les contrats au-delà de 2013.

### Maître d'ouvrage

Réseau Ferré de France.

## A4 : Rivière Yonne

### Contexte

Le transport de marchandise sur la rivière Yonne s'opère majoritairement de Montereau (confluence avec la Seine) à Villeneuve-sur-Yonne.

La rivière possède une marge de capacité qui permet d'envisager un accroissement du trafic, sous réserve du maintien de la ligne d'eau qui nécessite la restauration de barrages.

Cette politique de développement du fret sur l'Yonne correspond en outre au volet transport du pôle d'excellence rurale porté par le département de l'Yonne.

VNF a établi un programme de reconstruction de barrages, accompagné par des travaux de fiabilisation du réseau (rénovation d'écluses, ...) et d'amélioration des conditions de navigation (élargissements ponctuels du chenal de navigation) dans la perspective du développement du transport fluvial de fret.

### Objectifs opérationnels de l'action

- Augmenter la part de trafic sur les modes alternatifs à la route en accompagnant l'accroissement de la demande de transport de fret sur l'Yonne.
- Contribuer à la mise en œuvre de modes de commercialisation et d'organisation favorable à la voie d'eau en développant des plates-formes multimodales.
- Améliorer les conditions de navigation et la sécurité des usagers et des équipes d'exploitation.

### Descriptif synthétique de l'action

Dans la perspective du développement du transport fluvial de fret au gabarit 1000 tonnes, l'action consiste à accompagner cet accroissement par l'aménagement de plates-formes portuaires et par la modernisation et l'amélioration de l'infrastructure afin de fiabiliser la navigation.

## Maîtres d'ouvrage

- à déterminer en fonction du montage des opérations pour l'aménagement des plates-formes portuaires,
- VNF pour la modernisation et l'amélioration de l'infrastructure.

## Financement (en millions d'euros)

A4 Rivière Yonne	TOTAL	Etat	Région	VNF	Département Yonne	Autres
	47,200 *	8,000	8,000	15,000	8,000	8,200
A4a – Aménagements publics des plates-formes portuaires						
A4b – Modernisation et amélioration de l'infrastructure						

\* Part 2007 – 2013 sur un total de 62 M€

## Dispositions particulières

Les aménagements à Joigny et Migennes, s'ils concernent une seule entreprise et un embranchement privé, peuvent relever du dispositif d'aide aux embranchements fluviaux mis en place par VNF.

Nota : Les financements portant sur la Saône et ses ports (Mâcon, Chalon-sur-Saône et Pagny) sont inscrits au Plan Rhône.

## A4a. Aménagements publics des plates-formes portuaires

### Descriptif

Les aménagements publics sur les plates-formes portuaires de Gron, Joigny et Migennes répondant aux investissements strictement nécessaires au développement du fret contribuent à la mise en œuvre de modes de commercialisation et d'organisation favorable à l'intermodalité route-fluvial voire fer-fluvial (massification des flux).

Ils incluent les travaux connexes à la voie d'eau.

## A4b. Modernisation et amélioration de l'infrastructure

### Descriptif

Une étude préliminaire sur l'ensemble de l'itinéraire sera lancée afin de préciser le programme d'investissement sur l'infrastructure.

Le maintien en fonctionnement des barrages est primordial pour l'activité de transport sur la rivière Yonne au regard des enjeux de fiabilisation de la ligne d'eau. L'opération consiste à restaurer les barrages les plus problématiques au regard de la sécurité et des enjeux de trafic.

En outre, la rénovation des écluses et l'amélioration du chenal de navigation permettront de faciliter et de fiabiliser la navigation et d'absorber dans de bonnes conditions l'augmentation du trafic prévisible (en taille et en nombre de bateaux).

---

## GRAND PROJET B :

### STRUCTURER L'ÉCONOMIE ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS

---

*BOP 102, 103, 112, 127, 223*

Dans une économie largement mondialisée, l'innovation est plus que jamais au cœur des problématiques de développement et de mutations économiques. Elle est devenue le moteur essentiel de la compétitivité et de la croissance d'un territoire.

L'innovation et la compétitivité des entreprises relèvent de plus en plus de l'intelligence collective et du travail en réseau. Les partenaires économiques (entreprises, laboratoires, associations...) ne doivent plus compter uniquement sur leurs ressources internes mais aussi rechercher des complémentarités avec d'autres acteurs.

Le constat du renforcement des partenariats entre sphères, publique et privée, s'impose et l'investissement dans les domaines d'innovation est stratégique pour positionner l'économie bourguignonne sur les secteurs porteurs et en croissance, permettant ainsi à la région de relever les défis de la performance économique et de l'exportation.

En Bourgogne, de nouvelles coopérations se font jour, avec la labellisation de deux pôles de compétitivité : Vitagora et le Pôle Nucléaire Bourgogne, en lien avec l'effort de structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche. Des démarches de logique semblable aux pôles de compétitivité, mais non labellisées au plan national, ont également été identifiées avec en particulier le pôle de la Performance (Nevers Magny-Cours), le pôle Image et ingénierie numérique (Chalon) qu'il convient de développer et le pôle bois à finaliser.

La mise en place de contrats professionnels de progrès pour les filières prioritaires doit également jouer un rôle structurant. Cinq contrats ont d'ores et déjà été signés, dans le domaine de la mécanique-métallurgie, de la plasturgie, des technologies de l'information et de la communication (TIC), du bois et de l'agroalimentaire.

Cet accompagnement pourra être étendu à d'autres filières (automobile, pierre,...) et en particulier à la filière touristique, qui, outre son rôle dans la structuration de l'économie régionale et dans l'aménagement du territoire, contribue à l'attractivité de la Bourgogne.

Ces démarches collectives visent à emmener l'ensemble des entreprises de la filière régionale vers davantage de compétitivité et d'innovation, dans différents domaines : recherche et développement, transfert technologique et innovation, développement durable, appropriation des technologies de l'information et de la communication, organisationnel, ressources humaines, international, intelligence économique... pour in fine le maintien et le développement durable de capacités de recherche et de production en région.

Les filières en mutation, tant en raison des difficultés qu'elles peuvent rencontrer pour s'adapter ou anticiper les mutations résultant de la globalisation, qu'en raison de l'essor économique qu'elles peuvent connaître (pôles de compétitivité, pôles d'excellence rurale,...), doivent tout particulièrement être accompagnées dans leur volet ressources humaines.

La région Bourgogne présente aussi un tissu industriel très diversifié et réparti sur la quasi-totalité du territoire qui connaît des mutations profondes. Ce grand projet visera notamment à soutenir cinq bassins d'emplois structurellement fragiles (Copieval, Creusot-Montceau-Autun, Chalon-sur-Saône, le sud nivernais et le Tonnerrois). Suivant l'évolution de la situation de l'emploi et de l'économie, d'autres territoires pourraient être amenés à être définis comme structurellement fragiles.

La reconversion des territoires et des filières en mutation sera notamment soutenue grâce à un réseau de structures de veille et d'observation s'appuyant sur le centre régional de ressources et les maisons de l'emploi et de la formation, l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises qui nécessite la modernisation de l'appareil de formation, l'insertion et le reclassement des salariés et des demandeurs d'emploi dans les entreprises, notamment les salariées et demandeuses d'emploi peu qualifiées et les personnes en situation d'illettrisme ; enfin le développement de l'emploi et la création d'entreprise, en s'appuyant sur le réseau des maisons de l'emploi.

Ces reconversions s'appuieront tout particulièrement sur les opportunités économiques de développement pour ancrer le territoire dans une dynamique de compétitivité et d'emploi durable.

## Financement (en millions d'euros)

B	TOTAL	Etat	Région
<b>STRUCTURER L'ECONOMIE ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS</b>	<b>55,730</b>	<b>27,430</b>	<b>28,300</b>
B1 Filières et pôles de compétitivité	19,250	9,400	9,850
B2 Accompagnement des mutations économiques	36,480	18,030	18,450

## B1. Filières et pôles de compétitivité

### Contexte

L'innovation et la compétitivité des entreprises relèvent de plus en plus de l'intelligence collective et du travail en réseau. L'élaboration du Projet d'Action Stratégique de l'État en Région et du Schéma Régional de Développement Economique a mis en évidence l'insuffisante structuration de l'économie régionale et a conduit à la mise en place de démarches collectives de type contrats professionnels de progrès. Cette démarche de structuration de l'économie est soutenue par la mise en place des pôles de compétitivité et des filières d'excellence.

Il convient par conséquent de créer un environnement favorable afin de développer l'action collective des entreprises et poursuivre la structuration du tissu économique bourguignon, y compris sur le secteur du tourisme.

### Objectifs opérationnels de l'action

L'objectif de cette mesure est d'accompagner les démarches collectives dans des filières clés pour l'économie régionale afin de permettre le maintien et le développement durable de capacités de recherche et de production en Bourgogne.

### Descriptif

La structuration des filières est en cours avec notamment la récente labellisation de deux pôles de compétitivité, Vitagora et le Pôle Nucléaire de Bourgogne, ou la mise en place de contrats professionnels de progrès pour les filières prioritaires. Cinq contrats ont d'ores et déjà été signés, dans le domaine de la mécanique-métallurgie, de la plasturgie, des technologies de l'information et de la communication (TIC), du bois et de l'agroalimentaire.

Il s'agit d'accompagner les démarches collectives conduites par les pôles de compétitivité et par les filières organisées autour d'un contrat professionnel de progrès.

L'accompagnement pourra bénéficier à d'autres filières (automobile, pierre, tourisme...) à la condition qu'elles s'engagent dans une démarche de type « contrat professionnel de progrès » avec les partenaires publics. Ces contrats sont fondés sur l'établissement d'un diagnostic partagé de la filière et de ses enjeux, sur la définition d'une stratégie à moyen-long terme (3 ans) et d'un plan d'actions collectif. Ce diagnostic partagé devra également s'interroger sur les compétences dont les filières ont besoin ; penser les ressources humaines et les compétences dans ces filières où le taux d'emploi des hommes est très élevé, oblige à s'interroger sur l'égalité professionnelle et sur l'orientation des femmes.

Des démarches de logique semblable aux pôles de compétitivité, mais non labellisées au plan national, ont également été identifiées avec en particulier le pôle de la Performance (Nevers Magny-Cours), le pôle Image et ingénierie numérique (Chalon-sur-Saône) qu'il convient de développer ainsi que le pôle Bois à finaliser, notamment dans le cadre de la reconversion des territoires en mutation économique.

Il convient également d'encourager, développer, animer et soutenir les réseaux et les structures d'accompagnement qui peuvent concerner plusieurs filières ou pôles.

Les démarches collectives peuvent concerner des thèmes variés comme par exemple l'environnement, l'innovation, l'export, l'intelligence économique, le développement durable, les ressources humaines ...

Elles peuvent prendre un caractère transversal si plusieurs filières sont concernées, notamment dans les domaines de l'innovation, du développement durable ou de l'intelligence économique.

Par ailleurs, la Bourgogne doit pouvoir tirer un meilleur profit de sa richesse patrimoniale pour asseoir le développement du tourisme; les patrimoines naturels et culturels bourguignons recèlent en effet d'importantes possibilités de diversification de l'offre. La modernisation du produit touristique régional nécessite à cet effet la mise en place d'une ingénierie touristique concertée permettant de proposer des produits touristiques d'envergure et bien identifiés.

Il s'agit donc à la fois de renforcer le dispositif d'observation économique du tourisme, de développer les démarches génératrices de produits commercialisables et enfin de poursuivre l'aménagement de véloroutes.

### Financement (en millions d'euros)

<b>B1</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Etat</b>	<b>Région</b>
<b>Filières et pôles de compétitivité</b>	<b>19,250</b>	<b>9,400</b>	<b>9,850</b>
B1a – Pôles de compétitivité et pôles d'excellence	14,250	6,900	2,100
B1b – Filières prioritaires			5,250
B1c – Tourisme	5,000	2,500	2,500

### B1a. Pôles de compétitivité et pôles d'excellence

#### Descriptif

Il s'agit d'accompagner les démarches engagées par les pôles de compétitivité labellisés, Vitagora et le Pôle Nucléaire de Bourgogne, et ceux qui pourraient être labellisés sur la période 2007-2013. Sur certains territoires, la concentration de plusieurs entreprises, en lien avec des centres de transfert de technologie ou établissements d'enseignement, est de nature à encourager des partenariats et à favoriser le travail en réseau. Ces regroupements doivent permettre d'attirer des compétences et des investisseurs. On parle alors de pôle d'excellence : le pôle de la Performance (Nevers Magny-Cours), le pôle Image et ingénierie numérique (Chalon-sur-Saône), le pôle bois à finaliser,...

Les projets concourant à soutenir leur objectif de compétitivité seront accompagnés s'ils sont de nature collective.

Les actions collectives ainsi que le renforcement des activités en réseau seront particulièrement encouragées notamment dans le cadre de la reconversion des territoires en mutation économique. En outre, la promotion des pôles de compétitivité auprès des investisseurs et du grand public sera favorisée pour valoriser les métiers porteurs en termes d'emplois.

#### Maîtres d'ouvrage

Pôles, Associations, GIE, consulaires, collectivités, ...

### B1b. Filières prioritaires

#### Descriptif

Des diagnostics engagés par les filières économiques permettent de définir les enjeux de la profession et de dégager une stratégie et un plan d'actions pour y répondre. Ces groupes d'actions prennent préférentiellement la forme de contrats professionnels de progrès qui visent à emmener, par des démarches collectives et selon la stratégie retenue, l'ensemble des entreprises de la filière régionale vers davantage de compétitivité et d'innovation, dans différents domaines : recherche et développement, technologique, développement durable, appropriation des technologies de l'information et de la communication (TIC), organisationnel, ressources humaines, international, intelligence économique...

Les filières, qui de par leur enjeu en terme d'emplois et de valeur ajoutée pour la région bénéficient d'un contrat professionnel de progrès, sont : l'agroalimentaire, la mécanique-métallurgie, la plasturgie, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et le bois.

Les projets concourant à soutenir leur objectif de compétitivité seront accompagnés s'ils sont de nature collective.

Les actions collectives ainsi que le renforcement des activités en réseau seront particulièrement encouragées notamment dans le cadre de la reconversion des territoires en mutation économique. En outre, la promotion des filières prioritaires auprès des investisseurs et du grand public sera favorisée pour valoriser les métiers porteurs en termes d'emplois.

Cet accompagnement pourra bénéficier à d'autres filières, à condition que celles-ci s'engagent avec les partenaires publics (État, Conseil régional) dans une démarche de type contrat professionnel de progrès.

Enfin des actions transversales aux filières pourront être soutenues dans le domaine de l'innovation, du développement durable ou de l'intelligence économique. En particulier, des actions d'accompagnement des PME à l'innovation pourront être accompagnées sur cette mesure en cohérence avec le volet C, ainsi que des actions d'accompagnement au développement durable ou à la diffusion de technologies propres dans le cadre de Prométhée. L'accompagnement des projets des plates-formes de l'innovation (pôle innovation à Auxerre et Nevers, maison de l'Innovation à Montceau-les-Mines, ...) pourra être examiné à ce titre.

### **Maîtres d'ouvrage**

Filières professionnelles, Associations, GIE, consulaires, collectivités, ...

## **B1c. Tourisme**

### **Descriptif**

Le secteur du tourisme qui représente une activité économique de premier plan tant en matière d'emplois que d'investissements, est néanmoins caractérisé par la multiplicité et la diversité de ses composantes. Le champ touristique nécessite des efforts puissants et concertés afin que son fonctionnement puisse être plus facilement appréhendé et qu'ainsi les ressorts de son développement concurrentiel puissent être activés.

L'observation économique de l'activité touristique doit permettre de poser de manière pérenne et professionnalisée les conditions du développement des projets et filières prioritaires inscrites au sein du Schéma Régional de Développement du Tourisme (SRDT). Cela doit conduire à produire un véritable outil d'aide à la décision d'investissement pour l'ensemble des opérateurs économiques du domaine, par le suivi et l'évaluation de la dimension commercialisation du produit régional.

Soutien à la structuration de l'économie du produit touristique identitaire : les opérations collectives (expertise, accompagnement technique) mises en place à l'échelle des territoires, en référence aux orientations nationales en matière de droit aux vacances dont Tourisme & Handicaps, et Qualité Tourisme, et concourant à l'atteinte d'un des objectifs du SRDT (Véloroute, route des vins, voies d'eau ...) pourront être soutenues.

Soutien aux démarches collectives de la filière touristique visant à emmener les entreprises vers plus de compétitivité et d'innovation au titre de contrats professionnels de progrès : l'accompagnement des démarches collectives visant à la structuration d'une offre de produits commercialisables permettra prioritairement de faire aboutir les démarches territoriales visant à faire émerger et structurer une offre de qualité inscrite dans une démarche de développement durable.

Est également prévu l'accompagnement des travaux d'infrastructure pour l'ouverture de sections de véloroutes permettant de poursuivre la réalisation du schéma régional des véloroutes et voies vertes de Bourgogne.

### **Maître d'ouvrage**

C.R.T. pour l'observatoire du tourisme.

## B2. Accompagnement des mutations économiques

### Contexte

La Bourgogne, dont l'activité économique est très tournée vers l'industrie, connaît un vieillissement rapide de sa population active. Dans ce contexte, les entreprises doivent s'adapter rapidement aux conséquences de la mondialisation et à la concurrence internationale qui se traduisent notamment par des restructurations ayant des impacts importants en matière de réduction d'emploi.

Dans le même temps, d'autres secteurs ou filières connaissent un essor économique facteur de développement de l'emploi à la condition que les besoins en main d'œuvre des entreprises puissent être satisfaits.

La capacité d'observation, de veille, d'anticipation et d'accompagnement de ces mutations est une condition indispensable du développement économique et de la préservation de l'emploi des hommes et des femmes.

### Objectifs opérationnels de l'action

Anticiper et accompagner les mutations économiques en construisant un dispositif d'observation et de veille et en mettant en œuvre des dispositifs d'adaptation des ressources humaines aux besoins des entreprises et de leurs salariés en accompagnant des actions de diversification et d'anticipation pour la compétitivité du tissu industriel local.

### Financement (en millions d'euros)

B2	TOTAL	Etat	Région
<b>Accompagnement des mutations économiques</b>	<b>36,480</b>	<b>18,030</b>	<b>18,450</b>
B2a – Réseau de veille et d'observation	11,360	3,830	7,530
B2b – Etudes et actions collectives	3,220	1,500	1,720
B2c – Accompagnement des créateurs d'entreprises	3,240	1,000	2,240
B2d – Adaptation des ressources humaines	13,699	8,739	4,960
B2e – Outils de gestion des ressources humaines	1,050	1,050	0,000
B2f – Entretien et modernisation de l'appareil de formation	3,911	1,911	2,000

## B2a. Réseau de veille et d'observation

### Descriptif

Mettre en place, avec le concours des institutions détentrices d'informations, un réseau régional d'observation et de veille des mutations économiques en s'appuyant d'une part sur le volet «observation des territoires» des maisons de l'emploi et de la formation et d'autre part sur le Centre Régional de Ressources (C2R) chargé de la mise en cohérence de ces informations.

Développer au sein de ce réseau des capacités de diagnostic afin de mieux connaître les potentialités des territoires et d'anticiper les besoins des entreprises.

Contribuer à une meilleure adéquation entre ces besoins et les ressources humaines disponibles en s'appuyant sur une méthodologie de diagnostic emploi-formation commune à l'ensemble des territoires bourguignons afin de faciliter la mise en cohérence des actions au niveau départemental (au sein des Maisons de l'emploi et de la formation) et à l'échelon régional.

Par ailleurs, le réseau d'information économique et sociale (RIES) constitue un moyen d'observation plus global des territoires, en favorisant un partage entre utilisateurs et producteurs d'informations et une synergie entre les organismes effectuant des études.

L'outil de veille et d'observation du territoire veillera à apporter des données sexuées indispensables à la mise en place d'actions d'adaptation.

## **B2b. Etudes et actions collectives**

### **Descriptif**

Réaliser des études territoriales et sectorielles en vue de définir un plan d'actions partagé pour la structuration locale du tissu économique.

Faire émerger et accompagner des actions au bénéfice du tissu industriel local : diversification commerciale de sous-traitants, mise en réseau, cadres à temps partagé, performance interne, actions d'anticipation des évolutions réglementaires ou environnementales,...

## **B2c. Accompagnement des créateurs d'entreprise**

### **Descriptif**

Afin de favoriser le développement de l'emploi et la création d'entreprise, mettre en place au sein des maisons de l'emploi et de la formation et en s'appuyant sur le réseau des structures de conseil à la création d'entreprises, qui existent déjà, une offre de service visant l'accompagnement des créateurs et des créatrices.

Accompagner par un programme de formation à la création reprise d'entreprises les porteurs de projets et augmenter ainsi les chances de pérennisation de leur entreprise.

### **Maîtres d'ouvrage**

Le réseau de structures de conseil aux créateurs d'entreprises (APH, Boutiques de gestion, ADIE, Bourgogne Active, ...).

### **Dispositions particulières**

Les structures de conseil aux créateurs d'entreprises doivent inscrire leur offre de service au titre du CPER au sein des MDE.

## **B2d. Adaptation des ressources humaines**

### **Descriptif**

Mobiliser les dispositifs EDEC (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences) - plan de formation – tutorat – VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) – GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences) afin d'aider les entreprises à adapter leurs ressources humaines aux évolutions annoncées et de préparer le plus en amont possible les demandeurs d'emploi et les salariés aux reconversions imposées par les restructurations économiques.

## **B2e. Outils de gestion des ressources humaines**

### **Descriptif**

Mettre en place une ARACT (Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) chargée notamment d'accompagner les entreprises dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et de prendre en compte la problématique de la gestion des âges.

### **Maîtres d'ouvrage**

L'État avec les partenaires sociaux et l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT).

## **B2f. Appareil de formation régional**

### **Descriptif**

Entretenir et moderniser l'appareil de formation notamment le réseau AFPA (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes), les pôles d'excellence de formation ainsi que les établissements de formation sanitaire et sociale, afin de construire une offre de formation adaptée aux besoins des entreprises et des territoires, notamment en développant les formations prenant en compte les publics féminins pour les entreprises, les acteurs et actrices territoriaux.

---

## GRAND PROJET C

---

### RENFORCER L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE

---

*BOP 142, 150, 172, 187*

La recherche et l'enseignement supérieur sont au cœur de la politique du développement de la région Bourgogne. Associés aux deux pôles de compétitivité VITAGORA et PNB et au pôle de compétence AGRALE, ces deux domaines constituent le socle de l'économie de la connaissance en Bourgogne permettant la compétitivité et la croissance économique du territoire.

Le développement économique de la région passe par un renforcement de la recherche publique qui représente moins de 1% de la recherche nationale, donc par l'augmentation du nombre et de l'importance des programmes et des actions développés par les grands centres de recherche (INRA, CNRS, INSERM et CEA), et des projets structurants en partenariat public privé.

Le dispositif de recherche bourguignon s'est structuré autour de 4 grands pôles :

- Sciences des matériaux et ingénierie des procédés,
- Agro-alimentaire, bio-géosciences et agro-environnement,
- Santé, sciences et techniques de l'information et de la communication,
- Sociétés, identités, territoires, patrimoines.

Ceux-ci accueillent plus de 1 000 enseignants chercheurs et plus de 1 000 doctorants. Une majorité des unités de recherche sont des unités mixtes labellisées CNRS, INRA ou INSERM.

Une activité importante de transfert technologique soutenant l'innovation des entreprises bourguignonnes émane de chacun des différents pôles de recherche bourguignons établissant un partenariat fort avec les grands secteurs clés de l'économie. Sur cette base, le transfert de technologie et le développement de l'innovation du tissu industriel bourguignon doivent être renforcés pour soutenir la croissance économique de la région.

Les actions de transfert et de valorisation du pôle Sciences des matériaux et ingénierie des procédés s'appuient essentiellement sur le CRITT 2MIL «Mécanique Matériaux Image Laser » (Pôle Laser Le Creusot Bourgogne, Institut de Caractérisation des Matériaux et Magnytude à Nevers), et sur les plates formes et plateaux techniques de la Fédération de Recherche «Matière, Matériaux, Mathématiques». Une réflexion est en cours sur la création d'un CRITT "Image et son" dans le cadre du Pôle Nicéphore Cité à Chalon.

Le pôle Agro-alimentaire, bio-géosciences et agro-environnement présente une forte interdisciplinarité qui requiert la mise en commun de nombreux équipements lourds et semi-lourds. Les actions de transfert et de valorisation s'appuient déjà sur le CRITT 2ABI et un projet de CRITT Agro-environnement est en cours. Le processus de mutualisation des moyens avec la mise en place du SERvice COmmun de BIOlogie (SERCOBIO) sur lequel s'appuie déjà l'Institut Buffon, et des plates-formes et plateaux de l'IFR 92 s'amplifiera avec la création du Pôle de Compétences AGRALE fédérant l'ensemble de ces moyens.

Pour le pôle Santé-STIC, un centre INSERM est créé qui travaillera en collaboration étroite avec un IFR innovant permettant de fédérer la biologie tournée vers la santé et les sciences de l'information et de la communication. Cet IFR intégrera également les unités de recherche clinique du CHU et du CGFL .Du domaine Santé-STIC relèvent en particulier, le gérontopôle, le cancéropôle, mais également le consortium PharmImage qui décline son projet en trois axes stratégiques :

- la mutualisation d'unités fonctionnelles au bénéfice des projets des membres partenaires et des entreprises ou laboratoires extérieurs,
- l'exploitation d'une exceptionnelle richesse en modèles précliniques pour la validation des techniques d'imagerie dans l'évaluation des thérapeutiques, notamment en cancérologie,
- le développement de compétences spécifiques à PharmImage dans le domaine de la synthèse de molécules et des développements logiciels et d'instrumentation.

Enfin, l'implication du secteur Sciences Humaines et Sociales relève du domaine « Sociétés, identités, territoires, patrimoines » et renforce ses possibilités d'interactions dans les secteurs de l'aménagement du territoire, de l'économie et de la gestion, du droit, de la communication ou du patrimoine. Par ailleurs, l'affichage «Qualité de la vie et de l'environnement» suppose une interrogation et une attention aux

questionnements sociétaux. Le développement durable, la biodiversité, l'altération des environnements, l'anthropisation sont des points abordés en synergie avec les thèmes de recherche scientifique.

Ce dispositif de valorisation de la recherche qui s'appuie sur des structures régionales dédiées au transfert de technologie et à l'innovation, dont notamment Bourgogne Innovation, sera renforcé par la mise en place d'une filiale de valorisation de l'Université regroupant les activités de transfert de technologie et d'accompagnement des plateformes technologiques. Le programme Synerginov, labellisé par le Ministère en charge de la recherche et l'incubateur PREMICE, labellisé par European Business Network, font partie intégrante du dispositif de valorisation de la recherche bourguignonne.

Le regroupement de l'ensemble des structures régionales en un même site, l'Espace Régional de l'Innovation, lequel accueillera également une pépinière d'entreprises technologiquement innovantes, renforcera la lisibilité du dispositif régional et la qualité des échanges entre la recherche et les entreprises.

Le développement économique de la région passe également par un renforcement des établissements d'enseignement supérieur bourguignons, sachant que, si la Bourgogne ne compte qu'une seule Université, sa pluridisciplinarité offre un terrain très favorable aux projets émergents de la rencontre des disciplines et à la constitution d'un polytechnicum favorisant l'organisation de l'enseignement supérieur en Bourgogne autour de trois pôles : l'agro-alimentaire, l'auto-mécanique / matériaux et le management / gestion.

Ainsi, la Bourgogne souhaite développer l'attractivité des formations d'ingénieurs par un renforcement de leur visibilité nationale et internationale. Le polytechnicum permettra de développer les synergies entre ses différentes composantes : ENSBANA-ENESAD, ESIREM, ISAT, et ultérieurement avec l'ENSAM, l'ITII, l'ESC-Dijon et IAE de Dijon. Par ailleurs, le rapprochement des forces scientifiques au sein de l'Université de Bourgogne aura un effet porteur pour la constitution d'un Pôle de Recherche d'Enseignement Supérieur (PRES), en liaison avec les régions limitrophes, notamment l'Université de Franche-Comté.

La qualité de la vie étudiante constitue un atout majeur de l'attractivité de l'enseignement supérieur bourguignon mais plus globalement de la région. C'est pourquoi il conviendra de développer le niveau de qualité des structures d'accueil en offrant aux étudiants des conditions de travail et de vie optimales pour les conduire vers la réussite. L'intégration des nouvelles technologies au cœur même des établissements d'enseignement supérieur et la création d'une Maison Internationale des Chercheurs font partie de cette action en faveur de l'enseignement supérieur de la région Bourgogne.

## Financement (en millions d'euros)

C	TOTAL	Etat	Région
<b>RENFORCER L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE</b>	<b>108,007</b>	<b>49,274</b>	<b>58,733</b>
C1 Enseignement supérieur, recherche et compétitivité	51,807	23,924	27,883
C2 Espace régional de l'innovation	15,850	7,850	8,000
C3 Logement et qualité de la vie étudiante	40,350	17,500	22,850

## C1 Enseignement supérieur, recherche et compétitivité

### Contexte

Le précédent CPER a permis d'aboutir à un regroupement des forces de la recherche et de l'enseignement supérieur selon 4 pôles d'excellence identifiés par la communauté scientifique bourguignonne, validés par les établissements de recherche et d'enseignement supérieur et labellisés par les grands organismes de recherche.

Deux d'entre eux constituent les acteurs des volets Recherche et Enseignement supérieur des deux pôles de compétitivité (PNB pour la sous-action b et Vitagora pour la sous-action c) ; les deux autres

constituent des pôles d'excellence regroupant des chercheurs et chercheuses reconnus internationalement.

Le soutien aux thématiques de recherche et à la promotion des résultats de ces 4 pôles d'excellence constitue la priorité de la région Bourgogne en matière de recherche.

Cette action intègre nécessairement le renforcement des établissements d'enseignement supérieurs bourguignons par la constitution d'un polytechnicum organisant les actions de formation autour des pôles d'excellence.

L'enjeu est d'augmenter l'attractivité nationale et internationale de ces pôles bourguignons et leurs retombées sur le tissu industriel régional, en leur offrant les moyens d'une formation adaptée et d'une recherche compétitive et innovante.

### **Objectifs opérationnels de l'action**

Conforter le potentiel en enseignement supérieur et en recherche de la région pour développer le transfert de technologie et participer au développement économique de la Bourgogne.

### **Descriptif**

Assurer une cohérence des aides, de la recherche aux entreprises, en passant par la formation, la valorisation et le transfert de technologie, dans le respect des 4 pôles d'excellence de la région Bourgogne.

### **Financement (en millions d'euros)**

<b>C1</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Etat</b>	<b>Région</b>	<b>COMADI</b>
<b>Enseignement supérieur, recherche et compétitivité</b>	<b>52,857</b>	<b>23,924</b>	<b>27,883</b>	<b>1,050</b>
C1a - Polytechnicum	0,500	0,000	0,500	
C1b - Pôle Matériaux	13,035	7,185	5,850	
C1c - Pôle Agrale	15,239	6,639	8,600	
C1d - Pôle Santé - STIC	10,900	5,550	5,350	
C1e - Pôle Sciences humaines et sociales	8,850	4,550	4,300	
C1f - Antenne de Sciences Po Dijon	4,333	0,000	3,283	1,050

## **C1a. Polytechnicum**

### **Descriptif**

La région Bourgogne bénéficie non seulement de la présence d'une Université pluridisciplinaire, mais également de nombreuses écoles d'ingénieurs associées ou non à cette Université.

A la suite de la fusion ENSBANA - ENESAD engagée (sous-action c), le rapprochement de l'ensemble des écoles d'ingénieurs, ENSAM, ESIREM, ISAT et ITII, puis ESC et IAE, constitue un enjeu majeur en terme de visibilité aux plans régional et interrégional.

Cette évolution conduira à la création d'un polytechnicum organisé autour de trois domaines : agro-alimentaire, auto-mécanique / matériaux et management / gestion.

Cette sous-action porte sur :

- la mise en place des structures du polytechnicum,
- le rapprochement de l'ensemble des écoles d'ingénieurs et notamment la fusion ENESAD – ENSBANA (cf. C1c) »

## C1b. Pôle Matériaux

### Descriptif

Les programmes de recherche sont développés selon 3 axes :

1/ nanosciences et matériaux

2/ ingénierie moléculaire comprenant : - chimie séparative et procédés propres - plateforme de spectroscopie et consortium RMN Grand Est - projet Pharmimage

3/ optique et communications

Ce regroupement thématique inclut le développement de plateformes technologiques, nationalement reconnues, ouvertes vers le transfert en direction des entreprises régionales, le soutien au pôle de compétitivité régional, Pôle Nucléaire Bourgogne, au CRITT 2MIL et à MAGNYTUDE.

Par ailleurs, une réflexion sera engagée en vue de la mise en place de l'École Internationale du nucléaire à Chalon sur Saône, outil de formation de haut niveau lié au pôle de compétitivité, « Pôle Nucléaire de Bourgogne ».

### Maîtres d'ouvrage

Université de Bourgogne, Bourgogne Technologie / filiale de valorisation de l'U.B., Pôle Nucléaire Bourgogne.

## C1c. Pôle AGRALE

### Descriptif

Le projet AGRALE a l'ambition de créer, en relation avec Vitagora, un pôle fort (Université de Bourgogne, INRA, CNRS, ENESAD, ENSBANA) sur un objectif de production végétale de qualité, respectueuse de l'environnement et favorisant le développement d'aliments répondant aux exigences de la société quant à leurs propriétés, notamment sur le plan sensoriel.

Il s'appuie sur deux volets :

- la création d'un nouvel établissement résultant de la fusion ENESAD-ENSBANA

La restructuration des deux écoles nécessite de regrouper les promotions d'élèves sur un même lieu, afin de créer un véritable esprit d'école. Parallèlement, les laboratoires devront être relocalisés dans le cadre du grand projet de pôle de compétences sur le site actuel ENESAD / ENSBANA. Il s'agit essentiellement de la réhabilitation des locaux. La restructuration du bâtiment Sciences Gabriel engagée dans le précédent CPER est aussi partiellement concernée par cette opération immobilière.

Rappelons que ces deux écoles ont signé une Charte régionale égalité et mixité professionnelles qui les engage à mener des actions dans ce domaine : formation des formateurs/trices de l'école ainsi que du personnel administratif, prise en compte du genre dans l'orientation des élèves... Cette Charte a été réalisée dans le cadre d'un projet européen Equal et a bénéficié de l'appui de la DRTEFP, de la DRDFE et du Conseil régional.

- la création d'une structure de coopération scientifique associant l'INRA, l'Université de Bourgogne et le nouvel établissement dont les axes de recherche sont :

1/ Plantes, sols, microbes, environnement (agro-écologie de la parcelle cultivée , biodiversité )

2/ Procédés alimentaires et fonctionnement sensoriel

3/ Territoires et développement en lien avec le pôle Sciences humaines et sociales

Cette organisation favorise l'émergence d'un continuum expérimental et méthodologique «du champ à l'assiette», basé sur le respect de l'environnement, en plaçant les exigences de qualité et de sécurité des produits et le développement durable au centre des préoccupations.

Son développement doit s'appuyer sur des plateformes multidisciplinaires dont la plateforme phénotypage, le renforcement des liens et de la cohérence avec le pôle de compétitivité Vitagora, le soutien aux CRITT, notamment 2ABI et Agro-environnement, et le financement de thèses sur ces thématiques.

### Maîtres d'ouvrage

Université de Bourgogne, INRA, Bourgogne Technologie / filiale de valorisation de l'U.B., Vitagora, ENESAD-ENSBANA.

## C1d. Pôle Santé - STIC

### Descriptif

Il s'agit de conforter la recherche tournée vers la santé en fédérant des équipes d'excellence sur une thématique innovante. L'originalité tient à l'association des équipes de recherche en santé, soutenues par l'INSERM et le Ministère de la Recherche et des équipes qui travaillent dans les domaines des sciences et techniques de l'information et de la communication des sciences cognitives, soutenues par le CNRS.

Cette organisation bénéficie de plateaux techniques et de plateformes en développement, telles que la protéomique des liquides biologiques, l'imagerie cellulaire et moléculaire et l'instrumentation biomédicale (MAGIC-BIO).

Dans la continuité, les concepts générés doivent trouver leur application au sein de structures de transfert en contact direct avec les entreprises, telles que la structure Pharmimage et le CRITT Marey soutenus dans le cadre de cette sous-action.

Enfin la participation à des réseaux du type Cancéropôle Grand-Est, Magic bio, Gérontopôle, est à soutenir.

Dans le cadre de cette sous-action, il est prévu la construction d'un bâtiment de l'UFR Médecine qui accueillera les équipes dont l'activité nécessite la proximité immédiate des services cliniques et biologiques du CHU, ainsi que la rénovation des locaux abritant le Centre de Recherche INSERM ; des locaux sont également prévus sur l'Espace régional de l'Innovation pour accueillir les structures de valorisation liées à la santé, les équipes des laboratoires du LE2I et du CRITT Marey (voir action 2).

### Maîtres d'ouvrage

Université de Bourgogne, Bourgogne Technologie / filiale de valorisation de l'U.B, CHU, Cancéropôle...

## C1e. Pôle Sciences Humaines et Sociales

### Descriptif

Il s'agit, dans le cadre de la Maison des Sciences de l'Homme bourguignonne, de renforcer les activités de recherche à fort potentiel dans les 2 domaines suivants :

1/ territoires, espaces et mutations

2/ patrimoines, identités, cultures

L'originalité repose sur l'intégration de différentes sciences aux services de l'analyse d'une société dans son territoire, lien entre sciences humaines et sciences de la terre et de l'environnement.

Les résultats des recherches feront l'objet d'une valorisation dans le volet transfert de technologie.

Le développement de réseaux nationaux (réseau des MSH) et internationaux sont à développer.

Dans le cadre de cette sous-action il est prévu la construction d'une MSH (Maison des Sciences de l'Homme). Les espaces créés permettront de renforcer les collaborations scientifiques autour des projets pluridisciplinaires et de faire de la MSH un lieu de transfert des savoirs.

## **Maîtres d'ouvrage**

Université de Bourgogne, Bourgogne Technologie / filiale de valorisation de l'U.B.

### **C1f. Antenne de Sciences Po Paris à Dijon**

#### **Descriptif**

Cette sous-action comprend 2 phases :

- 1/ Soutenir le fonctionnement de l'antenne
- 2/ Financement de bourses pour les étudiants et étudiantes

#### **Maîtres d'ouvrage**

Sciences Po.

## **C2. Espace Régional de l'Innovation**

#### **Contexte**

Cette action, au service des chercheurs et des entrepreneurs, est prioritaire car structurante pour la valorisation, le transfert et l'innovation en région Bourgogne. Elle vise à renforcer le lien entre la recherche, l'enseignement supérieur et les entreprises et à aboutir à l'industrialisation et à l'internationalisation des produits issus des travaux de la recherche.

C'est un projet ambitieux qui, dans le cadre d'objectifs partagés et encadrés, doit donner des résultats mesurables à échéance du CPER.

#### **Objectif opérationnel de l'action**

Renforcer la lisibilité du dispositif régional d'innovation et favoriser les échanges, sources de créativité par l'aménagement de l'Espace Régional de l'Innovation et le soutien des structures associées.

#### **Descriptif**

Structurer la chaîne de valorisation/ transfert / innovation, en cohérence avec les 4 pôles de recherche de la région, par la mise en place de la filiale de l'Université de Bourgogne, le soutien au projet Synerjinov et au fonctionnement de structures dédiées à l'innovation, telle Bourgogne Innovation, et s'inscrivant dans la structuration régionale de l'innovation. Les actions collectives d'accompagnement à l'innovation des PME, en particulier celles issues des plate-formes de l'Innovation, pourront être soutenues par l'action sur les filières prioritaires du volet C.

Aménager un Espace Régional de l'Innovation, regroupant les structures de valorisation, transfert et innovation : filiale de l'Université dont les Plateformes Technologiques, Bourgogne Innovation, incubateur Prémice, pépinières d'entreprises, Pharmimage et activités du domaine STIC, ainsi que celles en charge de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

## Financement (en millions d'euros)

C2	TOTAL	Etat	Région
<b>Espace régional de l'innovation</b>	<b>15,850</b>	<b>7,850</b>	<b>8,000</b>
C2a – Maison régionale de l'Innovation	14,750	7,550	6,200
C2b – Pharmimage et plateaux technologiques associés			1,000
C2c – Synerjinov	0,500	Hors CPER	0,500
C2d – Culture scientifique, technique et industrielle	0,600	0,300	0,300

### C2a. Maison régionale de l'Innovation

#### Descriptif

Construire un bâtiment régional destiné à l'accueil des activités de la filiale de l'Université de Bourgogne et de l'ensemble des activités du domaine STIC et activités de transfert.

Soutenir le fonctionnement de la filiale de l'Université et des structures dédiées à l'innovation, telles que Bourgogne Innovation et les Plates Formes Technologiques (PFT).

#### Maîtres d'ouvrage

Université de Bourgogne, Bourgogne Technologie / filiale de valorisation de l'U.B, Bourgogne Innovation.

### C2b. PharmImage et plateaux technologiques associés

#### Descriptif

Développer un centre unique d'imagerie appliquée à la pharmacologie et à l'évaluation non invasive des thérapeutiques en le dotant des équipements et des bâtiments nécessaires à son positionnement comme leader européen dans le domaine.

Améliorer l'installation du laboratoire LE2I et du CRITT Marey.

#### Maîtres d'ouvrage

Université de Bourgogne, Bourgogne Technologie / filiale de valorisation de l'U.B.,...

### C2c. Synerjinov

#### Descriptif

Poursuivre le programme engagé de mutualisation de transfert de technologie et de maturation de projets innovants portés par les établissements bourguignons et labellisés par l'ANR.

#### Maître d'ouvrage

Université de Bourgogne.

## C2d. Culture Scientifique, Technique et Industrielle

### Descriptif

Soutenir la CSTI, notamment par l'édition d'une revue, la mise en place d'outils informatiques et par la réalisation d'actions innovantes à destination du grand public.

Développer, sur le territoire régional, des projets structurants permettant d'apporter aux citoyens et citoyennes une meilleure compréhension des travaux scientifiques contemporains.

### Maîtres d'ouvrage

Université de Bourgogne, Associations, CCSTI,...

## C3. Logement et qualité de la vie étudiante

### Contexte

Le logement étudiant est devenu à Dijon et en Bourgogne un enjeu fort dans un contexte marqué par :

- l'ancienneté et l'inadaptation d'une partie du patrimoine du CROUS,
- la baisse de la démographie étudiante - l'accueil croissant d'étudiants étrangers - l'évolution de l'offre de formation.

Une récente étude démontre que si l'offre est quantitativement adaptée, elle doit être améliorée au plan qualitatif, pour répondre aux attentes minimales des jeunes et offrir un cadre de travail propice à la réussite.

Cette modernisation doit s'accompagner d'une évolution générale de l'environnement de vie des étudiants sur les aspects stratégiques de la communication et de l'accueil.

### Objectif opérationnel de l'action

Développer l'attractivité de Dijon et des sites délocalisés par la modernisation des structures d'accueil et ouvrir la capitale régionale à l'international.

### Descriptif synthétique de l'action

Il s'agit, principalement, d'un programme immobilier qui se doit d'être ambitieux pour permettre à la Bourgogne d'anticiper dans ce domaine. Cette action doit permettre, à échéance du CPER, des résultats mesurables en matière de démographie étudiante.

### Financement (en millions d'euros)

C3	TOTAL	Etat	Région	Autres
<b>Logement et qualité de la vie étudiante</b>	<b>51,200</b>	<b>17,500</b>	<b>22,850</b>	<b>10,850</b>
C3a – Logement étudiant à Dijon	27,600	8,000	9,000	CROUS : 9,350 COMADI : 1,250
C3b – Aménagement du campus	9,100	3,600	5,500	
C3c – Sites délocalisés	10,000	3,900	6,100	+ CROUS
C3d – NTIC	1,250	0,500	0,750	
C3e – Maison internationale des chercheurs	3,250	1,500	1,500	COMADI : 0,250

## C3a. Logement étudiant à Dijon

### Descriptif

Sur Dijon, rénover et construire des bâtiments avec pour objectif de remplacer 900 chambres actuelles sans confort de 10 m<sup>2</sup> par 900 logements rénovés, dont une majorité de logements requalifiés en studettes de 15 m<sup>2</sup>.

Ce projet s'appuie sur les conclusions d'une étude approfondie dont les préconisations conjuguent l'amélioration des conditions d'hébergement et le maintien d'un coût de loyer abordable pour les étudiants. Il prévoit la création de studettes avec confort individuel (sanitaires et kitchenette) par l'aménagement de six bâtiments. Parallèlement à cette opération sera poursuivi le programme de rénovation des chambres de 10m<sup>2</sup>.

### Maître d'ouvrage

CROUS

## C3b. Aménagement du Campus

### Descriptif

- Améliorer la qualité du campus dont les lieux de vie et les services de vie étudiante par l'aménagement de l'esplanade Erasme dans une démarche respectueuse de l'environnement,
- Aménager un bâtiment administratif lié à la vie étudiante (bureaux du CROUS),
- Restructurer le bâtiment Droit-Lettres et réaliser l'isolation thermique de la bibliothèque universitaire Droit-Lettres.

### Maîtres d'ouvrage

Université de Bourgogne, Communauté de l'agglomération dijonnaise (COMADI)

## C3c. Sites délocalisés

### Descriptif

- Marquer le soutien de la région à l'ENSAM de Cluny, par la remise en valeur et en sécurité des bâtiments, la rénovation de ses logements étudiant, la construction d'une halle technologique bois.
- Installer un restaurant universitaire sur le campus du Creusot.
- Poursuivre l'aménagement du site d'Auxerre par la construction d'un bâtiment à usage administratif et de restauration.
- Poursuivre l'extension de l'ISAT à Nevers.

La question du logement des étudiants sur les sites délocalisés devra le cas échéant être prise en compte dans le cadre des révisions régulières du CPER en fonction des évolutions des effectifs et de la possibilité ou non de trouver des solutions locales adaptées (FJT, HLM, ...).

### Maîtres d'ouvrage

ENSAM, Université de Bourgogne, CROUS, Ville d'Auxerre, ...

### **C3d. NTIC**

#### **Descriptif**

Développement d'une plate-forme de services à usage pédagogique et de visio-conférences multisites avec passage au réseau très haut débit.

Cet outil de modernisation doit faciliter, à terme, les collaborations dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche.

#### **Maître d'ouvrage**

Université de Bourgogne.

### **C3e. Maison internationale des chercheurs**

#### **Descriptif**

Aménager un centre d'hébergement des chercheurs et chercheuses étrangers/ères. Ce lieu, stratégique, tant en matière de recherche que d'enseignement supérieur, devrait permettre l'organisation de manifestations scientifiques.

#### **Maîtres d'ouvrage**

Université de Bourgogne, collectivités, SEM.

---

## GRAND PROJET D

# PRESERVER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA RESSOURCE EN EAU

---

*BOP 153, 181, ADEME, Agences de l'eau, Fonds Barnier*

Le contexte planétaire est lourdement marqué par des évolutions environnementales majeures : changement climatique, raréfaction et augmentation du coût des énergies fossiles, appauvrissement des ressources naturelles et dégradation de la biodiversité.

La Bourgogne, comme les autres territoires, est en responsabilité de ne pas aggraver la situation globale, de s'adapter au nouveau contexte voire d'anticiper (notamment l'impact de ses investissements dans les prochaines décennies).

Il s'agit donc d'adopter une stratégie de développement basée sur une « économie de la ressource » (optimisation et valorisation), sur des nouveaux modes de production, agricole et industrielle, réduisant les coûts et tirant le meilleur parti des richesses, sur un recours accru aux énergies renouvelables, sur une attention plus forte à la consommation d'espace et à l'environnement.

Vis-à-vis de cette stratégie, la Bourgogne dispose d'atouts qui tiennent notamment à ses conditions naturelles. On peut citer :

- des milieux naturels et des paysages naturels et culturels riches et variés, qui contribuent à son attractivité et sur lesquels s'appuient des productions et des savoir-faire renommés
- une ressource en eau a priori de qualité, compte tenu de sa situation en tête de bassin
- de bonnes potentialités en termes d'énergies renouvelables, autour du bois-énergie et de la biomasse, en particulier.

Elle doit savoir mieux s'appuyer sur ces atouts pour construire le futur, relever les défis planétaires comme les tendances négatives régionales (un certain défaut d'anticipation et d'organisation des acteurs par exemple), qui lui confèrent actuellement une « performance environnementale » moyenne.

A défaut, la Bourgogne ne se placera pas dans les régions performantes du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Réussir suppose que l'ensemble des acteurs régionaux soit mobilisé : l'Etat et la Région dans le contrat de projets, par l'introduction nécessaire d'une éco-conditionnalité des aides, entendent montrer la voie.

Pour ce faire, ils concentrent leur soutien (augmenté des aides apportées par les établissements publics : ADEME et Agences de l'eau Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée et Corse, Seine-Normandie) à quatre objectifs prioritaires :

- l'amélioration l'état de la ressource en eau (gestion qualitative et quantitative de la ressource)
- la préservation de la biodiversité au travers d'un Plan régional biodiversité
- la mise en œuvre d'un Plan Energie Climat régional
- la mobilisation des acteurs locaux et l'animation des territoires pour un développement durable

## Financement (en millions d'euros)

D	TOTAL	Etat	Région
<b>PRESERVER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA RESSOURCE EN EAU</b>	<b>92,070</b>	<b>35,270</b>	<b>56,800</b>
D1 Améliorer l'état de la ressource en eau	19,050	12,050	7,000
D2 Plan régional biodiversité	5,520	2,520	3,000
D3 Plan énergie climat	66,800	20,000	46,800
D4 Animation des territoires pour un développement durable	0,700	0,700*	*

\* Dans le cadre de la Convention PREMED, des crédits complémentaires sont mobilisés par la Région, et par l'Etat au titre de l'ADEME.

## D1. Amélioration de la ressource en eau

### Contexte de l'action

L'eau, consacrée patrimoine national depuis la loi sur l'eau de 1992, constitue une ressource vitale dont la qualité doit être préservée et les usages partagés. La Directive cadre européenne sur l'eau de 2000 fixe une obligation d'atteinte du bon état écologique de la ressource d'ici 2015. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques, promulguée le 30 décembre 2006, donne les outils pour répondre à cette exigence.

De plus, les milieux aquatiques et humides jouent le rôle de véritables infrastructures naturelles d'épuration, d'amortissement des événements extrêmes (crues, sécheresses) et de réservoirs de biodiversité qu'il convient de préserver.

### Objectif opérationnel de l'action

L'atteinte des objectifs du bon état écologique de l'eau d'ici 2015 constitue un véritable défi pour l'ensemble des acteurs bourguignons.

Ces objectifs ne pourront être atteints sans une mobilisation beaucoup plus importante de l'ensemble des Bourguignons. L'action vise à renforcer cette mobilisation et à assurer une gestion effective de ces milieux qui permette d'atteindre les objectifs de qualité fixés par la directive. Le Contrat de projet État Région mettra l'accent sur les zones à enjeux prioritaires.

### Dispositions particulières

#### Critères de sélection des projets :

Pour les démarches d'amélioration de la connaissance et en particulier l'acquisition de données sur financement public, les données seront transmises à la DIREN et aux Agences de l'eau et mises à disposition des contractants du CPER et du public.

Pour les démarches de gestion concertée de la ressource en eau à l'échelle de bassins hydrographiques :

- le diagnostic initial devra intégrer les travaux relatifs à la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, il devra faire apparaître les principaux enjeux du territoire, dont la prévention du risque inondation, et les hiérarchiser,
- le porteur de projet devra mettre en place un tableau de bord rappelant les objectifs du contrat au regard des enjeux identifiés et renseignant des indicateurs de suivi-évaluation dont des indicateurs de résultat,
- les projets devront comprendre, si nécessaire, un plan de gestion des zones humides du territoire concerné,

- les actions de restauration et de renaturation ainsi que de déclouisonnement des cours d'eau seront soutenues uniquement dans le cadre d'une approche globale du cours d'eau.

Les projets retenus ne doivent pas être finançables sur des crédits des Contrats de Projets Interrégionaux.

### Financement (en millions d'euros)

D1	TOTAL	Etat	Région
<b>Amélioration de la ressource en eau</b>	<b>19,050</b>	<b>12,050 *</b>	<b>7,000</b>
D1a – Connaissance de la ressource en eau			
D1b – Gestion globale et concertée de la ressource en eau			
D1c – Prévention et maîtrise du risque inondation **			
D1d – Lutte contre les pollutions			
D1e – Démarches territoriales			

*\*dont 9 M€ des Agences de l'eau (sauf D1c)*

*\*\* Le risque inondation n'est pas financé par la Région.*

#### D1a. Connaissance de la ressource en eau

Acquérir, approfondir, partager et diffuser les connaissances sur l'état de la ressource en eau et les objectifs à atteindre pour 2015, conformément à la Directive Européenne.

##### Descriptif

Il s'agit d'acquérir la connaissance nécessaire à l'objectif d'atteinte du bon état de la ressource d'ici 2015, partager et diffuser cette connaissance à travers l'acquisition de connaissances, la mise en œuvre d'outils, l'élaboration et la réalisation de documents de vulgarisation, de colloques, de journées de sensibilisation, établir régulièrement une synthèse régionale des travaux menés par chacune des trois agences de bassin dans le cadre d'un partenariat Région-Départements-État-Agences (mise à disposition des données) et évaluer les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire au regard des enjeux de la DCE. Ces deux dernières missions pourront être confiées à l'Agence Régionale pour un développement soutenable.

##### Maîtres d'ouvrage

État, collectivités et leurs groupements, associations, établissements publics, organisations professionnelles.

#### D1b. Gestion globale et concertée de la ressource en eau

Favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de démarches de gestion globale et concertée de la ressource en eau à l'échelle de bassins hydrographiques cohérents.

##### Descriptif

Il s'agit d'établir le diagnostic territorial à l'échelle d'un bassin versant ou de nappe, puis le programme d'actions correspondant aux enjeux identifiés en s'appuyant sur les travaux réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE; de monter le dossier d'agrément le cas échéant; d'animer l'ensemble des acteurs de la démarche (élus, gestionnaires de l'espace, usagers de la ressource en eau, citoyens et leurs associations) afin de leur faire comprendre les enjeux et les amener à les prendre en compte dans leur action au quotidien ; de piloter et de mettre en œuvre les actions prévues dans le contrat ; d'évaluer la démarche.

Les démarches devront prendre en compte les grands enjeux identifiés lors de l'état des lieux DCE sur le territoire bourguignon, en particulier :

- les enjeux liés à l'hydro morphologie : les actions de restauration et de renaturation ainsi que de déclouonnement des cours d'eau seront recherchées,
- les enjeux liés à la préservation des zones humides, en particulier en tête de bassin et dans les grandes vallées alluviales,
- les enjeux liés aux pollutions diffuses,
- les enjeux de gestion quantitative de la ressource (inondations ou assecs) selon les territoires.

Le CPER s'attachera à poursuivre les démarches engagées sur la Saône (hors PAPI) et la Seille ; soutenir les démarches de gestion concertée sur la Dheune, la Vouge, l'Ouche, la Seine Amont (contrat de rivière SEQUANA), l'Armançon (hors PAPI) ; impulser des démarches sur la Tille, la Grosne, la petite Grosne, le Serein, l'Yonne-amont, l'Arroux, la Bourbince et la Nièvre...

### **Maîtres d'ouvrage**

Conseils généraux, collectivités et leurs groupements dont les Etablissements Publics territoriaux de Bassins.

## **D1c. Prévention et maîtrise du risque inondation**

### **Descriptif**

Parallèlement à un contrôle strict de l'urbanisation en zone inondable, qui est de la coresponsabilité de l'Etat et des collectivités locales à travers leurs choix d'aménagement du territoire, il est nécessaire de préserver ou reconquérir les espaces d'expansion des crues, dans les secteurs qui le permettent, afin de protéger les espaces urbains situés en aval. Par ailleurs, il est important de prévenir le risque et de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes. Des actions volontaristes doivent être développées dans les grands bassins fluviaux (Cf. CPIER) mais également dans le cadre des démarches de gestion globale et concertée à l'échelle des sous-bassins hydrographiques.

### **Maîtres d'ouvrage**

Communes, collectivités et leurs groupements dont les établissements publics territoriaux de bassin, chambres consulaires, particuliers, entreprises ...

## **D1d. Lutte contre les pollutions**

Lutter contre la micro-pollution et les pollutions diffuses (toxiques, phyto-sanitaires, ...)

### **Descriptif**

Favoriser la prise de conscience et les démarches de lutte contre la micro-pollution et contre les pollutions toxiques d'origine urbaine ou industrielles :

- mise en œuvre d'actions collectives visant à maîtriser la pollution par les toxiques,
- traitement des pollutions des agglomérations importantes par temps de pluie,
- conventions de raccordement avec les industriels ...

### **Maîtres d'ouvrage**

collectivités et leurs groupements, associations, établissements publics, organisations professionnelles...

## D1e. Ressource en eau et démarches territoriales

Favoriser la prise en compte de la ressource en eau dans les politiques d'aménagement du territoire.

### Descriptif

Prise en compte des démarches de gestion concertée de la ressource dans les SCOT, les Pays, les Contrats d'Agglomération, soutenir les études permettant une meilleure prise en compte de la ressource en eau dans les documents d'aménagement du territoire, soutenir la réalisation de colloques, séminaires sur le sujet, développer des outils d'aide à la décision, ...

### Maîtres d'ouvrage

Collectivités et leurs groupements, Etablissements Publics...

## D2. Plan régional biodiversité

### Contexte de l'action

La richesse du territoire réside dans sa capacité à produire du vivant, aux fonctions multiples : alimentation et santé, matières premières, dépollution naturelle de l'eau, paysages et bien être social.

La seule mobilisation des acteurs autour de Natura 2000, bien que nécessaire, ne suffira pas à enrayer la perte de biodiversité : il est nécessaire de préserver et de renforcer les corridors biologiques, liens fonctionnels entre les milieux permettant le brassage des populations, mais aussi de respecter les grandes entités naturelles et paysagères et la biodiversité «ordinaire» qu'elles abritent. Citons à titre d'exemple, la mise en relation des grandes zones bocagères, la préservation d'un réseau de milieux humides, la préservation et la gestion durable des forêts riveraines des cours d'eau. Cette préservation et mise en réseau des espaces naturels facilitera l'adaptation des espèces au changement climatique.

### Objectif opérationnel de l'action

Il reste, pour cela, en Bourgogne, à poursuivre ou engager des efforts sur :

- la protection des espaces les plus remarquables, autour d'un réseau de sites naturels bourguignons (Natura 2000, réserves naturelles nationales et régionales, espaces naturels sensibles, terrains du CSNB...),
- la préservation d'un réseau écologique régional : trames fonctionnelles et corridors écologiques permettant la circulation des espèces,
- la structuration d'un observatoire de la biodiversité.

### Dispositions particulières

Critères de sélection des projets :

- association obligatoire des collectivités locales dans le projet : élaboration et mise en œuvre,
- prise en compte des Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH) et de la stratégie régionale de préservation de la biodiversité,
- le demandeur devra justifier qu'il possède ou fait appel à des compétences reconnues pour la gestion des milieux naturels,
- pour les données : protocole de recueil validé scientifiquement et conforme aux référentiels du Muséum national d'histoire naturel.

Il est précisé que toutes les données acquises grâce à un financement public seront transmises aux financeurs et à l'observatoire de la biodiversité et mises à disposition du public à l'échelle communale, sauf nécessité de confidentialité pour des raisons de préservation d'une espèce particulièrement menacée.

## Financement (en millions d'euros)

D2	TOTAL	Etat	Région
<b>Plan régional biodiversité</b>	<b>5,520</b>	<b>2,520</b>	<b>3,000</b>
D2a – Observatoire régional de la biodiversité	1,000	0,300	0,700
D2b – Sauvegarde des milieux remarquables	3,620	1,520	1,000
D2c – Restauration des corridors écologiques	1,200	0,700	0,500
D2d – « Opérations Grands Sites »	0,800	0,000	0,800

### D2a. Observatoire régional de la biodiversité

Acquérir, partager, diffuser les données sur la biodiversité, au niveau régional comme au niveau local.

#### Descriptif

Création d'un observatoire régional de la biodiversité par acquisition, mutualisation, diffusion et mise à disposition des données ; élaboration d'indicateurs de synthèse sur l'état de la biodiversité en Bourgogne et au niveau local ; mise en place d'infrastructures de découverte et d'éducation du public à la biodiversité.

- Objectif cible : programme de travail validé par tous les partenaires régionaux ; mise à disposition du grand public, sur l'Internet, de données géo-référencées.

#### Maîtres d'ouvrage

Collectivités et leurs groupements, associations, établissements publics, organisations professionnelles, État.

### D2b. Sauvegarde des milieux remarquables

Sauvegarder les milieux remarquables par une gestion appropriée à l'échelle locale.

#### Descriptif

Elaboration de documents de gestion sur les sites remarquables (Natura 2000, espaces naturels sensibles, réserves naturelles, etc) ; travaux de gestion lorsqu'ils sont prévus dans le document de gestion ; animation du réseau d'acteurs intervenant sur ces sites ; plans d'action en faveur des espèces ; communication sur les actions conduites et leur valeur exemplaire.

#### Maîtres d'ouvrage

Collectivités et leurs groupements, associations, établissements publics, organisations professionnelles, État.

### D2c. Restauration des corridors écologiques

Restaurer les corridors écologiques, véritables infrastructures de circulation de la biodiversité à l'échelle de la région

#### Descriptif

Elaboration des plans de trames vertes dans les zones les plus urbanisées ; restauration des liaisons bocagères entre la zone centrale de la Bourgogne (Morvan, Autunois, Charollais-Brionnais, ...) et les îlots bocagers ou forestiers périphériques ; restauration des forêts de rives le long des cours d'eau ;

restauration de la qualité des milieux humides menacés (actions menées en lien avec les politiques de l'eau). Toutes les actions financées doivent être menées en lien avec les politiques d'aménagement du territoire, afin de connaître les trames et liaisons à préserver et les protéger efficacement.

### **Maîtres d'ouvrage**

Collectivités et leurs groupements, associations, établissements publics, organisations professionnelles.

### **Dispositions particulières**

Elaboration d'un schéma régional des corridors à préserver et reconstituer, en préalable au financement d'actions particulières.

## **D2d. « Opération Grands Sites »**

Accompagner la mise en œuvre des «Opérations Grand Site».

### **Descriptif**

Soutien aux démarches pragmatiques d'aménagement du territoire et de développement durable permettant de répondre au problème de dégradation d'un site majeur et emblématique de la Région afin qu'il conserve tout son attrait. Restauration de la qualité paysagère du site ; détermination d'une structure pérenne responsable de la restauration et de la gestion du site ; mesures permettant un développement local. Soutien aux études préalables à la définition du projet et aux travaux liés à la mise en place de l'opération.

### **Maîtres d'ouvrage**

Collectivités et leurs groupements, associations.

### **Dispositions particulières**

Soutien à l'OGS de Solutré – Pouilly - Vergisson. Aide à l'émergence et à la mise en œuvre de nouveaux projets structurants sur le territoire bourguignon (Bibracte et Vézelay).

## **D3. Plan énergie climat**

### **Contexte de l'action**

L'action se situe dans un contexte national et international marqué par une forte progression des problématiques liées au changement climatique et par des tensions de plus en plus fortes sur le marché des matières premières et des énergies fossiles. Celles-ci appellent de réponses adaptées de protection de l'environnement inscrites dans des démarches de développement durable.

Depuis 1984, la Région et l'Ademe conduisent des programmes régionaux de maîtrise de l'énergie et des matières premières. Fort de l'exemplarité de ce partenariat et des résultats obtenus, chacun des partenaires a souhaité établir conjointement un Plan énergie-climat régional pour la période 2007-2013, intégré au CPER, qui contribue à accompagner les acteurs bourguignons vers un développement durable.

### **Objectifs opérationnels de l'action**

Les enjeux pour la Bourgogne, au-delà, plus globalement, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, résident dans :

- La lutte contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air, soutenir le développement local par la relance de la maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables,

- La valorisation des ressources locales et les déchets, le développement des compétences régionales par l'amélioration de la formation des professionnels et l'aide à la structuration des filières,
- La sensibilisation et l'accompagnement des entreprises et des collectivités locales dans la prise en compte de l'environnement et de l'énergie en privilégiant la réduction à la source des pollutions.

L'efficacité de ces actions passe par la mise en place d'une animation spécifique pour accompagner les territoires dans la mise en place de stratégies énergétiques et la qualification de filières locales.

### Dispositions particulières

Cette action renvoie à la convention cadre (Etat, Région, ADEME) et aux conventions annuelles d'application du PREMED (Programme Régional Environnement, maîtrise de l'énergie, déchets) qui en précise le contenu et les modalités.

#### Critères de sélection :

- cohérence territoriale, énergétique, économique et environnementale des projets présentés,
- réalisation de toute opération, dans la mesure du possible, dans le cadre d'une démarche plus globale de maîtrise des consommations et de la demande en énergie.

### Financement (en millions d'euros)

D3 Plan énergie climat	TOTAL	Etat *	Région
D3a – Fonds régional de soutien énergies renouvelables	42,700	7,700	35,000
D3b – Efficacité énergétique et qualité environnementale du bâti	8,890	6,090	2,800
D3c – PROMETHEE	7,390	2,590	4,800
D3d – Approches territoriales, déchets, transports et urbanisme	1,960	1,260	0,700
D2e – Observation et formation	5,860	2,360	3,500

\* Crédits ADEME, (dont 1,890 M€ au titre de « production et consommation éco-responsable » : éco-conception, réduction à la source des déchets et pollutions...)

## D3a. Fonds régional de soutien aux énergies renouvelables

### Descriptif

Soutien à l'utilisation du bois-énergie pour la production de chaleur : investissements de chaufferies, collectives ou industrielles, associées éventuellement à des réseaux de chaleur, alimentées automatiquement au bois énergie ou biomasse ligno-cellulosique, en priorité à partir de plaquette forestière ou assimilée (résidus d'élagage de bord de route, taille de haies, bords de rivière...) en circuits courts pour les connexes (moins de 25 km).

Soutien à la structuration de la filière bois-énergie : création de plates-formes, de hangars de stockage et de conditionnement de plaquette forestière dans le cadre d'une réflexion territoriale, études (commande publique), notamment de gisement et approvisionnement.

Aider à la mise en place d'installations de solaire thermique pour la production d'eau chaude, de solaire photovoltaïque et de micro-hydraulique pour la production décentralisée d'électricité, de valorisation énergétique du biogaz issu de la méthanisation de déchets organiques.

### Maîtres d'ouvrage

Collectivités et leurs groupements, entreprises ou leurs groupements, établissements publics, organismes HLM (privés ou publics), associations.

## **D3b. Efficacité énergétique et qualité environnementale du bâti**

### **Descriptif**

- Développer les démarches intégrées d'efficacité énergétique et environnementale dans le cadre de la construction ou de la réhabilitation de bâtiments, et l'utilisation rationnelle de l'énergie,
- Développer la sensibilisation, l'information, l'animation et la mise en réseau, la formation et la communication sur la qualité environnementale des bâtiments.

### **Maîtres d'ouvrage**

Collectivités et leurs groupements, syndicats d'énergie, associations, établissements publics, organisations professionnelles, entreprises, particuliers, maîtres d'ouvrages du secteur résidentiel collectif ou individuel.

## **D3c. PROMETHEE (programme environnement et entreprises)**

### **Descriptif**

- Favoriser et soutenir les démarches intégrées (éco-conception, éco-responsabilité...),
- promouvoir en amont un meilleur recours aux technologies propres,
- agir sur l'efficacité énergétique,
- optimiser la maîtrise de la gestion des déchets.

### **Maîtres d'ouvrage**

Entreprises (production et services) et leurs groupements, chambres consulaires et organismes professionnels, collectivités, leurs groupements et les établissements publics (déchets).

## **D3d. Approches territoriales, déchets, transports et urbanisme**

### **Descriptif**

- Favoriser les approches globales de l'environnement dans les projets de territoires, les actions d'urbanisme, le management environnemental des collectivités...
- Développer la pratique de l'évaluation environnementale, notamment sur les projets transport
- Favoriser l'émergence des projets visant la diminution des émissions de gaz à effet de serre, et l'amélioration de l'environnement (plan de mobilité...)

### **Maîtres d'ouvrage**

Collectivités et leurs groupements, associations, établissements publics, organisations professionnelles, Entreprises, particuliers, maîtres d'ouvrages du secteur résidentiel collectif ou individuel.

## **D3e. Observation et formation**

Information, observation, formation et éducation en matière d'environnement et de développement durable.

## Descriptif

---

- Mettre en place un réseau d'animateurs territoriaux au sein de structures publiques ou associatives destinés à conseiller et accompagner localement les maîtres d'ouvrage, en cohérence avec les partenaires locaux.
- Soutien aux formations visant à apporter des méthodes et outils utiles pour aller vers des solutions techniques, des pratiques et des comportements durables, intégrant les préoccupations énergétiques et environnementales dans la conduite de projets.
- Soutien aux actions de communication, d'information, d'évaluation, d'observation, de prospective, la mise en place de centres de ressources et les actions de recherche et développement.

## Maîtres d'ouvrage

---

Collectivités et leurs groupements, associations, organisations professionnelles, établissements publics...

## D4. Animation des territoires pour un développement durable

### Contexte de l'action

---

La mobilisation des acteurs bourguignons en regard d'une vision des enjeux tournée vers le futur est fondamentale. Cela passe par de l'information et de la communication, mais aussi par la valorisation des initiatives innovantes en regard de l'environnement et du développement durable.

Les démarches transversales permettant une appropriation des enjeux à l'échelle de chaque territoire (Agendas 21 locaux, charte d'environnement), le déploiement des procédures de reconnaissance et de certification environnementale, relèvent de cette logique, et doivent être soutenus.

Dans ce contexte, l'Agence régionale de l'environnement et du développement soutenable (Alterre Bourgogne) est un vecteur puissant de communication, de valorisation des initiatives, et de mise en réseau des acteurs. Elle doit être soutenue, de même que toutes les actions visant à renforcer le tissu associatif local, médiateur indispensable entre les citoyens et les décideurs.

### Objectif opérationnel de l'action :

---

L'intégration des finalités du développement durable est encore très timide en Bourgogne. Quelques collectivités se sont engagées dans une réflexion à ce sujet, parmi lesquelles un petit nombre mettent en œuvre un programme d'actions opérationnel. Conformément aux engagements de la stratégie nationale de développement durable (SNDD), l'objectif est donc de multiplier le nombre de collectivités engagées dans des démarches de développement durable, afin d'accélérer la prise de conscience des enjeux à prendre en compte dans tout projet de développement territorial.

On s'appuiera notamment sur la mise en réseau des acteurs territoriaux (Pays, Agglomérations, Parc naturel régional, Communautés de communes ou communes, Conseils généraux, Conseil régional, service déconcentrés de l'État et ses établissements publics) qui souhaitent s'engager sur la voie du développement durable, afin qu'ils puissent progresser ensemble. Le comité régional d'accompagnement des agenda 21 jouera tout son rôle d'animation et de conseil dans ce cadre, en lien avec le comité national.

### Dispositions particulières

---

Crédits inscrits au titre du PREMED (programme régional environnement, maîtrise de l'énergie, déchets) et inclus la fiche IV «approches territoriales, transports, urbanisme» et fiche V «information, observation, formation, éducation en matière d'environnement et de développement durable» de la convention.

## Financement (en millions d'euros)

D4	TOTAL	Etat	Région
<b>Animation des territoires pour un développement durable</b>	<b>0,700</b>	<b>0,700</b>	Hors CPER *
D4a – Soutien aux projets territoriaux			
D4b – Animation du réseau des projets territoriaux			

\* Crédits PREMED.

### D4a. Soutien aux projets territoriaux

#### Descriptif

Le Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) a lancé, en 2006, un appel à projets permanent pour la reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux. Un cadre de référence et un guide technique donne l'ensemble des éléments nécessaires. Les collectivités qui souhaitent s'engager dans cette démarche reçoivent un soutien financier pour les études préparatoires puis pour l'élaboration effective de leur programme d'actions. Cela constitue le dossier de candidature présenté à l'appel à reconnaissance national. Les actions opérationnelles elles-mêmes ne sont pas financées à ce titre.

#### Maîtres d'ouvrage

collectivités et leurs groupements (agglomérations, Parc naturel régional...), pays.

### D4b. Animation du réseau des projets territoriaux

#### Descriptif

Les collectivités prêtes à s'engager ont besoin d'une aide technique pour passer à l'acte. Le nombre et la qualité des projets territoriaux de développement durable en dépend directement. Cela nécessite la mise en place d'un centre de ressource capable de les orienter, ainsi que l'organisation régulière de rencontres destinées à permettre les échanges d'expériences entre les collectivités déjà engagées. Cette animation est assurée par l'association régionale Alterre.

---

# GRAND PROJET E

## VALORISER LES GRANDS SITES PATRIMONIAUX

---

BOP 112, 175

La Bourgogne bénéficie aujourd'hui d'une image flatteuse et rassurante. La richesse accumulée se lit dans le paysage urbain comme dans le patrimoine en général et pourrait justifier pour l'UNESCO de classements supplémentaires au patrimoine mondial de l'humanité (le cofinancement de telles démarches relèvera de crédits spécifiques hors CPER). La région tire une forte réputation de sa douceur de vivre, entretenue par les campagnes de promotion touristique, et d'une tradition de haute spiritualité, de Vézelay à Fontenay, de Cluny à Paray-le-Monial, de Cîteaux à Taizé.

Enfin, le patrimoine industriel issu de la vitalité des aventures industrielles – du charbon aux frères Niepce - témoigne de la place tenue par la Bourgogne dans l'essor industriel de la France.

Le constat rassurant de la richesse patrimoniale de la Bourgogne ne saurait faire oublier le danger de la seule mise en valeur du patrimoine.

En effet, si le développement de l'attractivité de la Bourgogne se fonde en partie sur la conservation des richesses patrimoniales, le partage de cette préoccupation doit rassembler les diverses collectivités publiques et être l'occasion de mettre en œuvre des projets ambitieux articulant ces richesses avec la recherche, l'action artistique et le développement touristique à l'instar des projets développés ci-dessous.

### 1 – Le réseau des oppida de Bourgogne, un apport unique à l'histoire du Monde celtique :

Cette action vise à accroître l'image de la Bourgogne comme pôle d'excellence en matière de recherche fondamentale par le développement de la coopération scientifique internationale sur les sites archéologiques d'Alésia, de Vix et surtout de Bibracte. L'originalité principale de ces projets ne se résume donc pas à de simples chantiers de grande envergure sur des sites prestigieux, elle doit permettre autour de ceux-ci :

- d'intensifier les échanges avec plus d'une douzaine d'équipes universitaires de toute l'Europe (Bologne, Budapest, Cracovie, Dijon, Durham, Kiel, Lausanne, Leipzig, Mayence, Paris, Prague, Strasbourg, Vienne),
- de comprendre la genèse des villes de l'Europe du Nord (chronologie ; urbanisme ; fortifications, édifices publics/religieux, habitats et nécropoles ; organisation sociale et économique ; insertion dans le territoire ...),
- de diffuser ces travaux par des publications et des colloques,
- de former de jeunes chercheurs,
- de concevoir et d'expérimenter de nouveaux outils et de nouvelles méthodes de travail en archéologie,
- de restituer quasi en temps réel au grand public l'avancement de ces recherches par le développement des musées de site (Bibracte, Châtillon-sur-Seine), la création de centre d'interprétation (Alésia) et l'ouverture des chantiers à la visite (projet de création d'un prototype de couverture des chantiers de fouille à Bibracte).

D'autre part la mise en réseau de ces oppida peut générer des externalités positives en termes de tourisme, si les infrastructures d'accueil suivent. Elle peut aussi permettre à la population de se réapproprier une part de son histoire.

### 2- Cluny 2010

Ce grand projet a été élaboré dans la perspective du 1100<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation de l'abbaye, afin de rendre à Cluny, creuset de formation et de recherche depuis le X<sup>ème</sup> siècle, foyer spirituel et conceptuel de l'art roman, son rayonnement au cœur de l'Europe du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Fondé sur une approche originale associant l'innovation technologique et la formation à la conservation et à la valorisation du Patrimoine, ce projet tire pleinement parti des potentiels du site et de ses acteurs. Il comporte deux volets indissociables :

- un projet de plate-forme interdisciplinaire permettant de faire à nouveau de Cluny un lieu d'avant garde en Europe, réunissant des scientifiques en résidence, en interaction collaborative avec la formation d'ingénieurs pour le développement durable,

- une démarche de restauration du site qui permettra des applications concrètes des résultats de ces recherches à destination du grand public. Cette campagne de restauration, dont le calendrier est lié à l'anniversaire de la fondation de l'Abbaye, se déploiera sur les bâtiments médiévaux, les bâtiments monastiques classiques ainsi que sur le site même de la Major Ecclesia.

### 3 – Le réseau clunisien et le patrimoine emblématique

Au delà de la richesse du patrimoine bâti en Bourgogne, cette autre priorité retenue vise à conforter des sites qui, par leur singularité, leur impact et les projets qu'ils peuvent développer, peuvent devenir des têtes de réseau.

Cette mise en réseau peut s'appuyer sur la densité des villes moyennes, pôles de proximité qui pourraient y trouver des éléments propices au développement local, autour d'une politique de qualification professionnelle pour les métiers du patrimoine et du tourisme.

Les objectifs principaux du grand projet sont :

- préservation et valorisation du patrimoine,
- réappropriation de son histoire par la population,
- attractivité du territoire,
- développement des connaissances patrimoniales par le biais des technologies nouvelles,
- développement touristique.

### 4 – La valorisation du patrimoine industriel

Deux projets structurants de l'identité locale reposent sur la valorisation du patrimoine industriel. Celle-ci s'accompagne d'une dimension urbaine et permet une reconquête d'espaces urbains délaissés. Ces interventions apparaissent comme très complémentaires car elles permettent une analyse sur la valorisation du patrimoine industriel en intervenant de manière très différente sur les édifices industriels concernés. Le premier a été conçu en pariant sur les liens entre le projet scientifique d'un musée et son nouvel environnement économique et touristique, le deuxième vise à intégrer la reconversion des objets patrimoniaux dans une démarche environnementale et urbaine globale.

Il s'agit tout d'abord du musée Niepce à Chalon sur Saône, qui s'appuiera sur la requalification et la promotion d'anciennes sucreries. Ce musée s'inscrit dans le pôle image autour du projet global de Nicéphore Cité.

Il s'agit ensuite du travail de valorisation de la mémoire industrielle du territoire du Creusot Montceau, autour de la refondation de l'éco-musée du Creusot-Montceau et de ses sites majeurs, notamment le Château de la Verrerie au Creusot, siège de l'aventure industrielle des Schneider et la requalification urbaine du « lavoir des Chavannes » et de son environnement immédiat, à Montceau-les-Mines et Saint-Vallier. Ces deux lieux de mémoire possèdent des symboliques fortes au sein du bassin de la communauté urbaine du Creusot-Montceau.

### Financement (en millions d'euros)

E VALORISER LES GRANDS SITES PATRIMONIAUX	Coût total des projets	Etat	Région	Départements	Centre des Monuments nationaux
	121,406	19,150	19,450	40,500	
E1 Réseau des oppida celtiques	51,164	4,350	4,500	38,000	
E2 Cluny 2010	22,442	7,000	2,500	2,500	1,380
E3 Réseau clunisien et patrimoine emblématique	19,500	1,000	5,450		
E4 Valorisation scientifique et culturelle du patrimoine industriel	28,300	6,800	7,000		

## E1. Réseau des oppida celtiques

### Contexte

Bibracte, Vix, Alésia : trois sites majeurs au sein d'un réseau archéologique bourguignon en construction autour du phénomène des grands oppida celtés, à l'origine des premières formes urbaines en Europe.

### Objectif opérationnel de l'action

Approfondissement de la mise en réseau de ces trois projets ayant pour objet principal, autour des investissements de développer la recherche fondamentale et une reconnaissance européenne, avec des externalités positives en terme de tourisme.

### Descriptif

- Travaux de fouilles.
- Travaux de construction et réhabilitation de bâtiments.
- Travaux de muséographie.
- Publications, colloques, expositions.

En complément de ces actions, la Région interviendra sur :

- La valorisation touristique des itinéraires (en matière de randonnée pédestre ou équestre, notamment entre Bibracte et Alésia)
- Le confortement de la capacité d'accueil touristique autour des sites de Bibracte et Alésia

### Financement (en millions d'euros)

E1	TOTAL	Etat	Région	Départements
<b>Réseau des oppida celtiques</b>	<b>51,164</b>	<b>4,350</b>	<b>4,500</b>	<b>38,000</b>
E1a – Bibracte	6,000	1,500	1,500	0,750 (58) 0,750 (71)
E1b – Vix : musée de Châtillon-sur-Seine	3,864 *	1,050	0,000	
E1c – Alésia : Muséo-parc	41,300	1,800	3,000	36,500 ( 21)

\* sur la période CPER (coût d'objectif 5,2 M€ HT pour la tranche ferme) - Valeur mai 2006

## E1a. Bibracte

### Descriptif

Bibracte, ancienne capitale des Eduens, sur l'oppidum du Mont Beuvray est un site exceptionnellement conservé. Depuis vingt ans, la communauté scientifique européenne y développe un travail de recherche fondamentale sur l'archéologie celté. Il s'agit de conforter les équipements présents (musée, centre de recherche) et d'approfondir le rôle de chef de file intellectuel de l'institution.

### Maître d'ouvrage

Bibracte.

## **E1b. Vix : Musée de Châtillon-sur-Seine**

### **Descriptif**

Le site princier de l'oppidum du Mont Lassois a donné lieu à d'importantes découvertes archéologiques. Au-delà d'un travail de recherche sur l'origine des formes urbaines, l'aménagement d'un site pour l'accueil du musée est un des éléments importants de la mise en réseau des oppida. Il s'agit de la réhabilitation de bâtiments anciens (transfert du musée dans les bâtiments conventuels de Notre-Dame de Châtillon).

### **Maître d'ouvrage**

Communauté de communes

### **Dispositions particulières**

Ce projet a déjà fait l'objet d'engagement de la part de l'État (0,5 M€) et du CRB (0,836 M€) en 2006, hors CPER.

## **E1c. Alésia : Muséo - parc**

### **Descriptif**

Alésia a été le théâtre d'une des pages les plus importantes de l'histoire de la Gaule. Il s'agit de créer sur le site de la bataille, à Alise-Ste-Reine, un musée et un centre d'interprétation (image virtuelle, maquette...).

### **Maître d'ouvrage**

Conseil général de la Côte d'or

### **Dispositions particulières**

Ce projet a déjà fait l'objet d'engagements des partenaires publics avant la période 2007 - 2013. Ainsi l'État a déjà engagé 1,8 M€ en 2006.

## **E2. Cluny 2010**

### **Contexte de l'action**

La Bourgogne possède de nombreuses richesses patrimoniales. Parmi elles, l'abbaye de Cluny qui fut la plus grande abbaye d'Europe, berceau d'un mouvement intellectuel majeur, compte parmi les monuments les plus visités de la région. Le projet Cluny 2010 correspond à une valorisation originale du patrimoine au travers du soutien d'un programme interministériel associant l'ENSAM de Cluny, le Centre des monuments nationaux, le ministère de la culture et de la communication ainsi que les Haras nationaux. Ce projet ambitieux vise à faire émerger à Cluny un programme associant les technologies les plus nouvelles (réalité virtuelle et augmentée – lien entre patrimoine et recherche scientifique appliquée issue de l'imagerie industrielle) avec la mise en valeur et la restauration du patrimoine exceptionnel de ce qui fut l'abbaye chef d'un ordre comprenant au XIII<sup>e</sup> siècle 1.400 monastères répartis dans toute l'Europe du Portugal à la Hongrie.

A cette notoriété s'ajoute le fait que le site de Cluny représente la clé de voûte d'une dynamique de filière, avec un volet «recherche transdisciplinaire», un volet «formation», et «transfert de technologie» appuyée sur l'utilisation des nouvelles technologies numériques.

Autour d'un partenariat entre le Centre des Monuments nationaux, l'ENSAM et l'Institut Image, ce projet suscite des créations d'entreprises avec le cluster «ON SITU», jeune pousse créée par des chercheurs de l'Institut Image (UMR CNRS-UB-ENSAM).

## Objectif opérationnel de l'action

Réussite du partenariat et phasage du programme (1100<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation de l'abbaye).

## Descriptif

Clé de voûte d'une dynamique de filière, avec un volet de recherche transdisciplinaire, un volet formation, un volet économique avec le développement de l'attractivité du monument le plus visité en Bourgogne et un volet transfert de technologie sur l'utilisation des technologies numériques pour la mise en valeur d'éléments majeurs du patrimoine.

Les travaux de restauration du monument porteront sur la Grande Eglise (grand et petit transept, partie sud de la nef, barabans...), sur les bâtiments médiévaux (palais du pape Gélase, grande cour..), sur les jardins et l'enceinte de l'abbaye (courtime, porterie...) et sur les bâtiments monastiques du XVIIIème.

Un programme de recherche et de mise en valeur du patrimoine par le biais de technologies nouvelles (lien entre patrimoine et imagerie industrielle) est inscrit dans le projet : création de panneaux d'image virtuelle, parcours virtuel interactif ....

## Financement (en millions d'euros)

E2 Cluny 2010	TOTAL	Etat	Région	Département Saône et Loire	Centre des Monuments Nationaux
	22,442	7,000	2,500	2,500	1,380

## E3. Réseau clunisien et patrimoine emblématique

### Contexte de l'action

Parmi les nombreuses richesses patrimoniales de la Bourgogne (cf. supra : Cluny 2010 et oppida celtiques), une attention particulière est portée à la restauration de sites emblématiques, classés monuments historiques et pouvant constituer, en termes d'aménagement du territoire, des pôles patrimoniaux forts en Bourgogne.

### Objectif opérationnel de l'action

Prioriser l'engagement autour de têtes de réseau (ex : Maulnes pour le réseau des châteaux Renaissance ou l'abbaye de la Charité sur Loire, inscrite au patrimoine mondial par l'Unesco dans le cadre des « Chemins de Compostelle », et partie intégrante du réseau des sites clunisiens) capables de fédérer le dynamisme patrimonial en Bourgogne et de développer des externalités positives en terme de tourisme (centres d'interprétation, circuits de visite).

### Descriptif

Poursuivre et terminer les travaux de restauration et inscrire autour de ces édifices majeurs des éléments d'interprétation et de valorisation patrimoniale.

## Financement (en millions d'euros)

E3	TOTAL	Etat	Région
<b>Réseau clunisien et patrimoine emblématique</b>	<b>19,500</b>	<b>1,000</b>	<b>5,450</b>
E3a – Réseau clunisien	7,000	1,000	2,000
E3b – Patrimoine emblématique	12,500	Hors CPER *	3,450

## Dispositions particulières

\* Les financements de l'Etat seront mobilisés hors CPER, avec un taux d'intervention de 30 à 40% du coût total éligible, selon les règles applicables pour le financement de la restauration des monuments historiques.

### E3a. Réseau clunisien : la Charité-sur-Loire

#### Descriptif

Programme de restauration du Prieuré (affectation des salles restaurées, nouveaux aménagements, restauration des espaces touristiques, église prieurale).

#### Maître d'ouvrage

Ville de La Charité-sur-Loire

### E3b. Patrimoine emblématique

#### Descriptif

Travaux de restauration sur :

- le château de Maulnes,
- le château de Châteauneuf en Auxois,
- la collégiale Saint Lazare à Avallon,
- l'abbaye de Corbigny.

#### Maître d'ouvrage

Collectivités propriétaires.

#### Dispositions particulières

Le projet culturel de l'Abbaye de Corbigny fera l'objet d'une convention triennale hors CPER à l'instar de la période antérieure.

Le financement des travaux engagés sur le château de Châteauneuf en Auxois relèvera notamment des engagements inscrits dans la convention de transfert du monument, en application des articles 97 et 119 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004.

## E4. Valorisation scientifique et culturelle du patrimoine industriel

### Contexte de l'action

La valorisation du patrimoine industriel est intégrée dorénavant dans le champ des politiques en faveur des patrimoines, notamment dans les réflexions muséographiques les plus novatrices. Ces interventions peuvent aussi s'inscrire de manière très pertinente au sein des politiques relatives à l'urbanisme. En effet, certains projets de valorisation visent à la reconquête d'espaces urbains délaissés en les insérant à nouveau dans une dynamique globale. Ils participent ainsi de la consolidation d'une réelle identité urbaine par l'appropriation nouvelle de la mémoire industrielle de la cité.

### Objectif opérationnel de l'action

- consolidation d'une identité locale,
- développement culturel, touristique et économique,
- opérations muséographiques liées à la requalification d'espaces urbains.

### Descriptif

- Projets d'aménagements muséographiques et opérations d'urbanisme associées.

### Financement (en millions d'euros)

E4	TOTAL	Etat	Région
<b>Valorisation scientifique et culturelle du patrimoine industriel</b>	<b>28,300</b>	<b>6,800</b>	<b>7,000</b>
E4a – Musée Niepce	23,500	6,000	6,000
E4b – Mémoire industrielle du territoire du Creusot-Montceau	4,800	0,800	1,000

## E4a. Musée Niepce

### Contexte de l'action

Ce projet a fait l'objet de programmes d'études lors du précédent CPER. Il s'inscrit dans le contexte global de Nicéphore Cité et implique des synergies entre volet culturel et touristique, volet industriel et économique, et volet formation-enseignement. C'est la raison pour laquelle le musée Niepce s'inscrit dans le pôle image et en est l'un des acteurs essentiels. Il convient de mener cette phase en lien direct avec le projet global de Nicéphore Cité.

L'étape proposée dans ce CPER 2007-2013 participe aussi de la réorganisation urbanistique menée par la ville de Chalon sur Saône.

### Objectif opérationnel de l'action

Installation du musée sur le site des anciennes sucreries et développement d'une muséographie ambitieuse.

### Descriptif

- Travaux d'installation du premier musée consacré à l'histoire de la photographie.
- Réalisation d'une muséographie innovante.

## **E4b. Mémoire industrielle du territoire du Creusot Montceau**

### **Contexte de l'action**

La préservation de la mémoire industrielle du territoire de la communauté urbaine du Creusot-Montceau et sa mise en valeur passent par un travail autour de la refondation de l'écomusée du Creusot-Montceau et de ses sites majeurs. Parmi ceux-ci, il faut signaler le château de la Verrerie dont l'aménagement muséographique est à actualiser au regard du projet de refondation en cours, et la reconversion du site du lavoir des Chavannes envisagée à l'instar des interventions sur les grands complexes sidérurgiques de la Ruhr, qui fait aussi écho aux expériences les plus novatrices en ce domaine. Ce projet s'intègre dans une démarche de réintégration des édifices et sites industriels dans les paysages urbains.

### **Objectif opérationnel de l'action**

- Dans le cadre de la refondation de l'écomusée, modernisation de la muséographie du château de la Verrerie,
- Projet de reconversion du site et du lavoir des Chavannes, s'inscrivant au sein d'un projet urbain global de valorisation autour du port fluvial.

### **Descriptif**

- Travaux d'aménagements muséographiques dans le château de la Verrerie,
- Travaux de transformation et de sécurisation du lavoir pour intégration dans le projet global.

---

## GRAND PROJET F

### SOUTENIR LES DEMARCHES DE PROGRES DES FILIERES AGRICOLES ET FORESTIERES

---

*BOP 149, 154, 227*

Les filières agricoles et forestières sont confrontées à la mondialisation des échanges et à des enjeux environnementaux ; certaines tirent parti avec succès de nouveaux modes de valorisation, de consommation ou d'exportation. Mais d'une manière générale, les opérateurs s'interrogent sur leur compétitivité face à la concurrence grandissante et sur leur réactivité devant les risques de déstabilisation des marchés en cas de crises.

Les gains de compétitivité, le développement de pratiques et de produits innovants, et l'organisation économique en filières de production en lien avec le marché sont des réponses adaptées à ces défis.

Pour les produits alimentaires, la demande des consommateurs européens ou nationaux ne se limite plus aux seules exigences de quantité, de coût et de sûreté sanitaire, elle s'élargit aux besoins de qualité du produit et de respect environnemental. Les modes de développement d'une agriculture durable et les politiques de certifications apportent une réponse.

Pour le bois, l'émergence de nouveaux marchés tels que la Chine ou l'Inde accroît la demande en produits bois. A cela s'ajoute la prise de conscience collective des conséquences de l'usage excessif des énergies fossiles (gaz à effet de serre, réchauffement climatique) qui incite à l'utilisation des énergies renouvelables, au premier rang desquelles le bois.

La France a une partition de première importance à jouer dans ce concert international. La Bourgogne dispose d'un fort potentiel pour répondre à ces enjeux. En effet, la constitution de boisements productifs depuis l'après-guerre porte aujourd'hui ses fruits et offre une ressource abondante et de qualité. Pour valoriser pleinement ce potentiel une attention devra être portée afin de remédier à la fragilité des entreprises de travaux forestiers et des scieries. La logistique, l'élargissement de la gamme des produits, la diversification des process, la recherche de marchés à l'export seront autant de sujets à traiter.

Le soutien aux démarches de progrès des filières agricole et forestière valorise en priorité les potentialités du développement régional en tirant au mieux parti des ressources locales :

- des productions agricoles de qualité avec une typicité de terroir et de savoir-faire régionaux. L'agriculture doit mieux structurer ses filières d'amont en aval en s'appuyant sur la valorisation de ses productions de qualité. Les exploitations agricoles doivent combler le retard de modernisation et d'adaptation aux exigences environnementales des bâtiments et des équipements agricoles, et s'inscrire dans des modes de production adaptés aux enjeux actuels. Leur transmission en sera facilitée et rendue plus attractive.
- une surface forestière importante composée de peuplements productifs de qualité. La forêt possède de nombreuses perspectives de valorisation (bois d'œuvre, biomasse, ...) notamment avec l'arrivée à maturité des plantations de douglas. La filière bois régionale doit répondre à cette disponibilité et apporter une valeur ajoutée à la hauteur de ce potentiel,

#### L'agriculture

Trois thèmes d'intervention sont privilégiés pour renforcer les facteurs clés de développement des filières.

- Les hommes et les femmes :

Les stratégies, dites de Lisbonne, mettent l'accent sur le développement de l'emploi et de la qualification, en particulier sur le renouvellement continu des générations d'actifs et d'actives. Leur l'origine doit en effet être diversifiée pour compenser la baisse de la transmission familiale. Des formes nouvelles d'installation sont à encourager. La professionnalisation et les qualifications de plus en plus élevées imposent un dispositif de formation-stages adapté, adossé à un dispositif attractif pour les cédants potentiels. Ce secteur n'est pas réservé aux hommes ; à travers une prise en charge adéquat, les femmes pourront également exercer les professions de la filière.

➤ Les structures de production :

L'adaptation des exploitations à leur environnement économique, au respect des normes environnementales et à la recherche d'amélioration des conditions de travail passent par la modernisation et la restructuration de ses équipements, et par la mise au point et la promotion de systèmes d'exploitation durables.

Le dispositif "modernisation des exploitations" concernera l'ensemble des filières agricoles régionales et devra préserver l'équilibre territorial.

➤ Les productions :

La Bourgogne possède les atouts liés à une image de productions valorisées sous régimes de qualité reconnue par la demande de plusieurs pays importateurs (blé meunier, vins AOC, bovins Charolais, volailles AOC Bresse...). Des mentions valorisantes qualitatives concernent également des produits plus ou moins élaborés destinés aux marchés nationaux, parfois déficitaires.

L'axe prioritaire s'inscrit dans une recherche de progrès de la valeur ajoutée régionale dans les secteurs agricole et agroalimentaire, d'organisation de véritables filières de production compétitives et d'une proposition de segmentation qualitative répondant aux attentes de l'aval et des marchés. Elle s'appuiera sur la mise en œuvre, coordonnée au sein de projets de filière, de plusieurs leviers d'actions touchant aux domaines de la recherche appliquée, de l'encadrement technique (intéressant particulièrement l'hygiène et la sécurité alimentaire) de la restructuration des outils de production ou de la promotion des modes de production durable, notamment biologique. Des opérations spécifiques porteront sur l'accompagnement du secteur équin, jouant un rôle important en termes d'occupation de l'espace et de services.

### La forêt

Le présent contrat, insiste sur la mise en valeur du potentiel bourguignon, il se développera :

- par la recherche de conditions optimales de gestion et de valorisation de la ressource forestière sur les plans quantitatif et qualitatif,
- par l'amélioration de l'équipement des forêts et des entreprises de travaux forestiers pour mieux mobiliser la ressource et approvisionner l'industrie,
- par une incitation des professionnels de la transformation du bois à se moderniser et à conquérir des parts de marchés au niveau international grâce à de nouveaux produits et de nouveaux débouchés.

Ces grands objectifs sont liés à ceux identifiés dans le Contrat interprofessionnel de Progrès signé entre la filière bois bourguignonne et les pouvoirs publics, ainsi que dans le projet de pôle de compétitivité bois pour la Bourgogne, porté par la filière.

### Financement (en millions d'euros)

<b>F</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Etat</b>	<b>Région</b>
<b>SOUTENIR LES DEMARCHES DE PROGRES DES FILIERES AGRICOLES ET FORESTIERES</b>	<b>83,328</b>	<b>41,828</b>	<b>41,500</b>
F1 Démarche de progrès des filières agricoles	17,340	5,840	11,500
F2 Modernisation des exploitations agricoles et viticoles	32,040	19,040	13,000
F3 Valorisation de la filière bois régionale	21,748	7,748	14,000
F4 Renouvellement des actifs en agriculture	12,200	9,200	3,000

## F1. Démarche de progrès des filières agricoles

### Contexte

En Bourgogne la valeur ajoutée du secteur agricole et sylvicole est plus forte que celle de la moyenne nationale (5,8% des emplois y génèrent 6,1% de la valeur ajoutée, contre 3,6% des emplois pour 2,6% de la valeur ajoutée en France). L'agriculture s'organise autour de quatre secteurs : la viticulture, l'élevage extensif de bovins allaitant (24% du cheptel souche charolais), les grandes cultures (7ème région céréalière, 4ème pour les oléagineux et seconde pour le colza).

L'adaptation au contexte économique a poussé les agriculteurs et agricultrices à privilégier l'agrandissement de leurs structures. La préservation de l'emploi et l'équilibre des territoires doivent inciter les producteurs et les productrices et transformateurs à valoriser au mieux l'image positive de la région par des produits de qualité dont les modes d'élaboration relèvent de l'agriculture durable. L'agriculture devra conforter ses atouts (élevage extensif, produits de terroirs, labels, produits bio...).

L'amélioration de la compétitivité de l'agriculture passe également par une relation plus étroite entre les centres de recherche et de formation, les organismes professionnels et les entreprises des secteurs agricoles, agro-alimentaires et agronomiques.

### Objectifs opérationnels de l'action

L'objectif est d'inciter les producteurs et productrices et les transformateurs des filières agricoles à s'orienter vers des productions de qualité liées à l'image de la région, à développer des actions concourant à leur compétitivité par le progrès technique (expérimentation-développement) tout en protégeant l'environnement et à assurer une amélioration durable des bonnes pratiques d'hygiène, de la sécurité alimentaire et des conditions de travail.

Pour répondre à cet objectif, chaque filière devra s'organiser de manière concertée et partenariale pour construire un Contrat Interprofessionnel de Progrès (CIP).

### Financement (en millions d'euros)

F1	TOTAL	Etat	Région
<b>Démarche de progrès des filières agricoles</b>	<b>17,340</b>	<b>5,840</b>	<b>11,500</b>
F1a – Recherche appliquée / expérimentation / transfert	4,500	1,000*	3,500
F1b – Développement de la valeur ajoutée des productions agricoles	9,080	3,580*	5,500
F1c – Accompagnement de la filière cheval	3,760	1,260	2,500

\* Le programme 227 (crédits de l'Etat à hauteur de 4, 58 ME) contribue également aux filières de montagne du Massif central pour un montant de 0,1 M€.

## F1a. Recherche appliquée / expérimentation / transfert

### Descriptif

Accompagner la recherche appliquée et l'expérimentation autour de stations structurées en réseau, par bassin et avec un objectif d'innovation ou d'amélioration significative dans la production de connaissances dans l'ensemble des filières (qualité et innovation des produits, pratiques respectueuses de l'environnement).

Participer à la diffusion et à l'appui technique ciblé notamment en rapport avec la diminution des coûts de production, l'amélioration des pratiques et de l'hygiène, l'innovation, la valorisation non alimentaire.

### Maîtres d'ouvrage

Instituts de recherche régionaux ou nationaux, chambres d'agriculture, organisations de producteurs.

## Dispositions particulières

Les programmes de recherche appliquée et d'expérimentation devront être réalisés en partenariat avec des structures de recherche.

La production de références devra être conduite en cohérence avec les travaux réalisés au niveau national et axée sur des priorités régionales.

Le développement d'actions collectives au sein de bassins de production plus larges que la région administrative sera encouragé notamment dans la filière bovins allaitant et la filière vitivinicole.

L'appui sur les pôles régionaux de compétence sera recherché.

## **F1b. Développement de la valeur ajoutée des productions agricoles**

### Descriptif

- Accompagner les investissements des filières liées à la segmentation du marché notamment par la mise en œuvre de nouvelles démarches qualité sur les produits (ex. Label Rouge viande ovine, AOC Bœuf Charolles, certification Agriculture biologique...) ou au sein des entreprises, y compris leur promotion.
- Investissements liés à l'adaptation de l'offre aux besoins du marché (en matière de maîtrise de l'offre : régularité, quantité...), adaptation des systèmes de production en rapport, soutien aux exploitations en agriculture biologique et à l'encouragement de la contractualisation prioritairement dans le cadre de Contrats Interprofessionnels de Progrès .
- Restructuration des opérateurs (filiale viticole notamment).
- Investissements immatériels liés à la modernisation des outils et notamment à la transformation sur place en lien avec de nouvelles utilisations.
- Soutien aux actions génétiques notamment dans la filière bovine charolaise.
- Soutien aux actions d'amélioration sanitaire et de sécurité alimentaire appuyées sur les nouveaux enjeux (paquet hygiène, enjeux commerciaux, gestion de crise...).
- Ingénierie de projet et animation spécifique des CIP et des petites filières organisées.

### Maîtres d'ouvrage

Organisations de producteurs reconnues, structure à vocation interprofessionnelle (GIE, Groupements qualité, Interprofession régionales...), organismes professionnels agricoles, chambres consulaires, exploitations agricoles.

## Dispositions particulières

Animation liée à une convention définissant des objectifs, indicateurs de résultats et d'impact.

Le développement d'actions collectives au sein des bassins de production plus large que la région administrative sera encouragé.

## **F1c. Accompagnement de la filière cheval**

### Descriptif

- Organisation et développement économique de la filière autour des pôles structurants régionaux en accompagnant notamment l'animation, l'organisation collective et le suivi de la filière (observatoire régional), le développement d'actions collectives d'appui au développement des produits phares de la région, l'utilisation du cheval (sports, loisirs, traits), l'insertion du cheval dans des projets innovants (services...) et des projets de territoires.
- Soutien au programme d'amélioration génétique.

- Accompagnement du pôle hippique de Cluny et des projets équin départementaux, dans le cadre d'une cohérence régionale.
- Accompagnement d'actions de promotion d'intérêt régional et remarquables.

### Maîtres d'ouvrage

Conseil du Cheval de Bourgogne et structures professionnelles adhérentes, chambres consulaires, maîtres d'ouvrage publics (Collectivités, territoires de projet, EPHN...), exploitations agricoles.

### Dispositions particulières

Animation liée à une convention définissant les objectifs, indicateurs de résultat et d'impact.

## **F2. Modernisation des exploitations agricoles et viticoles**

### Contexte

Les difficultés de marché et les conséquences des crises rencontrées par plusieurs filières depuis 2000 (ESB pour les bovins, réforme de la PAC pour les grandes cultures, grippe aviaire pour les hors-sols, mondialisation des marchés en viticulture...) ont confirmé la faible marge d'adaptation des structures de productions régionales à ces aléas économiques, et ont réduit la compétitivité des exploitations, et la capacité de financement de la modernisation des entreprises d'amont des filières.

### Objectif opérationnel de l'action

Il s'agit donc de renforcer et restructurer le capital physique des outils de production pour absorber une nouvelle étape dans l'évolution des structures (concentration), pour adapter les équipements aux exigences de qualité souhaitées par la segmentation des marchés, ainsi qu'aux attentes sociétales des consommateurs (impact environnemental et paysager) et contribuer à améliorer les conditions de travail et de vie des actifs du secteur agricole ainsi que leurs revenus (dans une approche système d'exploitation durable).

### Dispositions particulières

Ces dispositions sont applicables aux sous-actions F2 a, b, c, d et e.

#### Eligibilité :

L'attribution des aides des Plans de modernisation s'effectue conformément aux dispositions régionales, nationales et européennes.

#### Priorité (sous-actions F2 a et b) :

En ce qui concerne les plans de modernisation relevant de dispositifs nationaux :

Un comité régional de pilotage et de suivi de ce dispositif examine les adaptations régionales (zonage des interventions, liste d'investissements prioritaires), les modalités particulières d'intervention des différents financeurs et les contraintes de gestion locales.

Les priorités d'intervention régionales donnant lieu à la détermination de critères locaux d'instruction sont précisées par arrêté du Préfet de région.

Des comités de pilotage et de gestion départementaux peuvent établir les règles d'instruction complémentaires.

## Financement (en millions d'euros)

<b>F2</b> <b>Modernisation des exploitations agricoles et viticoles</b>	<b>TOTAL</b> <b>32,040</b>	<b>Etat</b> <b>19,040</b>	<b>Région</b> <b>13,000</b>
F2a – Plan de modernisation des bâtiments d'élevage	25,120	16,620	8,500
F2b – Plan végétal environnemental	2,420	2,420	0,000
F2c – Investissement collectif dans les CUMA	0,850	0,000	0,850
F2d – Plan de modernisation des chais	1,000	0,000	1,000
F2e – Investissements de transformation à la ferme	0,300	0,000	0,300
F2f – Equipements de stockage qualitatif en ferme	2,350	0,000	2,350

### F2a. Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE)

#### Descriptif

Les investissements éligibles concernent la construction d'un bâtiment, l'extension et la rénovation d'un bâtiment existant, prioritairement le logement des animaux (toutes espèces), les autres constructions nécessaires à l'activité de l'élevage, les équipements de transformation des produits et les équipements de gestion des effluents des exploitations.

Ce plan national s'applique à l'ensemble des exploitations d'élevage éligibles selon les priorités régionales définies qui pourront en étendre l'application aux investissements de montant inférieur à 15 000 euros.

#### Maîtres d'ouvrage

Exploitants spécialisés "élevage", propriétaires, CUMA.

#### Dispositions particulières

Pour les filières volailles, porcs, l'accès au PMBE sera conditionné par une production sous signe officiels de qualité.

### F2b. Plan végétal environnemental (PVE)

#### Descriptif

L'aide vise à soutenir la réalisation d'investissements spécifiques permettant aux exploitants agricoles de mieux répondre aux exigences environnementales.

Les investissements éligibles concernent en priorité des agroéquipements environnementaux et des aménagements qui relèvent des enjeux suivants :

- lutte contre l'érosion,
- réduction de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires,
- réduction de la pollution par les fertilisants,
- réduction de l'impact des prélèvements sur la ressource en eau,
- les économies d'énergie et les investissements collectifs en CUMA.

La liste des types d'équipements et d'aménagements éligibles sera définie par circulaire.

## Maîtres d'ouvrage

Exploitations agricoles spécialisés (grandes cultures – fruits et légumes – viticulture - horticulture), propriétaires, CUMA.

## F2c. Investissements collectifs dans les CUMA

### Descriptif

Dans le cadre de l'adaptation des exploitations à l'environnement économique, du respect des ressources naturelles, et de l'organisation efficiente du travail, les investissements des CUMA sont éligibles s'ils ont pour finalité :

- la préservation de la qualité de l'eau et des économies d'eau,
- la préservation du bocage et l'entretien de l'espace,
- le développement des énergies renouvelables,
- le développement des moyens favorisant les actions communes.

## Maîtres d'ouvrage

CUMA

## F2d. Plan de modernisation des chais (PMC)

### Descriptif

Il vise la modernisation des chais dans une finalité d'amélioration de la qualité des vins produits.

Seront éligibles de manière prioritaire les investissements suivants :

- matériel de réception de vendange
- matériel de maîtrise des températures en vinification,
- isolation et régulation des températures des locaux existants (chai de vinification et stockage),
- matériel de nettoyage des fûts,
- rénovation ou remplacement de cuves existantes sans augmentation de capacité.

## Maîtres d'ouvrage

Exploitations spécialisées «viticulture», propriétaires.

## F2e. Investissements de transformation à la ferme

### Descriptif

L'action vise à améliorer la valorisation de productions agricoles par la diversification des activités de l'exploitation et des formes de commercialisation. Seront éligibles notamment les investissements suivants :

- création d'un atelier de transformation des produits de l'exploitation,
- extension, adaptation de l'atelier de transformation à une nouvelle production ou à une modification technique de la transformation,
- adaptation à une nouvelle norme,

sous condition de réalisation d'une étude de marché, d'une étude économique et d'une étude de conformité aux normes d'hygiène.

### Maîtres d'ouvrage

Exploitations agricoles (non aidées au titre du PMBE), sociétés ayant pour objet la mise en valeur directe d'une exploitation agricole.

## F2f. Equipements de stockage qualitatif en ferme

### Descriptif

L'action a pour objectif d'aider les agriculteurs à mettre à niveau leur stockage de céréales afin de prévenir les lots conservés de toute dégradation susceptible d'altérer leur qualité. Les investissements réalisés permettent d'assurer la prévention contre les risques d'humidité et d'impuretés lors du stockage et de l'expédition des lots. Le matériel de ventilation et de maîtrise des températures, de prévention contre les impuretés et de nettoyage des cuves de stockage est aidé de manière prioritaire.

### Maîtres d'ouvrage

Exploitants spécialisés "grandes cultures".

## F 3. Valorisation de la filière forêt bois régionale

### Contexte

La Bourgogne est l'une des régions forestières les plus importantes de France. La production de bois, en particulier de résineux, est actuellement en très forte progression. Sa mobilisation est inférieure à la ressource disponible. L'outil de transformation n'est pas suffisamment compétitif. Les débouchés du bois, sous toutes ses formes, sont encore à développer.

### Objectifs opérationnels de l'action

- soutenir les démarches de progrès de la filière forestière définies dans le CIP :
- maintenir un niveau de ressources forestières suffisant pour l'approvisionnement des industries en bois de qualité, rechercher des essences progressivement adaptées aux changements climatiques prévisibles, grâce à la mise en œuvre d'une sylviculture performante et respectueuse de l'environnement,
- améliorer le niveau de mobilisation des bois en s'appuyant sur la desserte forestière d'une part et sur les entreprises de travaux forestiers d'autre part,
- développer la valeur ajoutée au matériau bois grâce à sa transformation par des entreprises compétitives et de nouveaux débouchés.

### Financement (en millions d'euros)

F3	TOTAL	Etat	Région
<b>Valorisation de la filière bois régionale</b>	<b>21,748</b>	<b>7,748</b>	<b>14,000</b>
F3a – Gestion durable sylvicole	5,800	3,000*	2,800
F3b – Mobilisation et exploitation de la ressource forestière	10,500	4,200	6,300
F3c – Développement du pôle bois	5,448	0,548	4,900

\* dont 1,3 M€ au titre du Plan Chablis

## F3a. Gestion durable sylvicole

### Descriptif

- Reconstitution des peuplements forestiers par le reboisement (y compris Plan chablis), et par la conversion des taillis et taillis sous futaie en futaie régulière ou irrégulière, avec des essences adaptées aux stations forestières et résistantes aux changements climatiques.
- Amélioration des peuplements forestiers existants par des opérations sylvicoles appropriées.
- Stratégies locales de développement de la filière forêt bois, en particulier les chartes forestières de territoire et les plans de développement de massifs.
- Réalisation d'études et de diagnostics sur la situation et l'évolution de la filière pour améliorer la connaissance de ses acteurs et des décideurs publics.

### Maîtres d'ouvrage

- Reconstitution et amélioration des peuplements : propriétaires de forêts privées et leurs associations, communes et leurs groupements, établissements publics propriétaires.
- Stratégies locales de développement : tous porteurs de projets collectifs.
- Etudes et diagnostics : commande publique.

### Dispositions particulières

- Concernant les financements :

Investissements matériels de production et d'amélioration : Etat (amélioration, reconstitution, reboisement, conversion) et Région (conversion).

- Stratégies locales :

- émergence : État

- animation : collectivités territoriales

- Etudes et diagnostics : prioritairement Région

## F3b. Mobilisation et exploitation de la ressource forestière

### Descriptif

- Amélioration de la desserte forestière : réalisation de schémas directeurs de desserte forestière, animation foncière préalable à la réalisation de dessertes collectives, réalisation de travaux de desserte individuelle ou collective.
- Aider à l'équipement des entreprises de travaux forestiers, dans le respect de la sécurité au travail et des préoccupations environnementales.
- Soutien à l'organisation des entrepreneurs de travaux forestiers : aide aux actions conduites par le Centre d'information et de promotion des entreprises forestières (CIPREF).
- Aide à l'installation des jeunes ETF : Attribution d'une dotation jeune forestier aux entrepreneurs de travaux forestiers s'installant en Bourgogne.

### Maîtres d'ouvrage

- Amélioration de la desserte forestière : propriétaires forestiers privés, OGEC, ASA, communes et leurs groupements.
- Equipement des ETF et DJF : entreprises de travaux forestiers ou d'exploitation forestière ayant leur siège social en Bourgogne.
- CIPREF Bourgogne.

## Dispositions particulières

Les investissements des entreprises relèvent du volet régional du CPER ; les dessertes relèvent du niveau national.

- Pour les dessertes forestières :

État : investissements individuels et collectifs.

Région : Schémas directeurs et animation foncière ainsi que complément pour dessertes collectives.

- Entreprises :

État : entreprises de moins de 10 salariés en augmentation de capacité.

Région : idem plus renouvellement de matériels.

- Actions du CIPREF : Région.
- Dotation jeune forestier : Région.

## **F3c. Développement du pôle bois**

### Descriptif

- Modernisation des scieries..
- Promotion du matériau bois et de son utilisation notamment dans la construction ; développement des débouchés et des usages du matériau bois ; mise au point de produits innovants.
- Soutien aux actions de l'interprofession (Aprovalbois).

### Maîtres d'ouvrage

- Modernisation : Entreprises de première transformation du bois.
- Promotion du bois : Aprovalbois, organismes de recherche/développement, entreprises, associations, collectivités, tout maître d'ouvrage construisant un bâtiment à ossature bois à caractère agricole, à usage collectif ou d'entreprise.

## Dispositions particulières

Respect de l'encadrement communautaire.

Concernant les financements :

- Modernisation des scieries :

État : MAP

Région : selon la taille du projet : programme agriculture ou économie (FDPMI)

- Promotion : Région

## **F4. Renouvellement des actifs en agriculture**

### Contexte

La Bourgogne continue de laisser partir plus de jeunes qu'elle n'en accueille et le secteur agricole n'échappe pas à cette règle.

La région comptait, en 2005, 15 700 exploitations agricoles dites exploitations professionnelles. C'est 9 % de moins qu'en 2000, année du dernier recensement de l'agriculture. Le nombre d'actifs permanents sur ces exploitations diminue de 10,1 % sur la même période, celui des exploitants (chefs d'exploitation et

co-exploitants des sociétés) de 6,1 %. L'effectif total régional des exploitations enregistré dans le même intervalle une baisse de 15 %, traduisant une forte érosion du nombre des exploitations non professionnelles (source Agreste).

Le nombre d'installations bénéficiant de la DJA (dotation jeune agriculteur) en Bourgogne est passé de 324 en 2000 à 159 en 2005 (source Cnasea).

### **Objectifs opérationnels de l'action**

Le maintien de jeunes actifs passe à la fois par l'encouragement à la transmission des exploitations pour l'installation, par le développement de différentes formes d'installation et par l'amélioration des conditions de vie.

Les mesures d'accompagnement à l'installation visent prioritairement à soutenir les jeunes non issus du milieu agricole souhaitant devenir chef d'exploitation et les enfants d'agriculteurs dont l'exploitation familiale ne permet pas leur installation dans des conditions économiques satisfaisantes et qui doivent rechercher des solutions hors cadre familial pour réaliser leur projet. Elles s'inscrivent dans le programme régional en faveur de l'installation (PRI).

Les mesures visent à faciliter la cessation et le départ des chefs d'exploitation et à encourager la transmission de leur exploitation familiale pour l'installation de jeunes.

### **Financement (en millions d'euros)**

F4	TOTAL	Etat	Région
Renouvellement des actifs en agriculture	12,200	9,200	3,000

## **F4a. Aide aux stages préparatoires à l'installation**

### **Descriptif**

Stages 6 mois et stages 40 heures.

Il est prévu de rémunérer le stage d'application effectué en dehors de l'exploitation familiale ou à l'étranger, d'une durée au moins égale à six mois. Il permet au jeune d'acquérir ou de parfaire une expérience professionnelle contribuant à sa préparation au métier de responsable d'exploitation agricole.

Par ailleurs, les candidats à l'installation, disposant de la capacité professionnelle agricole doivent obligatoirement réaliser un stage de préparation préalablement à leur installation d'une durée de 40 heures.

### **Maîtres d'ouvrage**

Candidats à l'installation, centres de formation.

## **F4b. Aide aux candidats à l'installation**

### **Descriptif**

- Aide au parrainage : cette aide a pour objet de rémunérer le stage de professionnalisation d'un jeune pour une période passée chez un agriculteur dans le cadre d'un parrainage sur l'exploitation à reprendre.
- Aide au remplacement : cette aide consiste à financer le remplacement d'un jeune qui vient de s'installer et qui a besoin de quitter son exploitation pour suivre un stage complémentaire.
- Aides à l'investissement : ces aides relatives à l'investissement foncier ou aux investissements lourds doivent être compatibles avec les règles PDRH.

- Complément local de dotation jeune agriculteur (DJA) : pour pallier les insuffisances de candidatures pour s'installer en zones ou systèmes de production difficiles, une incitation financière supplémentaire peut être accordée aux jeunes agriculteurs en complément de la DJA.
- Soutien technico-économique aux jeunes agriculteurs : dans le cadre d'un suivi de la mise en œuvre de projets, il s'agit de prendre en charge partiellement des frais inhérents à la recherche de références techniques ou économiques.

### Maîtres d'ouvrage

Candidats à l'installation, jeunes installés.

## F4c. Aide aux agriculteurs cédants

### Descriptif

- Aides à l'inscription au répertoire à l'installation : ces aides sont destinées à encourager les futurs cédants à s'inscrire au répertoire départemental à l'installation en vue de rechercher un jeune candidat à l'installation, à réaliser un audit de leur exploitation, à les encourager à louer les bâtiments d'exploitation et/ou d'habitation au jeune qui s'installe, à transmettre progressivement leur capital social.
- Aides aux propriétaires bailleurs : les propriétaires fonciers peuvent bénéficier d'aides, sous conditions, dès lors qu'ils louent leurs terres ou bâtiments à un jeune agriculteur.
- Aides à la cessation anticipée (préretraites) : mesure ouverte aux exploitants en difficultés en raison de problèmes économiques ou de graves problèmes de santé.
- Aide à la transmission des exploitations (ATE) : attribuée, à sa demande, au chef d'exploitation, dont la succession familiale n'est pas assurée, qui transmet en priorité tout ou partie de son exploitation à un ou plusieurs jeunes agriculteurs qui s'installent.
- Aide à la réinsertion professionnelle (ARP) : des exploitants dont l'exploitation connaît des difficultés aiguës sans perspectives de redressement et devant suivre une formation en vue de leur reconversion.

### Maître d'ouvrage

Exploitants agricoles cédants.

## F4d. Aide aux actions d'animation et de communication

### Descriptif

Aides aux actions de repérage, d'animation et communication autour du métier d'exploitant agricole, en faveur des candidats à l'installation et des cédants. Dans le cadre du PRI, programme régional à l'installation, les actions sont axées sur :

- l'incitation à la cession des exploitations par le repérage des cédants potentiels, un accompagnement humain individuel ou en groupe dans la démarche, une mise en relation avec d'éventuels repreneurs,
- la promotion du métier agricole et de sa diversité, ses enjeux économiques actuels et futurs sont présentés au public des jeunes en lycées agricoles et de la filière généraliste par des journées de sensibilisation, interventions d'agriculteurs actifs, et un accueil dans des exploitations,
- l'animation du réseau « installation » opérante auprès des jeunes candidats à l'installation par des actions individuelles ou collectives en amont du projet d'installation, pendant sa phase d'élaboration, lors de l'installation proprement dite et en suivi post-installation et se déclinant par un accompagnement humain à travers l'offre de stages ou journées de formation adaptés et par l'accompagnement du projet.

## **Maîtres d'ouvrage**

---

CRAB, partenaires des CDI et du CRI.

---

# GRAND PROJET G

## VOLET TERRITORIAL

---

*BOP 112, 153, 157*

La Bourgogne a mis à profit la période 2000-2006 pour structurer une organisation territoriale destinée à soutenir les démarches territoriales de projet. Quinze pays et cinq agglomérations ont ainsi été constitués durant cette période, couvrant plus de 80 % du territoire et de la population régionale.

Face à cette montée en puissance des territoires de projets structurés, 2 enjeux majeurs sont à mettre au cœur de la période contractuelle 2007-2013 :

➤ La territorialisation de l'action publique

L'approche territoriale consiste à rendre cohérents dans leurs interactions spatiales les différentes politiques publiques et les différents niveaux de contractualisation.

L'enjeu pour l'État et la Région est la construction, en partenariat, de stratégies pour leur action sur des territoires s'appuyant eux mêmes sur une stratégie locale de développement.

Il s'agit donc de créer les conditions pour qu'un territoire de projet soit en capacité de :

- rassembler et fédérer des acteurs,
- définir un projet de développement commun en cohérence avec les orientations régionales,
- fixer des priorités et les mettre en œuvre,
- assurer, dans une période de raréfaction de l'argent public, une meilleure utilisation de celui-ci.

Il s'agit, notamment, d'apporter à travers les politiques territoriales des réponses de proximité aux nouveaux défis posés à la Bourgogne : défi démographique, développement durable, mutations économiques, urbaines et sociétales...

La déclinaison, sur chaque territoire, des politiques de l'État et de la Région, la mobilisation des acteurs, la mise en œuvre de modes de gouvernance participatifs, l'articulation, la complémentarité (voire la subsidiarité), et la cohérence entre les différentes politiques mises en œuvre sur le territoire sont des objectifs recherchés.

➤ La contractualisation

Elle est un outil d'organisation de l'intervention publique, fixant un cadre aux regards des défis locaux et régionaux et donnant du temps et des moyens pour leur mise en œuvre.

Elle permet une mise en cohérence des fonds publics et leurs priorisations sur des stratégies cohérentes, elle valorise «des modes d'actions» ne trouvant pas de solutions financières classiques, et plus largement l'action territoriale structurée, organisée et partagée.

Les territoires de projets pourront s'engager dans des conventions territoriales signées avec l'Etat et la Région et tout autre partenaire. Ces conventions territoriales prendront la forme de contrats de territoires (contrats d'agglomération, contrats de pays, contrat de Parc...).

Néanmoins certains projets du volet territorial ne feront pas l'objet de conventions. C'est le cas notamment de la plate-forme SIG, projet au bénéfice des territoires mais piloté au niveau régional.

Dans le cadre de cette contractualisation, il conviendra notamment de veiller à ce que la mise en œuvre de la stratégie des territoires prenne en compte la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, par exemple, en matière d'usage des TIC, d'emploi ou de formation professionnelle.

## Financement (en millions d'euros)

G VOLET TERRITORIAL	TOTAL	Etat	Région	Autres collectivités
	<b>128,986</b>	<b>36,486</b>	<b>92,500</b>	
G1 - Agglomérations	45,000	11,000	34,000	<i>Montant à déterminer</i>
G2 - Pays	67,000	17,000	50,000	<i>Montant à déterminer</i>
G3 - Parc Naturel Régional du Morvan	8,700	1,700	7,000	<i>Montant à déterminer</i>
G4 - Plate-forme SIG régionale	3,000	1,500	1,500	
G5 - Adaptation des services au public	5,286	5,286	0,000	<i>Montant à déterminer</i>

## G1. Agglomérations

### Contexte

La Bourgogne a mis à profit la période 2000-2006 pour structurer une organisation territoriale destinée à soutenir les démarches territoriales de projet. Quatre communautés d'agglomérations ont ainsi été constituées durant cette période (Dijon, Nevers, Chalon, Macon). Une communauté urbaine a adopté le même schéma contractuel (Le Creusot-Montceau les Mines).

Par ailleurs, une convention relative à la rénovation urbaine a été signée en 2006 entre la Région et l'ANRU. Elle porte sur 950 M€ de travaux et prévoit une contribution de 212,5 M€ pour l'ANRU et de 87,5 M€ pour la Région. Ses dispositions viennent s'ajouter aux contrats d'agglomérations prévus dans la présente mesure.

### Objectifs opérationnels de l'action

L'État et la Région soutiennent la poursuite de la démarche de structuration des agglomérations de Bourgogne pour la période contractuelle 2007-2013 à travers :

#### 1. Contractualisation du programme opérationnel de l'Agglomération

L'État et la Région soutiennent les opérations qui s'inscrivent dans une stratégie globale de développement correspondant à leurs objectifs respectifs. Ils attacheront une importance particulière à :

- la mise en œuvre effective de la notion de développement durable tant au niveau de la définition de la stratégie de développement territoriale que lors de la réalisation des projets,
- le partenariat par des actions facilitant les synergies et la mise en réseau des acteurs du territoire avec une priorité pour les projets intercommunaux ,
- la mise en cohérence sur le territoire de la stratégie locale avec les politiques régionale et nationale,
- la mobilisation et le pilotage territorial pour concevoir puis mettre en œuvre les projets réalisés en application de la stratégie territoriale,
- l'évaluation : la mise en place d'outils de suivi et d'évaluation en continu devrait permettre un meilleur pilotage des territoires et une capitalisation régionale.

## 2- Mise en œuvre des priorités nationale et régionale pour les Contrats d'agglomérations

L'État et la région soutiennent les opérations qui s'inscrivent dans une stratégie globale de développement, en fonction de leurs priorités respectives, qui sont :

Pour l'État :

- développement durable des agglomérations,
- adaptation des services au public et accompagnement des stratégies innovantes en matière de service à la personne,
- stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique par la promotion des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande énergétique,
- actions en faveur de la biodiversité et de la prévention des risques,
- actions d'adaptation des compétences professionnelles des hommes et des femmes face aux mutations économiques.

Pour la Région, un volet consacré aux priorités régionales suivantes :

- le développement économique,
- les services à la population,
- le logement,
- le développement numérique des territoires.

Un second volet est consacré à la vocation territoriale répondant aux enjeux spécifiques de l'espace concerné.

Les modalités d'évaluation devront être intégrées aux contrats d'agglomération à travers la définition et la mise en œuvre d'outils de suivi pour un meilleur pilotage des territoires et de leur projet de développement et permettant ainsi une capitalisation régionale des résultats.

### **Descriptif**

Ont vocation à renouveler ou à établir un contrat d'agglomération :

- les 5 communautés d'agglomérations existantes (Nevers, Mâcon, Dijon, Chalon-sur-Saône et Beaune)
- la communauté urbaine Creusot-Montceau,
- les 2 communautés dont la ville centre est Auxerre et Sens,

Les actions définies dans ces contrats auront pour objectif de faciliter la mise en œuvre des orientations que chaque agglomération se sera fixée dans son projet stratégique.

Un contrat sera conclu lorsque seront établis :

- un projet territorial de développement durable actualisé pour les agglomérations déjà contractantes ou adopté,
- un rapport d'évaluation du contrat précédent (pour les agglomérations concernées),
- une stratégie globale de développement pour la période 2007 à 2013 assortie de sa déclinaison opérationnelle.

Il sera signé par la structure intercommunale, l'État, la Région, et le cas échéant, les Départements concernés. Il fixera les interventions financières pour :

- la réalisation d'un programme d'action pluriannuel précisant la contribution à la stratégie de développement du territoire,
- le suivi et l'évaluation du projet de territoire.

Le contrat est établi pour l'ensemble de la période allant jusqu'à la fin 2013. Il sera révisé à mi-parcours. Il s'agit d'un contrat cadre trouvant une déclinaison opérationnelle annuelle qui sera régulièrement réactualisée.

## **Dispositions particulières**

Un document d'application signé entre l'État, la Région, et les Départements volontaires précise les conditions de mise en œuvre de la présente fiche action du CPER 2007-2013.

Il définit les moyens et conditions d'intervention respectifs des signataires ainsi que leurs modalités de mise en œuvre.

## **G2. Pays**

### **Contexte**

La Bourgogne a mis à profit la période 2000-2006 pour structurer une organisation territoriale destinée à soutenir les démarches territoriales de projet. Quinze pays ont été constitués durant cette période.

#### Pour la Côte d'Or :

- Pays Châtillonnais
- Pays Beaunois
- Pays Auxois-Morvan Cote d'Orien
- Pays Seine et Tilles en Bourgogne
- Pays Plaine de Saône Vingeanne

#### Pour la Saône-et-Loire :

- Pays Bresse Bourguignonne
- Pays Chalonnais
- Pays Autunois Morvan
- Pays Charolais Brionnais

#### Pour l'Yonne :

- Pays Tonnerrois
- Pays Avallonnais
- Pays Puisaye Forterre

#### Pour la Nièvre :

- Pays Bourgogne Nivernaise
- Pays Nivernais Morvan
- Pays Nevers Sud Nivernais

### **Objectifs opérationnels de l'action**

L'État et la Région soutiennent la poursuite de la démarche de structuration de l'espace régional en territoires de projet pour la période contractuelle 2007-2013 à travers :

#### 1- Accompagnement de la démarche d'organisation et d'élaboration de la charte de développement (pour les territoires encore non organisés)

L'État et la Région (le cas échéant, les Départements) apportent un soutien, limité dans le temps, aux structures de préfiguration du territoire pour :

- l'animation de la réflexion stratégique et de la concertation locale, s'appuyant sur la mise en place d'un conseil de développement,
- la réalisation des études et diagnostics confiés à des cabinets de conseils spécialisés en aménagement et développement territorial,
- l'élaboration de la charte de développement durable du territoire assortie d'une première traduction opérationnelle.

#### 2- Contractualisation du programme opérationnel du territoire (pour l'ensemble des territoires)

L'État et la Région soutiennent les opérations qui s'inscrivent dans une stratégie globale de développement correspondant à leurs objectifs respectifs. Ils attacheront une importance particulière à :

- la mise en œuvre effective de la notion de développement durable tant au niveau de la définition de la stratégie de développement territoriale que lors de la réalisation des projets,
- le partenariat par des actions facilitant les synergies et la mise en réseau des acteurs du territoire avec une priorité pour les projets intercommunaux,

- la mise en cohérence sur le territoire de la stratégie locale avec les politiques régionale et nationale,
- les moyens matériels et humains nécessaires pour concevoir puis mettre en œuvre les projets réalisés en application de la stratégie territoriale,
- l'évaluation : la mise en place d'outils de suivi et d'évaluation en continu devrait permettre un meilleur pilotage des territoires et une capitalisation régionale.

### 3- Mise en œuvre des priorités nationale et régionale

Pour l'État :

- adaptation des services au public et accompagnement des stratégies innovantes en matière de service à la personne,
- stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique par la promotion des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande énergétique,
- développement numérique des territoires en vue de leur compétitivité économique,
- gestion équilibrée de la ressource en eau,
- prévention des risques naturels,
- interventions en faveur des filières agricoles, de pêches et forestières,
- actions en faveur de la biodiversité,
- actions d'adaptation des compétences professionnelles des hommes et des femmes dans les zones en mutation économique.

Pour la Région :

Un volet consacré aux priorités régionales :

- le développement économique : la formation professionnelle pour l'emploi local, l'organisation de l'activité commerciale, artisanale et touristique,
- les services à la population : la mobilité, l'enfance-jeunesse et l'accès aux soins,
- le logement : le recours aux énergies renouvelables, le logement locatif social,
- le développement numérique des territoires en vue de leur compétitivité économique et de l'amélioration des services publics.

Un second volet est consacré à la vocation territoriale répondant aux enjeux spécifiques de l'espace concerné.

### **Descriptif**

L'État et la Région ont vocation à contractualiser avec un territoire dès lors que celui-ci constitue un bassin de vie, à la taille critique suffisante, organisé autour de problématiques économiques et sociales communes et partagées par les acteurs et actrices du territoire.

Les contrats territoriaux seront prioritairement proposés aux pays constitués.

D'autres organisations territoriales seront susceptibles de solliciter un contrat territorial dans la mesure où un tel contrat ne conduira pas à démembrer ou à se superposer, même partiellement aux missions des pays déjà organisés.

Ainsi, sur les territoires non structurés en Pays, une simple association d'EPCI pourra prétendre à une contractualisation dès lors qu'elle respecte les grands principes de la démarche de projet relative aux Pays fixée par la loi du 25 juin 1999 (pertinence et cohérence de l'échelle territoriale, charte de développement à 10 ans, association effective de la société civile à la stratégie territoriale...).

Le champ de la contractualisation porte sur :

- la phase d'organisation du territoire (préfiguration structurelle et élaboration d'un projet de développement à 10 ans) pour les territoires non encore organisés ;
- la mise en œuvre du programme contractualisé d'intervention pour les territoires organisés et ceux en cours d'organisation.

## **Modalités d'intervention**

Un contrat sera conclu lorsque seront établis :

- une charte de développement durable actualisée pour les pays existants ou adoptée pour les territoires non encore organisés,
- un rapport d'évaluation du contrat précédent (pour les territoires concernés),
- une stratégie globale de développement pour la période 2007 à 2013 et sa déclinaison opérationnelle.

Il sera signé par la structure territoriale, l'État, la Région, et les Départements volontaires. Il fixera notamment les interventions financières pour :

- la réalisation d'un programme d'action pluriannuel précisant la contribution à la stratégie de développement du territoire,
- l'animation, dont notamment l'ingénierie, nécessaire à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire.

Le contrat est établi pour l'ensemble de la période allant jusqu'à la fin 2013. Il sera révisé à mi-parcours. Il s'agit d'un contrat cadre trouvant une déclinaison opérationnelle annuelle qui sera régulièrement réactualisée.

## **Dispositions particulières**

Un document d'application signé entre l'État, la Région, et les Départements volontaires précise les conditions de mise en œuvre de la présente fiche action du CPER 2007-2013.

Il définit les moyens et conditions d'intervention respectifs des signataires ainsi que leurs modalités de mise en œuvre.

## **G3. Parc naturel régional du Morvan**

### **Contexte**

Le Parc naturel régional du Morvan vient de se doter, pour les 12 années à venir, d'une nouvelle charte dans laquelle est réaffirmée l'ambition des acteurs de ce territoire de faire du Morvan un espace d'excellence au regard de son patrimoine naturel et culturel

### **Objectif opérationnel de l'action**

Le projet Morvan, tel qu'il a été proposé à l'ensemble des membres et partenaires du Syndicat mixte a pour ambition d'impulser une dynamique rurale et de construire un vrai projet de développement durable en tirant parti de l'identité morvandelle, dans un esprit d'ouverture, d'échanges et de dialogue avec les habitants.

Il s'agit pour le Parc de renforcer ses spécificités pour la préservation et la valorisation des patrimoines, et d'être le vecteur d'une identité morvandelle renouvelée.

Par ailleurs, son engagement en faveur du développement durable en fait un territoire privilégié d'expérimentation dont les actions doivent profiter à l'ensemble du territoire régional.

L'État et la Région Contribuent à la mise en œuvre de la charte révisée et favorisent la concrétisation de ces ambitions.

### **Dispositions particulières**

Les actions du parc naturel régional peuvent être en outre financées sur des crédits sectoriels, contractualisés ou non.

Enfin l'ensemble du territoire du parc étant rattaché, au sens de la loi montagne, au Massif central, le PNR Morvan pourra bénéficier des crédits de la convention interrégionale de massif dès lors qu'il présente des actions s'inscrivant dans ce programme et répondant aux critères d'éligibilité qui le régissent, notamment leur caractère interrégional.

## Financement (en millions d'euros)

<b>G3</b> <b>Parc Naturel Régional du Morvan</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Etat</b>	<b>Région</b>	<b>Département Saône et Loire</b>
	<b>8,700</b>	<b>1,700</b>	<b>7,000</b>	<b>0,525</b>
G3a – Participation aux actions du Parc	7,300	1,000	6,300	0,140
G3b – Contrat de parc	1,400	0,700	0,700	0,385

### G3a. Participation aux actions du Parc

#### Descriptif

Participer au fonctionnement du Syndicat mixte, à l'élaboration et à la mise en œuvre de ses programmes annuels d'actions conformément aux termes de la charte révisée :

- agir pour les patrimoines naturels et culturels (espaces, espèces, eau, paysages...),
- soutenir la dynamique économique dans le respect des activités économiques (ressources et produits du territoire, éco-tourisme...),
- développer un territoire vivant et solidaire (stratégie forestière et agricole, culture...).

#### Maître d'ouvrage

Syndicat mixte gestionnaire du Parc naturel régional du Morvan.

#### Dispositions particulières

La Région, en tant que membre du Syndicat mixte et aux côtés des autres adhérents (Conseils généraux, communes, EPCI...), verse une contribution statutaire. L'État finance, au vu du budget prévisionnel de l'année puis des comptes arrêtés, une partie du fonctionnement courant (au plus égal à 115 000 € par an). Cette part doit progressivement diminuer pour être consacrée en 2013 exclusivement au programme d'actions sur la base de la comptabilité analytique mise en place par le Parc (frais généraux et de personnels répercutés sur le coût des actions).

### G3b. Contrat de Parc

#### Descriptif

Contribuer, dans le cadre d'un contrat de parc, à la définition et au financement d'opérations entrant dans la mise en œuvre de la Charte, portées ou non par le Syndicat mixte, relevant des missions pour lesquelles il est reconnu «chef de file» :

- environnement,
- action artistique et culturelle,
- promotion touristique, tourisme nature, écotourisme,
- stratégie en matière forestière,
- énergies renouvelables et réduction des dépenses énergétiques.

#### Maîtres d'ouvrage

Syndicat mixte, communautés de communes, communes et associations.

## Dispositions particulières

Une convention cadre-contrat de parc précisera la nature des actions retenues et les moyens financiers apportés par les différents signataires.

## **G4. Plate-forme S.I.G. régionale**

### **Contexte**

De nouveaux usages des technologies de l'information et de la communication se développent à une échelle régionale, voire supra-régionale. L'information géographique en particulier, joue aujourd'hui un rôle central dans l'aménagement, la gestion et l'administration des territoires.

En Bourgogne, des Systèmes d'Information Géographique (S.I.G.) prennent forme au sein de quelques collectivités et services de l'État. Parallèlement, des initiatives de mise en ligne de données géographiques ou de petits réseaux voient le jour. Cependant, ces différents projets ne sont pas liés les uns aux autres et ne participent donc pas à une dynamique d'échange et de mutualisation de données géographiques au niveau de la Bourgogne.

Par ailleurs, le coût d'acquisition des données (IGN, ...) indispensables au partage d'informations à partir d'un cadre commun de références, reste un frein financier insurmontable pour les plus petites collectivités. Or l'accessibilité de tous aux nouveaux usages des T.I.C. reste une priorité régionale et l'analyse géographique comme outil d'aide à la décision doit être généralisée à tous les territoires volontaires.

L'approche territoriale de l'action publique impose, dès lors, de recourir à la mutualisation de l'ensemble des ressources nécessaires au développement de l'information géographique, qu'elles soient financières, matérielles (la plate-forme « e-bourgogne » constituant l'une des solutions d'hébergement envisageables), organisationnelles et humaines.

Une étude de faisabilité a été lancée fin 2006 afin d'identifier les acteurs bourguignons potentiels, de déterminer leurs besoins et de définir des solutions organisationnelles qui pourraient être déployées sur la période 2007 – 2013.

### **Objectifs opérationnels de l'action**

- Réduire la dépense publique grâce à l'achat groupé de données géographiques de références et la réalisation d'économies d'échelle.
- Promouvoir et partager l'information géographique des collectivités et services de l'État.
- Standardiser les données géographiques produites (règles de production, d'échanges, format, mise à jour, information sur les données).
- Identifier les données de chacun et y accéder rapidement.
- Diffuser les données par internet et favoriser leurs usages.

### **Descriptif**

- Regroupement des acteurs publics et parapublics bourguignons pour partager leurs données et mutualiser l'achat des référentiels communs.
- Acquisition commune de données géographiques référentielles.
- Mise en œuvre d'une plate-forme technique d'échanges et de mutualisation de données géographiques.
- Structuration de l'animation de la plate-forme (structure, moyens, animation, formation...).

## G5. Adaptation des structures pour personnes âgées

### Contexte

Un recensement exhaustif des projets d'adaptation des structures d'hébergement et de soins aux personnes âgées et handicapées, a été effectué début 2006, identifiant des montants d'investissement respectivement à hauteur de 297 M€ et 48,5 M€.

Le plan d'aide CNSA 2006 a permis de soutenir 22 % des projets sur le volet dépendance et 37 % sur le volet handicap.

Le CPER 2007 2013 prolongera ce soutien, sur le BOP 157, à hauteur de 5 286 000 €, avec un rééquilibrage orienté vers le volet dépendance.

### Objectifs opérationnels de l'action

- Contribuer à une meilleure couverture des besoins non satisfaits en matière d'offre de services en direction des personnes âgées et handicapées, dans une perspective d'aménagement du territoire.
- Apporter une aide à l'investissement supplémentaire s'ajoutant aux financements de droit commun.
- Poursuivre et amplifier l'effort de modernisation, notamment, en premier lieu la reconversion des structures hospitalières en établissements de moyen et long séjour pour personnes âgées et en second lieu, l'adaptation des structures spécialisées pour personnes handicapées.

### Financement (en millions d'euros)

G5 Adaptation des structures pour personnes âgées *	Coût total des projets	Etat	Départements
	<b>67,400</b>	<b>5,286</b>	
<b>G5a – Adaptation des structures d'hébergement et de soins en Côte d'Or</b>	<b>21,600</b>	<b>1,406</b>	
- Mirebeau sur Bèze	8,000	0,500	
- Pouilly-en-Auxois	6,500	0,500	
- Moutiers Saint-Jean	4,300	0,206	
- Saint Jean-de-Losne	2,800	0,200	
<b>G5b – Adaptation des structures d'hébergement et de soins dans la Nièvre</b>	<b>15,450</b>	<b>1,200</b>	<i>Ces montants seront précisés dans les conventions d'application qui seront conclues avec les Conseils généraux.</i>
- Nevers	11,350	0,800	
- Château-Chinon	4,100	0,400	
<b>G5c – Adaptation des structures d'hébergement et de soins en Saône et Loire</b>	<b>18,3</b>	<b>1,480</b>	
- Chauffailles	7,700	0,880	
- Chagny	10,600	0,600	
<b>G5d – Adaptation des structures d'hébergement et de soins dans l'Yonne)</b>	<b>12,050</b>	<b>1,200</b>	
- Tonnerre	8,200	0,800	
- Saint Georges-sur-Baulche	3,850	0,400	

*\*La Région ne participe pas au financement de cette action.*

## **G5a. Adaptation des structures d'hébergement et de soins en Côte d'Or**

### **Descriptif**

Les projets d'adaptation des structures d'hébergement et de soins aux personnes âgées et handicapées retenus dans le département de la Côte d'Or portent sur les établissements suivants :

- la maison de Retraite Fontaine de Mirebeau sur Bèze ; l'opération consiste en la reconstruction d'un établissement de 78 lits. Elle n'est pas retenue au plan d'aide à la modernisation CNSA 2006,
- la maison de Retraite de Pouilly-en-Auxois ; l'opération porte sur la totalité de l'établissement (65 lits),
- la maison de Retraite Saint-Sauveur de Moutiers Saint-Jean ; il s'agit de l'extension et de la restructuration de l'établissement dont la capacité est portée de 46 à 57 lits, dans une perspective de maintien des services publics en milieu rural,
- la maison de Retraite de Saint Jean-de-Losne ; l'opération envisagée est une tranche du projet de restructuration globale, dans une perspective de maintien des services publics en milieu rural.

### **Maîtres d'ouvrage**

Maison de Retraite Fontaine aux roses de Mirebeau-sur-Bèze, maison de Retraite de Pouilly en Auxois, maison de Retraite Moutiers Saint-Jean, maison de Retraite de Saint Jean-de-Losne.

## **G5b. Adaptation des structures d'hébergement et de soins dans la Nièvre**

### **Descriptif**

Les projets d'adaptation des structures d'hébergement et de soins aux personnes âgées et handicapées retenus dans le département de la Nièvre portent sur les établissements suivants :

- le site Colbert à Nevers ; il s'agit de la reconversion d'une ancienne structure hospitalière pour l'hébergement des personnes âgées,
- l'EHPAD de Château-Chinon ; dans le cadre du plan directeur, l'opération concerne la restructuration –extension de l'EHPAD 1 pour 70 lits.

### **Maîtres d'ouvrage**

Centre Hospitalier de Nevers, Centre Hospitalier de Château-Chinon.

## **G5c. Adaptation des structures d'hébergement et de soins en Saône et Loire**

### **Descriptif**

Les projets d'adaptation des structures d'hébergement et de soins aux personnes âgées et handicapées retenus dans le département de la Saône et Loire portent sur les établissements suivants :

- la maison de retraite de Chauffailles ; il s'agit de la restructuration et mise aux normes de la maison de retraite (97 lits), dans une perspective de maintien des services publics en milieu rural,
- L'EHPAD de Chagny - Construction d'une nouvelle unité EHPAD de 82 lits et restructuration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées.

### **Maîtres d'ouvrage**

Hôpital local de Chauffailles, Hôpital local de Chagny.

## **G5d. Adaptation des structures d'hébergement et de soins dans l'Yonne**

Les projets d'adaptation des structures d'hébergement et de soins aux personnes âgées et handicapées retenus dans le département de l'Yonne portent sur les établissements suivants :

- la maison de retraite de Tonnerre ; il s'agit de la reconversion d'une ancienne structure hospitalière pour l'hébergement des personnes âgées. Intervention sur 110 lits,
- la résidence pour personnes âgées à Saint Georges-sur-Baulche - Mise aux normes.

### **Maîtres d'ouvrage**

---

Centre Hospitalier de Tonnerre.

EHPAD de Saint Georges sur-Baulche.

---

## GRAND PROJET H

### PROMOUVOIR LE RÔLE MOTEUR DE LA CAPITALE REGIONALE

---

BOP 175 et 224

Les villes et les agglomérations sont aujourd'hui un des moteurs fondamentaux du développement. La Bourgogne ne dispose pas encore d'un ensemble urbain de taille suffisante pour assurer sa visibilité en Europe.

La situation géographique privilégiée de Dijon et de la Région Bourgogne, entre Rhône-Alpes et l'Île de France, peut-être à la fois un atout et un obstacle. Atout, dû à sa position la faisant bénéficier des dynamiques des grandes aires urbaines de Paris et de Lyon, et obstacle, si la densification des fonctions métropolitaines n'amène pas la capitale régionale à la taille critique nécessaire pour peser dans le paysage métropolitain français et européen.

Pour ce faire, Dijon, plus grande concentration urbaine de la Bourgogne, dispose de richesses patrimoniales et culturelles comparables aux grandes villes européennes. C'est le fruit d'une histoire prestigieuse, qui témoigne de la position majeure que la ville avait pu acquérir.

Le renforcement de l'attractivité et du rôle moteur de Dijon et de son agglomération passe, non seulement, par la valorisation de son pôle de recherche et d'enseignement supérieur, par la performance de ses systèmes de transport avec le TGV Rhin-Rhône reliant l'agglomération dijonnaise au nord de l'Europe et à l'Italie, mais également de façon complémentaire par un programme d'équipements adaptés à ses fonctions métropolitaines, à l'instar des projets développés ci-dessous.

#### 1. Les grands projets culturels : le Pôle culture et le Musée des Beaux-arts de Dijon

Ces opérations ont pour vocation de doter Dijon d'équipements artistiques et culturels d'importance européenne et de concourir ainsi à la valorisation de son image et à son développement.

La finalité de ces opérations est complémentaire de la structuration urbaine de l'agglomération et prend en compte notamment :

- un rattrapage du sous-dimensionnement des équipements culturels à Dijon qui sont aujourd'hui dispersés géographiquement ou pratiquement absent (médiathèque, école nationale supérieure d'art, FRAC) ;
- l'optimisation des fonctions et des programmes de ces équipements sur un même site pour contribuer à la constitution d'un pôle culture identifiable au plan européen ;
- la mise en valeur d'un patrimoine muséal d'intérêt national capable de rivaliser avec les plus grandes collections européennes (extension des surfaces et programme de restauration d'œuvres du Musée des beaux-arts) ;
- la valorisation urbanistique de l'hyper-centre (Musée des beaux-arts) et la restructuration urbanistique de la couronne dijonnaise (lieu d'implantation à confirmer pour le Pôle culture).

Le développement d'un enseignement artistique d'intérêt national et la dynamisation de la création artistique, en parallèle à la mise en valeur des riches collections du musée, sont propices à garantir une image attractive comparable aux autres grandes capitales européennes.

De plus, la réunion de trois outils culturels sur un même site et dans un même geste architectural permettra d'ouvrir un concours d'architecture à l'échelle internationale.

#### 2 – Les grands équipements sportifs d'envergure nationale, stade nautique et stade Gaston Gérard :

Ces opérations ont pour vocation de doter la capitale régionale d'équipements sportifs nécessaires au développement du sport de haut niveau en Région, tant pour la compétition que pour la formation. Elles entrent en cohérence avec le renforcement d'un CREPS largement soutenu par les partenaires publics lors du précédent CPER.

La proximité du stade nautique avec le CREPS lui confère une double vocation entre la pratique sportive et de loisirs, répondant aux besoins d'une population de grande agglomération.

Le stade Gaston Gérard, après travaux, constituera, quant à lui, un outil structurant sur le territoire de l'agglomération et de la Bourgogne capable d'accueillir des événements sportifs de caractère national à international dans les domaines du football et du rugby notamment. Cet équipement, également nécessaire pour permettre l'évolution sportive du club professionnel de seconde division Dijon Football

Côte-d'Or (DFCO) se voit également mis en cohérence avec l'installation récente (septembre 2006) d'un Pôle Espoirs de football au CREPS de Dijon-Bourgogne.

Ces deux grands projets s'inscrivent dans un ensemble cohérent dont la synergie porte à satisfaire la demande de toutes les catégories de publics sportifs, amateurs et scolaires.

## **Objectifs principaux des grands projets**

Attractivité de l'agglomération dijonnaise

- Mise à niveau des équipements culturels, artistiques et sportifs.
- Préservation et valorisation du patrimoine.
- Structuration et valorisation urbanistique.
- Développement touristique.

## **Financement (en millions d'euros)**

H PROMOUVOIR LE RÔLE MOTEUR DE LA CAPITALE REGIONALE	Coût total des projets	Etat	Région
	<b>94,185</b>	<b>24,650</b>	<b>12,500</b>
H1 - Grands projets culturels	61,000	24,650	10,500
H2 - Équipements sportifs structurants	33,185	0,000*	2,000

*\* crédits CNDS qui feront l'objet d'une convention hors CPER à hauteur de 1 M€*

## **H1. Grands projets culturels**

### **Contexte de l'action**

Déjà réputée pour son exceptionnelle richesse patrimoniale, Dijon doit devenir un grand centre de culture à dimension européenne structuré aussi autour de la création contemporaine.

Le projet de restructuration du musée des Beaux-Arts (plus important musée de ce type hors Paris et dernier non aménagé) va renforcer la dimension patrimoniale de la capitale, tandis que le pôle culture, en contrepoint, sera l'occasion de doter l'agglomération d'un ensemble urbanistique et architectural capable de la « signaler » en Europe.

### **Objectifs opérationnels de l'action**

- Doter la capitale régionale d'équipements culturels qui sont aujourd'hui sous dimensionnés, dispersés géographiquement ou qui lui font défaut.
- Optimiser des programmes et des fonctions sur un même site pour le pôle culture (médiathèque centrale, école nationale supérieure d'art et fonds régional d'art contemporain)

### **Descriptif**

- Travaux d'aménagement et de restauration pour le MBA.
- Projet architectural et travaux de construction pour le pôle culture.
- Projet urbain.

## Financement (en millions d'euros)

H1 Grands projets culturels	Coût total des projets	État	Région
	<b>61,000</b>	<b>24,650</b>	<b>10,500</b>
H1a – Pôle culture	40,000	16,000	6,500
H1b – Musée des Beaux-Arts	21,000	8,650	4,000

### H1a. Pôle culture

#### Descriptif

Il s'agit de rapprocher dans un même projet architectural trois structures : médiathèque centrale, Ecole nationale supérieure d'art, Fonds régional d'art contemporain. Les études de programmation sont en cours d'achèvement (rendu fin 2006) et en voie de « synthétisation ». Ce pôle associera sur un même site, enseignement, recherche et diffusion.

#### Maître d'ouvrage

Constitution à l'étude d'une maîtrise d'ouvrage unique, vraisemblablement assurée par la Ville de Dijon.

#### Dispositions particulières

Le Frac est une association, l'ENSA un établissement public.

### H1b. Musée des Beaux-Arts

#### Descriptif

- Création des réserves,
- Réaménagement d'espaces dans le Palais des Ducs : extension des surfaces d'exposition,
- Travaux de muséographie,
- Restauration d'œuvres.

Le programme du musée des Beaux Arts est actuellement bien engagé puisque la ville a choisi le maître d'œuvre Yves Lion qui collabore avec Eric Pallot, ACMH pour les programmes concertés de rénovation du musée et du monument. La première phase avec le programme de construction des nouvelles réserves du musée est entamée. Le projet prévoit 3 tranches de travaux qui devraient s'étaler sur 15 ans.

#### Maître d'ouvrage

Ville de Dijon

## H2. Equipements sportifs structurants

#### Contexte

Afin de compléter son réseau d'équipements sportifs d'envergure nationale qui lui confère déjà une position préférentielle, l'agglomération dijonnaise souhaite se doter de grands équipements structurants qui lui font actuellement défaut.

## **Objectif opérationnel de l'action**

Contribuer à l'aménagement sportif du territoire bourguignon en le dotant d'équipements sportifs structurants reconnus comme tels par les fédérations sportives concernées au regard de critères techniques (homologation fédérale) et sportifs

## **Descriptif synthétique de l'action**

Construction d'une piscine olympique et aménagement du stade de football Gaston Gérard.

## **Financement (en millions d'euros)**

<b>H2</b>	<b>Coût total des projets</b>	<b>Etat</b>	<b>Région</b>
<b>Equipements sportifs structurants</b>	<b>33,185</b>	<b>0,000*</b>	<b>2,000</b>
H2a – Stade nautique	23,000	0,000	1,000
H2b – Stade Gaston Gérard	10,185	0,000	1,000

*\* crédits CNDS qui feront l'objet d'une convention hors CPER à hauteur de 1 M€*

### **H2a. Stade nautique**

#### **Descriptif**

Construction d'un stade nautique avec création de trois bassins : un olympique (50 m et 10 couloirs), un dit d'échauffement et un bassin d'apprentissage.

Les bâtiments (locaux techniques, sauna) occuperont au total 8 000 m<sup>2</sup> dont 1 650 m<sup>2</sup> de surface en eau.

#### **Maître d'ouvrage**

Communauté de l'agglomération dijonnaise (COMADI)

### **H2b. Stade Gaston Gérard**

#### **Descriptif**

Aménagement et mise aux normes du stade Gaston Gérard.

Conformément au règlement de la ligue professionnelle de football, le Dijon Football Côte d'Or (DFCO), qui évolue en championnat de France professionnel de Ligue 2, doit procéder à l'extension du stade Gaston Gérard, notamment : création de deux tribunes (dont une couverte) de 5 000 places chacune.

#### **Financement (en millions d'euros)**

#### **Maître d'ouvrage**

Ville de Dijon

# MODALITES D'EXECUTION DU CPER

## Règles générales

### Durée du Contrat

Le présent contrat porte sur la période 2007-2013 inclus. Il pourra être complété, pour son application, par des contrats particuliers notamment avec les autres financeurs.

### Modalités financières d'exécution du contrat

Les engagements financiers pris par l'Etat et la Région dans le présent contrat sont récapitulés en annexe de ce document (annexe 1).

Les engagements financiers de l'Etat sont formalisés dans le document annexe 2, récapitulant les montants et les programmes concernés, détaillés par la nomenclature des programmes LOLF, afin de pouvoir assurer un suivi national.

Les crédits de l'Etat et de la Région sont mis en œuvre respectivement par le Préfet de Région et par le Président du Conseil régional de Bourgogne, selon les procédures comptables et réglementaires propres à chaque partenaire.

Il est précisé que les financements sur lesquels chacune des parties s'engage ne sont pas exhaustifs des autres formes d'aides dont les opérations prévues au contrat peuvent bénéficier le cas échéant.

Le contrat de projets définit les actions que l'Etat et la Région s'engagent à mener conjointement par voie contractuelle ; ces actions doivent être conformes aux législations et réglementations nationales et communautaires en vigueur.

### Conventions particulières

Les actions du CPER auxquelles participent d'autres collectivités territoriales ou leurs groupements, et notamment les Conseils généraux, des conventions particulières en application du présent contrat pourront être conclues pour déterminer les modalités d'intervention de chacun des participants. Les autorités compétentes des collectivités territoriales et les représentants des autres personnes morales concernées seront signataires de ces contrats au même titre que l'Etat et la Région.

Les actions auxquelles participent les établissements publics de l'Etat (ADEME, Agences de l'eau...) seront précisées dans des contrats particuliers.

Les opérations qui feront intervenir ultérieurement d'autres partenaires (pays, agglomérations, ...) feront l'objet de conventions territoriales entre les acteurs concernés.

## Révision du contrat

Le présent contrat et ses conventions particulières peuvent être révisés en tout ou partie d'un commun accord entre les partenaires concernés lorsque les conditions d'exécution du contrat démontrent la nécessité de procéder à une amélioration de certaines clauses.

Cette révision se fera dans le cadre d'avenants qui seront négociés et signés dans les mêmes conditions que le présent contrat. Toute révision du contrat s'imposera aux documents particuliers pris pour son application.

## Le dispositif de suivi

## Les objectifs

Le dispositif de suivi permettra d'assurer un état d'avancement régulier du contrat de projets et de ses conventions particulières et fournira l'information de base indispensable aux évaluations et à l'alimentation de bilans annuels. L'information de base comprend l'information financière et l'information physico-économique de chaque action.

## Les principes

Le travail de mise en place du suivi sera réalisé en collaboration avec les services (ou établissements publics) de l'État et les collectivités signataires des contrats.

Afin d'élaborer un langage commun à tous les partenaires, l'architecture du CPER sera utilisée de manière unique par tous :

- une nomenclature de Grand Projet lié à un (ou des) objectif stratégique auquel l(es)'action(s) contribue(nt),
- une nomenclature d'Action indiquant des objectifs opérationnels liés à chaque action et/ou sous-action,
- une nomenclature de sous-action pour détailler chaque action.

Un comité technique de suivi du CPER, co-présidé par le SGAR et le Directeur général des services du Conseil régional, se réunira tous les ans avec deux missions :

- programmer globalement les opérations de l'année n+1 (actualisation des prévisions).
- effectuer le bilan de l'année (n), tant en terme d'avancement des programmations, que des réalisations. Ce bilan devra être produit avant le 30 mars de l'année n+1. Les conseils régionaux en prendront acte en séance plénière, et un avis sera prononcé par les membres du CESR. Le rapport complet sera disponible sur les sites respectifs du Conseil régional et de la Préfecture de Région. Le bilan comprendra une analyse qualitative effectuée en partie par la collecte des indicateurs du CPER retenus en annexe ; ces indicateurs devront chaque fois que possible présenter des données sexuées.

Ce comité de suivi est un comité technique restreint.

Un comité régional de suivi du CPER co-présidé par le Préfet et le Président de Région sera réuni chaque fois que nécessaire (au minimum deux fois au cours du contrat), pour débattre des actions. Il sera composé des représentants de l'État, des collectivités signataires du contrat et du CESR. A l'initiative des co-présidents, tout autre acteur du contrat de projet pourra être invité.

L'état d'avancement du contrat de plan (indicateurs compris), sera suivi par un outil commun (application PRESAGE).

---

## L'évaluation du CPER

---

### Les objectifs et le champ d'évaluation

L'évaluation a pour but :

- d'enrichir la connaissance des effets de l'action publique mise en œuvre,
- de mesurer la contribution des actions financées aux objectifs fixés initialement,
- d'améliorer les procédures afin de rendre les politiques plus efficaces,
- d'argumenter, si nécessaire, la réorientation des actions ou l'annexe financière jointe au contrat initial.

Le champ de l'évaluation recouvre l'ensemble des actions financées. Selon l'objectif visé par l'évaluation, l'étude devra être programmée au moment adéquat.

### Le contenu et les méthodes

Une **évaluation ex-ante** permettra d'évaluer l'efficacité attendue des projets vis à vis des objectifs poursuivis en termes de politiques publiques ; elle comprendra une évaluation environnementale permettant d'identifier les actions pouvant avoir potentiellement des effets notables (négatifs, positifs ou neutres) sur l'environnement. Elle pourra aussi permettre de montrer la cohérence avec d'autres politiques contractuelles (PO) et la complémentarité avec les politiques sectorielles de l'État et la Région.

Des **évaluations intermédiaires** doivent surtout servir de bilan d'étape et permettre de réorienter, si nécessaire, les actions sur la base des premiers résultats ou constats de mise en œuvre.

Une (ou des) **évaluation ex-post** visent à tirer des enseignements des actions engagées et des résultats obtenus par rapport à ceux attendus.

Les évaluations menées devront prendre en compte des thématiques transversales au contrat de projet, telles que l'égalité homme-femmes, la neutralité carbone, l'emploi...

### L'organisation

#### Programmation d'évaluation :

Les études d'évaluation seront programmées sous l'égide du comité de suivi du CPER et sur proposition des services Evaluation du SGAR et du Conseil régional. Chaque projet d'évaluation retenu sera préparé par les services de l'État et du Conseil régional avec l'appui des services Evaluation et porté par le décideur en charge du sujet évalué.

**Conduite de l'évaluation :**

Le dispositif d'évaluation reposera sur une instance décisionnelle et une instance technique.

L'instance décisionnelle de l'évaluation (comité de pilotage de l'étude) sera composée des principaux financeurs. L'instance technique de l'évaluation comprendra des fonctionnaires et/ou experts scientifiques du domaine retenu. Chaque cahier des charges de l'étude définira précisément la composition et le rôle de ces deux instances.

**Restitution de l'évaluation :**

Les conclusions principales seront restituées lors du suivi annuel du CPER. Une procédure particulière de restitution pourra être engagée par l'instance de décision. Les principales réorientations en cours de contrat devront être débattues par l'instance de pilotage restreinte pour proposer des suites à donner.

## **Le financement**

Leur financement sera décidé en fonction des projets retenus qui seront soumis au code des marchés publics. Le principe de parité de financement est défini sur la période du contrat de projet. Le montant global de l'évaluation du contrat de projet est prévu à hauteur de 500 K€ (État+ Région).

# ANNEXES

Annexe 1 : Maquette globale CPER

Annexe 2 : Maquette financière DIACT

Annexe 3 : Tableau des indicateurs de suivi du CPER

**CPER BOURGOGNE 2007 - 2013**  
**ANNEXE 1 : MAQUETTE FINANCIERE**

		COÛT TOTAL 2007 - 2013 PROJET	TOTAL CO-FINANCE ETAT-REGION	ETAT	REGION	ETABLISSEMENTS PUBLICS de l'ETAT	AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES	BOP	Commentaires
<b>A</b>	<b>Améliorer les transports ferrés et fluviaux</b>	<b>147,220</b>	<b>84,060</b>	<b>43,000</b>	<b>41,060</b>	<b>46,460</b>	<b>8,500</b>	<b>226</b>	
	<b>1</b> réseau ferroviaire structurant : axe Metz-Dijon-Lyon	7,000	5,000	2,500	2,500	1,500	0,500	226	
	a amélioration du cadencement de la ligne Dijon-Lyon	5,000	4,000	2,000	2,000	1,000	0,000	226	amélioration du cadencement de la ligne Dijon-Lyon
	b études axe Metz - Dijon - Lyon et nœud dijonnais	2,000	1,000	0,500	0,500	0,500	0,500	226	étude d'organisation des trafics ferroviaires (TGV, grandes lignes, TER, frets) en lien avec la future LGV Rhin-Rhône, amélioration de l'axe Metz - Dijon - Lyon et haltes ferroviaires
	<b>2</b> autres lignes ferroviaires structurantes	9,500	7,380	4,660	2,720	2,120	0,000	226	
	a ligne Dijon-Nevers	4,500	3,380	2,660	0,720	1,120	0,000	226	achèvement de l'automatisation du système d'espacement des trains
	b ligne Laroche-Migennes-Auxerre	3,500	2,800	1,400	1,400	0,700	0,000	226	automatisation du système d'espacement des trains
	c études VFCEA et autres études	1,500	1,200	0,600	0,600	0,300	0,000	226	études d'opportunité de l'électrification de la ligne Chagny-Nevers et autres études
	<b>3</b> réseau ferroviaire dit capillaire	83,520	55,680	27,840	27,840	27,840	0,000		
	a modernisation de l'étoile de Cravant-Bazarnes	41,010	27,340	13,670	13,670	13,670	0,000	226	modernisation des voies ferrées et des installations de signalisation en vue d'un réhaussement des vitesses
	b modernisation de l'étoile de Paray-le-Monial	41,010	27,340	13,670	13,670	13,670	0,000	226	modernisation des voies ferrées et des installations de signalisation en vue d'un réhaussement des vitesses
	c études sur le réseau capillaire	1,500	1,000	0,500	0,500	0,500	0,000	226	études diverses liaisons du réseau capillaire
	<b>4</b> rivière Yonne	47,200	16,000	8,000	8,000	15,000	8,000	226	
	a aménagements publics des plates-formes portuaires	47,200	16,000	8,000	8,000	15,000	8,000	226	aménagements portuaires favorables au développement du fret (Gron, Joigny et Migennes)
	b modernisation et amélioration de l'infrastructure							226	restauration de barrages, rénovation d'écluses et du chenal de navigation
<b>B</b>	<b>Structurer l'économie et accompagner les mutations</b>	<b>55,730</b>	<b>55,730</b>	<b>27,430</b>	<b>28,300</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	127 (8,4) 223 (1,5) 112 (1,03) 102 (2) 103 (14,5)	
	<b>1</b> filières et pôles de compétitivité	19,250	19,250	9,400	9,850	0,000	0,000	127 (6,9) 223 (1,5) 112 (1)	Permettre le maintien et le développement durable de capacités de recherche et de production, avec élévation des qualifications
	a pôles de compétitivité et pôles d'excellence		14,250	6,900	2,100	0,000	0,000	127	accompagnement des pôles de compétitivité labellisés (Vitabora et Pôle nucléaire) ou en émergence, et des pôles d'excellence (Nevers Magny-Cours, Chalon-sur-Saône)
	b filières prioritaires								5,250
	c tourisme		5,000	2,500	2,500	0,000	0,000	223 (1,5) 112 (1)	Observatoire du tourisme, accompagnement de démarches collectives de commercialisation et véloroutes
	<b>2</b> Accompagnement des mutations économiques	36,480	36,480	18,030	18,450	0,000	0,000	102 (2) 103 (14,5) 112 (0,03) 127 (1,5)	Anticiper et accompagner les mutations économiques en construisant un dispositif d'observation et de veille et en mettant en œuvre des dispositifs d'adaptations des ressources humaines aux besoins des entreprises et de leurs salariés
	a réseau de veille et d'observation		11,360	3,830	7,530	0,000	0,000	102 (1) 103 (2,8) 112 (0,03)	mise en place d'un réseau régional d'observation et de veille des mutations économiques (grâce aux Maisons de l'emploi et au Centre Régional de Ressources) et RIES
	b études et actions collectives		3,220	1,500	1,720	0,000	0,000	127	études territoriales et sectorielles en vue d'un plan d'actions partagé pour la structuration locale du tissu économique

			COUT TOTAL 2007 - 2013 PROJET	TOTAL CO-FINANCE ETAT-REGION	ETAT	REGION	ETABLISSEMENTS PUBLICS de l'ETAT	AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES	BOP	Commentaires
	c	accompagnement des créateurs d'entreprises		3,240	1,000	2,240	0,000	0,000	102	structuration de l'offre de service d'accompagnement des créateurs d'entreprises
	d	adaptation des ressources humaines		13,699	8,739	4,960	0,000	0,000	103	mobiliser les dispositifs d'adaptation des ressources humaines aux restructurations économiques
	e	outils de gestion des ressources humaines		1,050	1,050	0,000	0,000	0,000	103	mise en place d'une ARACT chargée d'accompagner les entreprises dans la GPEC et la gestion des âges
	f	appareil de formation régional		3,911	1,911	2,000	0,000	0,000	103	entretenir et moderniser l'offre de l'appareil de formation (AFPA, ...)
<b>C</b>	<b>Renforcer l'enseignement supérieur et la recherche</b>		<b>177,393</b>	<b>108,007</b>	<b>49,274</b>	<b>58,733</b>	<b>0,000</b>	<b>2,550</b>	<b>172 (12,95) 150 (33) 187 (1,065) 142 (2,274)</b>	
	<b>1</b>	<b>Enseignement supérieur, recherche et compétitivité</b>	<b>96,853</b>	<b>51,807</b>	<b>23,924</b>	<b>27,883</b>	<b>0,000</b>	<b>1,050</b>	<b>172 (7,635) 150 (12,95) 187 (1,065) 142 (2,274)</b>	conforter le potentiel des 4 pôles d'excellence de la recherche en Bourgogne pour développer le transfert de technologie
	a	polytechnicum	0,500	0,500	0,000	0,500	0,000	0,000		travaux préparatoires (forme juridique) et création (équipement et fonctionnement) du polytechnicum
	b	pôle matériaux	23,660	13,035	7,185	5,850	0,000	0,000	172 (4,935 dont 0,3 CNRS) 150 (2,25)	dont Pôle Nucléaire Bourguignon et PharmImage
	c	pôle AGRALE	30,190	15,239	6,639	8,600	0,000	0,000	172 (0,8) 150 (2,5) 187 (1,065) 142 (2,274)	agro-alimentaire et agro-environnement, dont Pôle de compétitivité Vitagora (comprenant la fusion ENESAD / ENSBANA)
	d	pôle santé - STIC	24,100	10,900	5,550	5,350	0,000	0,000	172 (1,25) 150 (4,3)	domaines de la santé et des sciences et techniques de l'information et de la communication
	e	pôle sciences humaines et sociales	14,070	8,850	4,550	4,300	0,000	0,000	172 (0,65 dont 0,45 CNRS) 150 (3,9)	lien entre sciences humaines et sciences de la terre et de l'environnement
	f	antenne de Sciences Po Paris à Dijon	4,333	3,283	0,000	3,283	0,000	1,050		
	<b>2</b>	<b>espace régional de l'innovation</b>	<b>19,590</b>	<b>15,850</b>	<b>7,850</b>	<b>8,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>172 (5,3) 150 (2,55)</b>	Renforcer la lisibilité du dispositif régional d'innovation et favoriser les échanges entre les chercheurs et les entrepreneurs
	a	Maison régionale de l'Innovation		14,750	7,550	6,200	0,000	0,000	172 (5) 150 (2,55)	construire un bâtiment régional et soutenir le fonctionnement des structures dédiées à l'innovation. PREMICE : crédits Etat hors CPER
	b	Pharmimage et plateaux technologiques associés		18,690		1,000	0,000	0,000		développer un centre unique d'imagerie (pharmacologie, ...)
	c	Synerjinov		0,500	hors CPER	0,500	0,000	0,000		poursuivre le programme engagé : mutualisation de transfert de technologie et de maturation de projets innovants reconnus par l'ANR
	d	culture scientifique, technique et industrielle	0,900	0,600	0,300	0,300	0,000	0,000	172	renforcer le rôle du CCSTI et permettre une meilleure compréhension des travaux scientifiques
	<b>3</b>	<b>logement et qualité de la vie étudiante</b>	<b>60,950</b>	<b>40,350</b>	<b>17,500</b>	<b>22,850</b>	<b>0,000</b>	<b>1,500</b>	<b>150 (17,5)</b>	programme immobilier afin de développer l'attractivité des sites étudiants
	a	logement étudiant à Dijon	27,600	17,000	8,000	9,000	0,000	1,250	150	chambres étudiants
	b	aménagement du campus	18,100	9,100	3,600	5,500	0,000	oui	150	esplanade Erasme et pôle de services CROUS ; restructuration bâtiment et bibliothèque droit-lettres (Dijon)
	c	sites délocalisés	9,750	10,000	3,900	6,100	0,000	0,000	150	rénovation et construction à l'ENSAM de Cluny, restaurant au Creusot, bâtiment à Auxerre, extension ISAT à Nevers
	d	NTIC	2,500	1,250	0,500	0,750	0,000	0,000	150	plate-forme de services et de visio-conférence afin de faciliter les collaborations entre enseignement supérieur et recherche
	e	maison internationale des chercheurs	3,000	3,000	1,500	1,500	0,000	0,250	150	aménager un centre d'accueil des chercheurs
<b>D</b>	<b>Préserver la qualité environnementale des milieux naturels et de la ressource en eau</b>		<b>92,070</b>	<b>92,070</b>	<b>35,270</b>	<b>56,800</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3 agences de l'eau (9) Fonds Barnier (1,05) ADEME (20) 181 (2) 153 (2,52)</b>	

		COUT TOTAL 2007 - 2013 PROJET	TOTAL CO-FINANCE ETAT-REGION	ETAT	REGION	ETABLISSEMENTS PUBLICS de l'ETAT	AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES	BOP	Commentaires
<b>1</b>	<b>Amélioration de la ressource en eau</b>	<b>19,050</b>	<b>19,050</b>	<b>12,050</b>	<b>7,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	3 agences de l'eau (9) Fonds Barnier (1,05) 181 (2)	renforcer la mobilisation et assurer une gestion effective des milieux aquatiques et humides afin d'atteindre les objectifs de la Directive-cadre sur l'eau Fonds donnés à titre indicatif
	a connaissance de la ressource en eau							3 agences de l'eau	acquisition, partage et diffusion de la connaissance sur la ressource en eau
	b gestion globale et concertée de la ressource en eau							3 agences de l'eau	élaboration et mise en œuvre de démarches de gestion globale et concertée de la ressource en eau à l'échelles des bassins hydrographiques
	c prévention et maîtrise du risque inondation							181 (2) Fds Barnier (1,050)	prévenir et maîtriser le risque inondation
	d lutte contre les pollutions							3 agences de l'eau	favoriser la prise de conscience et les démarches de lutte contre les pollutions agricoles et urbaines ou industrielles
	e ressource en eau et démarches territoriales							3 agences de l'eau	favoriser la prise de conscience et la préservation de la ressource en eau dans les démarches d'aménagement du territoire
<b>2</b>	<b>Plan régional biodiversité</b>	<b>5,520</b>	<b>5,520</b>	<b>2,520</b>	<b>3,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	153 (2,52)	
	a observatoire régional de la biodiversité		<b>1,000</b>	0,300	0,700	0,000	0,000	153	acquisition, mutualisation,, diffusion et mise à disposition des données sur la biodiversité
	b sauvegarde des milieux remarquables		<b>2,520</b>	1,520	1,000	0,000	0,000	153	élaboration de documents de gestion sur les sites remarquables et plan d'actions en faveur des espèces
	c restauration des corridors écologiques		<b>1,200</b>	0,700	0,500	0,000	0,000	153	restaurer les corridors écologiques en tant qu'infrastructures de la biodiversité
	d "Opérations Grands Sites"		<b>0,800</b>	0,000	0,800	0,000	0,000		accompagner la mise en œuvre d'opérations grands sites (Solutré-Pouilly-Vergisson, Bibracte et Vézelay)
<b>3</b>	<b>Plan énergie climat</b>	<b>66,800</b>	<b>66,800</b>	<b>20,000</b>	<b>46,800</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	ADEME	
	a fonds régional de soutien aux énergies renouvelables		<b>42,700</b>	7,700	35,000	0,000	0,000	ADEME	soutien à l'utilisation et à la structuration de la filière bois-énergie ainsi qu'aux autres solutions d'énergies renouvelables (solaire, micro_hydraulique, bio-gaz)
	b efficacité énergétique et qualité environnementale du bâti		<b>8,890</b>	6,090	2,800	0,000	0,000	ADEME	démarches intégrées, recours aux technologies propres, maîtrise des déchets
	c PROMETHEE		<b>7,390</b>	2,590	4,800	0,000	0,000	ADEME	programme environnement et entreprises : favoriser les bonnes pratiques énergétiques
	d approches territoriales, déchets, transports et urbanisme		<b>1,960</b>	1,260	0,700	0,000	0,000	ADEME	planification territoriale des éoliennes, démarches intégrées, recours aux technologies propres, maîtrise des déchets
	e observation et formation		<b>5,860</b>	2,360	3,500	0,000	0,000	ADEME	information, observation, formation et éducation en matière d'environnement et de développement durable
<b>4</b>	<b>Animation des territoires pour un développement durable</b>	<b>0,700</b>	<b>0,700</b>	<b>0,700</b>	<b>au titre du PREMED</b>	<b>0,000</b>	<b>0,052</b>	211	interventions du CRB et de l'ADEME sur cette politique à travers les crédits PREMED (action D3-plan énergie climat)
	a soutien aux projets territoriaux							211	multiplier le nombre de projets bourguignons (agendes 21, ...) reconnus au niveau national
	b animation du réseau des projets territoriaux							211	mise en place d'un centre de ressources et organisation de rencontres
<b>E</b>	<b>Valoriser les grands sites patrimoniaux</b>	<b>121,406</b>	<b>38,800</b>	<b>19,150</b>	<b>19,450</b>	<b>1,380</b>	<b>40,500</b>	175 (16,35) 112 (2,8)	
<b>1</b>	<b>réseau des oppida celtiques</b>	<b>51,164</b>	<b>8,850</b>	<b>4,350</b>	<b>4,500</b>	<b>0,000</b>	<b>38,000</b>	175 (4,35)	
	a Bibracte	<b>6,000</b>	<b>3,000</b>	1,500	1,500	0,000	1,500	175	travaux de muséographie
	b Vix : musée de Chatillon-sur-Seine	<b>3,864</b>	<b>1,050</b>	1,050	0,000	0,000		175	réhabilitation de bâtiments anciens et muséographie Financements hors CPER : 0,5 Etat et 0,836 CRB
	c Alésia : Muséo-parc	<b>41,300</b>	<b>4,800</b>	1,800	3,000	0,000	36,500	175	création d'un musée et d'un centre d'interprétation à Alise-Ste-Reine
<b>2</b>	<b>Cluny 2010</b>	<b>22,442</b>	<b>9,700</b>	<b>7,000</b>	<b>2,500</b>	<b>1,380</b>	<b>2,500</b>	175 (5) 112 (2)	travaux de restauration des monuments et programmes de recherche associés
<b>3</b>	<b>réseau clunisien et patrimoine emblématique</b>	<b>19,500</b>	<b>6,450</b>	<b>1,000</b>	<b>5,450</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	175 (1)	
	a réseau clunisien : la Charité-sur-Loire	<b>7,000</b>	<b>3,000</b>	1,000	2,000	0,000	0,000	175	travaux de restauration de la Charité-sur-Loire (poursuite du CPER précédent) travaux de restauration

		COÛT TOTAL 2007 - 2013 PROJET	TOTAL CO-FINANCE ETAT-REGION	ETAT	REGION	ETABLISSEMENTS PUBLICS de l'ETAT	AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES	BOP	Commentaires
	b patrimoine emblématique	12,500	3,450	HCP	3,450	0,000	0,000		travaux de restauration du Château de Maulnes, de Chateaufort en Auxois, de la Collégiale Saint Lazare à Avallon et de l'Abbaye de Corbigny
4	valorisation scientifique et culturelle du patrimoine industriel	28,300	13,800	6,800	7,000	0,000	0,000	175 (6) 112 (0,8)	
	a Musée Niepce	23,500	12,000	6,000	6,000	0,000	0,000	175	Création du premier musée consacré à l'histoire de la photographie
	b Mémoire industrielle du territoire de la CCM	4,800	1,800	0,800	1,000	0,000	0,000	112	Modernisation de la muséographie du château de la Verrerie et reconversion du site du lavoir des Chavannes
<b>F</b>	<b>Soutenir les démarches de progrès des filières agricoles et forestières</b>	<b>0,000</b>	<b>83,328</b>	<b>41,828</b>	<b>41,500</b>	<b>0,000</b>		<b>227 (4,580) 154 (29,5) 149 (7,748)</b>	
1	démarche de progrès des filières agricoles	17,340	17,340	5,840	11,500	0,000		227 (4,580) 154 (1,260)	Inciter les producteurs et transformateurs des filières agricoles à s'orienter vers des productions de qualité et développer les progrès techniques (expérimentation-développement)
	a recherche appliquée / expérimentation / transfert		4,500	1,000	3,500	0,000		227	accompagnement de la recherche appliquée et de l'expérimentation avec objectif d'innovation ou d'amélioration dans la production de connaissances Le programme 227 (crédits de l'Etat à hauteur de 4, 58 ME) contribue également aux filières de montagne du Massif central
	b développement de la valeur ajoutée des productions agricoles		9,080	3,580	5,500	0,000		227	nouvelles démarches qualité, contractualisation (CIP, ...), maîtrise de l'offre, animation technique... Le programme 227 (crédits de l'Etat à hauteur de 4, 58 M€) contribue également aux filières de montagne du Massif central
	c accompagnement de la filière cheval		3,760	1,260	2,500	0,000		154	organisation et développement économique de la filière (animation, suivi, actions collectives, produits-phare, ...)
2	modernisation des exploitations agricoles et viticoles	270,040	32,040	19,040	13,000	0,000		154 (19,04)	renforcer et restructurer le capital physique des outils de production pour répondre aux évolutions de plusieurs filières
	a plan de modernisation des bâtiments d'élevage	177,880	25,120	16,620	8,500	0,000		154	construction, extension ou rénovation de bâtiments destinés à l'élevage, la transformation des produits ou la gestion des effluents
	b plan végétal environnemental	67,560	2,420	2,420	0,000	0,000		154	aide aux investissements spécifiques en réponse aux exigences environnementales
	c Investissement collectif dans les CUMA	3,400	0,850	0,000	0,850	0,000			
	d plan de modernisation des chais	7,700	1,000	0,000	1,000	0,000			modernisation des chais en vue d'une amélioration de la qualité des vins
	e investissements de transformation à la ferme	1,500	0,300	0,000	0,300	0,000			améliorer la valorisation des productions agricoles par la diversification des activités de l'exploitation et des formes de commercialisation
	f équipements de stockage qualitatif en ferme	12,000	2,350	0,000	2,350	0,000			aide aux stockages de céréales en vue d'une conservation de qualité
3	valorisation de la filière forêt bois régionale	21,748	21,748	7,748	14,000	0,000		149 (7,748)	renforcement de la filière pour faire face à l'augmentation de la production et à la récolte de bois et développement des entreprises de première transformation
	a gestion durable sylvicole		5,800	3,000	2,800	0,000		149	reconstitution et amélioration des peuplements forestiers ; études, diagnostics et stratégies locales de développement
	b mobilisation et exploitation de la ressource forestière		10,500	4,200	6,300	0,000		149	amélioration de la desserte forestière, équipement, soutien à l'organisation et aide à l'installation des entreprises de travaux forestiers
	c développement du pôle bois		5,448	0,548	4,900	0,000		149	transformation et valorisation du bois : modernisation des scieries et promotion du bois (dont aide à Aprovalbois)
4	renouvellement des actifs en agriculture	12,200	12,200	9,200	3,000	0,000		154	aide au maintien de jeunes actifs (encouragement à la transmission, développement des différentes formes d'installation et amélioration des conditions de vie) + 4,2 M€ MAP
	a aide aux stages préparatoires à l'installation								rémunération des stages d'application hors famille > 6 mois + stages de préparation

		COUT TOTAL 2007 - 2013 PROJET	TOTAL CO-FINANCE ETAT-REGION	ETAT	REGION	ETABLISSEMENTS PUBLICS de l'ETAT	AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES	BOP	Commentaires
	b	aide aux candidats à l'installation							aides au parrainage, au remplacement, à l'investissement et complément local de dotation jeune agriculteur
	c	aide aux agriculteurs cédants							aides à l'inscription au répertoire à l'installation, aux propriétaires bailleurs, à la cession anticipée, à la transmission des exploitations et à la réinsertion professionnelle
	d	aide aux actions d'animation et de communication							aides aux actions de repérage, d'animation et de communication Le programme 154 contribue également à la politique d'aides à l'installation du Massif central
<b>G</b>	<b>Volet territorial</b>		<b>128,986</b>	<b>128,986</b>	<b>36,486</b>	<b>92,500</b>	<b>0,000</b>	<b>0,478</b>	<b>112 (30,5)</b> <b>157 (5,286)</b> <b>153 (1)</b>
	1	agglomérations	45,000	45,000	11,000	34,000	0,000	0,000	112
	2	pays	67,000	67,000	17,000	50,000	0,000	0,000	112
	3	Parc naturel régional du Morvan	8,700	8,700	1,700	7,000	0,000	0,000	153 (1) 112 (0,7)
	a	participation aux actions du Parc	0,000	7,300	1,000	6,300	0,000	0,000	153
	b	contrat de Parc	0,000	1,400	0,700	0,700	0,000	0,000	112
	4	plate-forme SIG régionale	3,000	3,000	1,500	1,500	0,000	0,000	112
	5	adaptation des structures pour personnes âgées	67,400	5,286	5,286	0,000	0,000	Montant à préciser	157
	a	adaptation des structures d'hébergement et de soins en Côte d'Or	21,600	1,406	1,406	0,000	0,000	Montant à préciser	157
	b	adaptation des structures d'hébergement et de soins dans la Nièvre	15,450	1,200	1,200	0,000	0,000	Montant à préciser	157
	c	adaptation des structures d'hébergement et de soins en Saône-et-Loire	18,300	1,480	1,480	0,000	0,000	Montant à préciser	157
	d	adaptation des structures d'hébergement et de soins dans l'Yonne	12,050	1,200	1,200	0,000	0,000	Montant à préciser	157
<b>H</b>	<b>Promouvoir le rôle moteur de la capitale régionale</b>		<b>94,185</b>	<b>37,150</b>	<b>24,650</b>	<b>12,500</b>	<b>7,000</b>	<b>0,000</b>	<b>224 (16)</b> <b>175 (8,65)</b>
	1	grands projets culturels	61,000	35,150	24,650	10,500	6,000	0,000	224 (16) 175 (8,65)
	a	Pôle culture	40,000	22,500	16,000	6,500	6,000	0,000	224
	b	Musée des Beaux-Arts	21,000	12,650	8,650	4,000	0,000	0,000	175
	2	équipements sportifs structurants	33,185	2,000	0,000	2,000	1,000	0,000	Financement Etat HCPER ( CNDS à hauteur de 1,6 M€)
	a	stade nautique	23,000	0,000	0,000	1,000	1,000	0,000	construction d'un stade nautique avec création de 3 bassins
	b	stade Gaston Gérard	10,185	0,000	0,000	1,000	0,000	0,000	aménagement et mise aux normes du stade Gaston Gérard : 1ère phase (tribunes)
			<b>816,990</b>	<b>628,131</b>	<b>277,088</b>	<b>350,843</b>	<b>54,840</b>	<b>0,000</b>	
<b>MODALITES D'EXECUTION</b>									
<b>Evaluation du contrat de projets</b>				<b>0,250</b>	<b>0,250</b>				

**CPER 2007-2013**  
**ANNEXE FINANCIERE :**  
**PARTICIPATIONS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CPER**

\* La ventilation des crédits de la Région est donnée à titre indicatif, dans la mesure où la nomenclature budgétaire régionale ne correspond pas à celle des programmes LOLF

PRG LOLF	Ministère / programme LOLF / Thématique	ETAT	REGION *	Départements	Autres collectivités	TOTAL
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>277088000</b>	<b>350843000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>627931000</b>
<b>142</b>	<b>Agriculture et Pêche</b>	<b>44102000</b>	<b>43345000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>87447000</b>
	<b>Enseignement supérieur et recherche agricole</b>	<b>2274000</b>	<b>2945000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5219000</b>
	<b>Mise au standard international des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche, bourses de thèses</b>	2274000	2945000			5219000
	<b>Recherche appliquée et innovation dans les industries agro-alimentaires</b>	0	0			0
<b>149</b>	<b>Forêt</b>	<b>7748000</b>	<b>14000000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21748000</b>
	<b>Compétitivité de la filière forêt-bois</b>	6 448 000	11200000			17648000
	<b>Plan Chablis</b>	1300000	2800000			4100000
	<b>Défense des forêts contre les incendies (DFCI)</b>	0	0			0
	<b>Restauration des terrains en montagne (RTM)</b>	0	0			0
<b>154</b>	<b>Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural</b>	<b>29500000</b>	<b>17400000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>46900000</b>
	<b>Modernisation des exploitations agricoles</b>	19040000	11900000			30940000
	<b>Accompagnement de l'installation des agriculteurs</b>	9200000	3000000			12200000
	<b>Hydraulique agricole</b>	0	0			0
	<b>Accompagnement de la filière pêche</b>	0	0			0
	<b>Accompagnement de la filière cheval</b>	1260000	2500000			3760000
	<b>Mesures agro-environnementales (Bretagne, Languedoc-Roussillon)</b>	0	0			0
<b>227</b>	<b>Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés</b>	<b>4580000</b>	<b>9000000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13580000</b>
	<b>Compétitivité des filières agricoles</b>	4580000	9000000			13580000
	<i>dont part régionale</i>	4580000				4580000
	<i>dont part réservée aux massifs (hors CIM) (le cas échéant)</i>					0
	<i>massif 1 (préciser) :</i>					0
	<i>massif 2 (préciser) :</i>					0
	<i>massif 3 (préciser) :</i>					0
	<b>Plan serres</b>					0
	<b>Culture</b>	<b>41000000</b>	<b>24856000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>65856000</b>
<b>131</b>	<b>Création</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Auditoriums, lieux de création et de diffusion</b>	0	0			0
<b>175</b>	<b>Patrimoine</b>	<b>25000000</b>	<b>18356000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>43356000</b>
	<b>Rénovation de monuments historiques ou de sites patrimoniaux</b>	6000000	7950000			13950000
	<b>Musées</b>	19000000	10406000			29406000
<b>224</b>	<b>Transmission des savoirs</b>	<b>16000000</b>	<b>6500000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22500000</b>
	<b>Mise au standard international des établissements d'enseignement supérieur</b>	16000000	6500000			22500000
	<b>Numérisation</b>					0
	<b>Défense</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>167</b>	<b>Lien entre la Nation et son armée</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Centre d'interprétation de Verdun (Lorraine)</b>	0	0			0
<b>212</b>	<b>Soutien des politiques de défense</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Réhabilitation des emprises militaires (Bretagne, Lorraine et PACA)</b>	0	0			0

**CPER 2007-2013**  
**ANNEXE FINANCIERE :**  
**PARTICIPATIONS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CPER**

PRG LOLF	Ministère / programme LOLF / Thématique	ETAT	REGION *	Départements	Autres collectivités	TOTAL
153	<b>Ecologie et développement durable</b> <b>Gestion des milieux et biodiversité</b>	16270000	16300000	0	0	32570000
	Parcs Nationaux	0	0			0
	PNR	1000000	6300000			7300000
	Autres actions de préservation de la biodiversité	2520000	3000000			5520000
181	<b>Prévention des risques et lutte contre les pollutions</b>	2000000	1160000	0	0	3160000
	Inondations	2000000	1160000			3160000
	Autres risques naturels					0
	Risques technologiques					0
211	<b>Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable</b>	700000	0	0	0	700000
	Projets territoriaux de développement durable (agenda 21...)	700000	0			700000
F.BAR	<b>Prévention et protection contre les risques naturels</b>	1050000	610000	0	0	1660000
	Inondations	1050000	610000			1660000
	Autres risques naturels					0
Ag Eau	<b>Projets financés par les Agences de l'Eau ou organisme compétent dans les DOM : 1 ligne par organisme</b>	9000000	5230000	0	0	14230000
	Gestion globale et équilibrée des rivières, des milieux aquatiques et des ressources en eau	9000000	5230000			14230000
	organisme					0
	organisme					0
	organisme					0
ADEME	<b>ADEME</b>	20000000	46800000	0	0	66800000
	Projets financés par l'ADEME	20000000	46800000	0	0	66800000
	Lutte contre le changement climatique et maîtrise de l'énergie	20000000	46800000			66800000
	Filière déchets et divers	0	0			0
127	<b>Economie, finances et industrie</b> <b>Contrôle et prévention des risques technologiques et développement industriel</b>	8400000	9100000	0	0	17500000
	Actions collectives	8400000	9100000			17500000
134	<b>Développement des entreprises</b>	0	0	0	0	0
	Ecoles des Mines	0	0			0
	PME, commerce et artisanat (Nord Pas de Calais)	0	0			0
150	<b>Education nationale, enseignement supérieur et recherche</b> <b>Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche</b>	47000000	61442000	0	0	108442000
	Mise au standard international des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche universitaire	22000000	20720000			42720000
	Amélioration de la vie étudiante	8000000	20720000			28720000
	Equipements scientifiques de recherche universitaire	3000000	3000000			6000000
172	<b>Orientation et pilotage de la recherche</b>	12085000	14696000	0	0	26781000
	Soutien aux activités des structures agréées de transfert et de diffusion technologique					0
	Information et culture scientifique et technique	300000	300000			600000
	Soutien aux opérations structurantes en recherche	11785000	14396000			26181000
187	<b>Gestion des milieux et des ressources</b>	1065000	1300000	0	0	2365000
	BRGM IFREMER INRA CEMAGREF IRD CIRAD	1065000	1300000			2365000
193	<b>Recherche spatiale</b>	0	0	0	0	0
	CNES	0	0			0
194	<b>Recherche pluridisciplinaire</b>	850000	1006000	0	0	1856000
	CEA CNRS INRIA INSERM	850000	1006000			1856000

**CPER 2007-2013**  
**ANNEXE FINANCIERE :**  
**PARTICIPATIONS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CPER**

PRG LOLF	Ministère / programme LOLF / Thématique	ETAT	REGION *	Départements	Autres collectivités	TOTAL
	<b>Emploi</b>	<b>16500000</b>	<b>16700000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33200000</b>
102	Accès et retour à l'emploi	2000000	2240000	0	0	4240000
	Actions réalisées par les maisons de l'emploi	2000000	2240000			
103	Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques	14500000	14460000	0	0	28960000
	Parc immobilier AFPA, réseau CARIF-OREF-ARACT, développement des compétences, illettrisme (DOM)	14500000	14460000			28960000
	<b>Cohésion sociale et logement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
147	Equité sociale et territoriale et soutien	0	0	0	0	0
	Internats de réussite éducative	0	0			0
202	Rénovation urbaine (ANRU)	0	0	0	0	0
	Restructuration des quartiers prioritaires : espaces publics, logements, équipements	0	0			0
135	Développement et amélioration de l'offre de logement	0	0	0	0	0
	Logement social (Aquitaine?, IDF?,Corse ?)	0	0			0
	<b>Intérieur et aménagement du territoire</b>	<b>34030000</b>	<b>86200000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>120230000</b>
112	Aménagement du territoire	34030000	86200000	0	0	120230000
	Grands projets	5030000				5030000
	Volet territorial (crédits spécifiques)	29000000	86200000			115200000
122	Concours spécifiques et administration	0	0	0	0	0
	Bibliothèques et médiathèques	0	0			0
	<b>Jeunesse, sports et vie associative</b>	<b>0</b>	<b>2000000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2000000</b>
219	Sport	0	0	0	0	0
	Etablissements de formation (GUAD, PDL)	0	0			0
CNDS	Projets financés par le centre national de développement du sport (CNDS)	0	2000000	0	0	2000000
	Projets financés par le centre national de développement du sport (CNDS)		2000000			2000000
	<b>Outre-mer</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
123	Conditions de vie outre-mer	0	0	0	0	0
	Logement	0	0			0
	Autres opérations concourant à l'aménagement du territoire	0	0			0
	<b>Santé et solidarités</b>	<b>5286000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5286000</b>
157	Handicap et dépendance	5286000	0	0	0	5286000
	Reconversion des structures hospitalières en établissements pour personnes âgées et adaptation des structures spécialisées pour personnes handicapées	5286000				5286000
124	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	0	0	0	0
	Observation sociale (PACA)	0				0
204	Santé publique et prévention	0	0	0	0	0
	Actions de santé et observation de la santé (PACA, PDL)	0				0
	<b>Transports, Equipement, Tourisme et Mer</b>	<b>44500000</b>	<b>44100000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>88600000</b>
113	Aménagement, urbanisme et ingénierie publique	0	0	0	0	0
	Grandes opérations d'urbanisme					0
	Autres actions foncières					0
223	Tourisme	1500000	2500000	0	0	4000000
	Observatoires, tourisme social et accompagnement des actions "grands sites" et véloroutes	1500000	2500000			4000000
226	Transports terrestres et maritimes	43000000	41600000	0	0	84600000
	Investissement ferroviaire	35000000	33600000			68600000
	Etudes et acquisitions foncières sur LGV	0	0			0
	Développement et régénération du réseau transport ferroviaire (voyageurs et fret)	35000000	33600000			68600000
	Transport combiné	0	0			0
	Transports collectifs urbains	0	0			0
	Transport fluvial	8000000	8000000			16000000
	Infrastructures portuaires maritimes	0	0			0
	Aménagement et protection du littoral	0	0			0

				Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
<b>A</b>	<b>Améliorer les transports ferrés et fluviaux</b>					
	<b>1</b>	<b>réseau ferroviaire structurant : axe Metz-Dijon-Lyon</b>				
		a	amélioration du cadencement de la ligne Dijon-Lyon	- avancement des études - nombre de kilomètres de voies équipées d'IPCS (installations permanentes de contre-sens) - nombre de pas d'IPCS	- retard moyen des trains en situation perturbée	- taux de régularité des trains
		b	études axe Metz-Dijon-Lyon et nœud dijonnais	- avancement des études		
	<b>2</b>	<b>autres lignes ferroviaires structurantes</b>				
		a	ligne Dijon-Nevers	- avancement des études - nombre de kilomètres de voies équipées de BAPR	- amplitude horaire d'ouverture de la ligne	- fréquentation de la ligne TER - tonnage (tonne/km) de fret transporté
		b	ligne Laroche-Migennes-Auxerre	- avancement des études - nombre de kilomètres de voies équipées de BAPR	- amplitude horaire d'ouverture de la ligne	- fréquentation de la ligne TER - tonnage (tonne/km) de fret transporté
		c	études VFCEA et autres études	- avancement des études		
	<b>3</b>	<b>réseau ferroviaire dit capillaire</b>				
		a	modernisation de l'étoile de Cravant-Bazarnes	- avancement des études par branche - nombre de kilomètres de voies rénovées, - nombre de kilomètres de voies équipées en BAPR	- vitesses limites de ligne par section - amplitude horaire d'ouverture de la ligne	- fréquentation des lignes TER - tonnage (tonne/km) de fret transporté
		b	modernisation de l'étoile de Paray-le-Monial	- avancement des études par branche - nombre de kilomètres de voies rénovées, - nombre de kilomètres de voies équipées en BAPR	- vitesses limites de ligne par section - amplitude horaire d'ouverture de la ligne	- fréquentation des lignes TER - tonnage (tonne/km) de fret transporté
		c	études sur le réseau capillaire	-avancement des études		
	<b>4</b>	<b>rivière Yonne</b>				
		a	aménagement publics des plates-formes portuaires	- montant des investissements réalisés sur les plates-formes portuaires	- nombre de pôles multimodaux soutenus	- tonnage (tonne/km) transporté (vracs et conteneurs) sur la voie d'eau

		b	modernisation et amélioration de l'infrastructure	- nombre de barrages rénovés - nombre d'écluses rénovées	- nombre de jours d'arrêt de navigation lié au dysfonctionnement des barrages - linéaire de la section fiabilisé à 1000 tonnes à partir de l'aval	- tonnage (tonne/km) transporté (vracs et conteneurs)
<b>B</b>	<b>Economie et accompagnement des mutations</b>					
	<b>1</b>	<b>filiales et pôles de compétitivité</b>		<b>Indicateur de réalisation</b>	<b>Indicateur de résultat</b>	<b>Indicateur d'impact</b>
		a	pôles de compétitivité et pôles d'excellence	- nombre et montant des projets au bénéfice des pôles - nombre et montant des projets au bénéfice des filières	- nombre total d'entreprises concernées par des actions collectives - nombre de nouveaux contrats de filières signés	- évolution de l'emploi dans les pôles et les filières (évaluation ad hoc)
		b	filières prioritaires	- nombre et montant des projets au bénéfice des pôles - nombre et montant des projets au bénéfice des filières	- nombre total d'entreprises concernées par des actions collectives - nombre de nouveaux contrats de filières signés	- évolution de l'emploi dans les pôles et les filières (évaluation ad hoc)
		c	tourisme	- nombre et montant des projets accompagnés au titre du tourisme	- nombre total d'entreprises concernées par des actions collectives - nombre de nouveaux contrats de filières signés	- évolution de la dépense touristique et du nombre de nuitées - nb de km de véloroutes réalisées et ouverts au cyclotourisme
	<b>2</b>	<b>accompagnement des mutations économiques</b>				
		a	réseau de veille et d'observation	- nombre de diagnostics et/ou études réalisés par le réseau régional - nombre de réunions du RIES	- production d'un rapport semestriel sur les mutations économiques - présentation par le C2R au CCREFP d'une analyse de l'agrégation régionale de l'observation des mutations économiques	- nombre de décisions prises en commun à l'issue de la présentation des rapports
		b	études et actions collectives	- nombres d'études réalisées	- nombre d'actions (proposées dans les études) effectivement réalisées	- nombre d'actions collectives menées - nombre d'entreprises impliquées dans ces actions
		c	accompagnement des créateurs d'entreprises	- nombre de créateurs accompagnés dont nombres de créateurs visés par un plan de sauvegarde de l'emploi ou une action d'anticipation des mutations économiques - nombre de sessions de formation création-reprise mises en place par département - nombre de porteurs de projet formés	- nombre d'entreprises créées parmi les créateurs accompagnés - nombre d'entreprises créées ou reprises par les créateurs formés	- taux de pérennisation des entreprises soutenues à n+3 - taux de pérennisation à n+3 des entreprises créées ou reprises par des porteurs de projet formés

		d	adaptation des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>- EDEC : Nombre de conventions EDEC conclues</li> <li>- Plan de formation : Nombre d'entreprises soutenues dans leur projet de développement</li> <li>- Tutorat : Nombre de dispositifs soutenus</li> <li>- GPEC : Nombre de conventions conclues</li> <li>- nombre d'entreprises concernées par une convention d'appui GPEC</li> <li>- VAE : Nombre d'actions collectives réalisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- EDEC : Nombre de secteurs couverts</li> <li>- nombre de salariés couverts</li> <li>- Plan de formation : Nombre de salariés formés</li> <li>- Tutorat : Nombre d'entreprises concernées et de salariés formés</li> <li>- GPEC : Nombre d'actions mises en place visant l'anticipation des mutations (reconversion, réorganisation, formation, plan senior)</li> <li>- VAE : Nombre de salariés ou de DE ayant suivi un parcours de reconnaissance des qualifications par la VAE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- EDEC / Plan de formation : Progression du taux de qualification dans les entreprises bénéficiaires des dispositifs</li> <li>- Tutorat : développement de la fonction tutorale dans les entreprises bénéficiaires des dispositifs</li> <li>- GPEC : Nombre de postes de travail pour lesquels une solution positive a été adoptée</li> <li>- VAE : Nombre de salariés, de DE ayant obtenu un titre par la VAE</li> </ul>
		e	outils de gestion des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place d'une ARACT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'entreprises accompagnées</li> <li>- nombre d'actions GPEC</li> <li>- nombre d'actions gestion des âges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de postes pour lesquels une adaptation a été trouvée</li> <li>- nombre de seniors maintenus en activité</li> </ul>
		f	appareil de formation régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mobilisation des crédits d'investissement programmés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- augmentation du nombre de places de formation dans les secteurs en tension</li> <li>- augmentation du nombre de places de formation sur les métiers relevant du PNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de certificats et titre délivrés sur ces métiers</li> </ul>
<b>C</b>	<b>Renforcer l'enseignement supérieur et la recherche</b>			<b>Indicateur de réalisation</b>	<b>Indicateur de résultat</b>	<b>Indicateur d'impact</b>
	<b>1</b>		<b>enseignement supérieur, recherche et compétitivité</b>			
		a	polytechnicum	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'écoles fusionnées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de diplômes communs</li> <li>- nombre d'actions communes de communication au plan national et international</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'étudiants inscrits dans les écoles d'ingénieurs de Bourgogne</li> </ul>
		b	pôle matériaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de chercheurs par grand organisme de recherche</li> <li>- nombre de contrats de transfert de technologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de projets de recherche retenus dans les appels d'offre nationaux ou internationaux</li> <li>- chiffre d'affaires des CRITT et autres centres de transfert</li> </ul>	

		c	pôle AGRALE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- fusion ENESAD/ENSBANA : nombre et coût du m<sup>2</sup> réhabilité</li> <li>- nombre de chercheurs par grand organisme de recherche</li> <li>- nombre de contrats de transfert de technologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- fusion ENESAD/ENSBANA : nombre de diplômes communs ; nombre d'actions communes de communication au plan national et international</li> <li>- nombre de projets de recherche retenus dans les appels d'offre nationaux ou internationaux</li> <li>- chiffre d'affaires des CRITT et autres centres de transfert</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'étudiants inscrits dans les écoles d'ingénieurs de Bourgogne</li> <li>- réduction des pollutions agricoles</li> <li>- % de l'agriculture biologique sur total production régionale</li> <li>- nombre de projets innovants industrialisables</li> </ul>
		d	pôle santé - STIC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- construction et mise à disposition de locaux</li> <li>- nombre de chercheurs par grand organisme de recherche</li> <li>- nombre de contrats de transfert de technologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de brevets</li> <li>- transferts technologiques</li> <li>- augmentation du nombre de projets de recherche retenus dans les appels d'offre nationaux ou internationaux</li> <li>- augmentation du chiffre d'affaires des CRITT et autres centres de transfert</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de projets innovants industrialisables</li> </ul>
		e	pôle sciences humaines et sociales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développement de réseaux nationaux et internationaux</li> <li>- construction et mise à disposition de locaux</li> <li>- nombre de chercheurs par grand organisme de recherche</li> <li>- nombre de contrats de transfert de technologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de publications communes</li> <li>- participations croisées à des colloques</li> <li>- nombre de projets de recherche retenus dans les appels d'offre nationaux ou internationaux</li> <li>- chiffre d'affaires des CRITT et autres centres de transfert</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place dispositifs nationaux (SHS et réseau des MSH), RTRA</li> </ul>
		f	antenne de Sciences Po Paris à Dijon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de travaux d'intérêt régional</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de diplômes communs</li> <li>- nombre d'actions communes de communication au plan national et international</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'étudiants inscrits</li> </ul>
<b>2</b>	<b>espace régional de l'innovation</b>					
		a	Maison régionale de l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre et effectifs des structures hébergées sur l'Espace régional de l'Innovation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de projets développés en partenariat public/privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre et effectifs des entreprises de technologie innovante implantées en Bourgogne sur la période 2007-2013</li> </ul>
		b	Pharmimage et plateaux technologiques associés			
		c	Synerjinov			

		d	culture scientifique, technique et industrielle			
<b>3</b>	<b>logement et qualité de la vie étudiante</b>					
		a	logement étudiant à Dijon	- nombre et du coût du m <sup>2</sup> réhabilité - nombre et du coût du m <sup>2</sup> construit	- nombre d'étudiants logés par site - nombre de repas servis par site	- nombre d'étudiants accueillis à Dijon et sur les sites délocalisés
		b	aménagement du campus			
		c	sites délocalisés	- nombre et du coût du m <sup>2</sup> réhabilité - nombre et du coût du m <sup>2</sup> construit	- augmentation du nombre d'étudiants logés par site - augmentation du nombre de repas servis par site	- nombre d'étudiants accueillis à Dijon et sur les sites délocalisés
		d	NTIC	- nombre de prestations assurées par la plate-forme	- nombre de relations inter-établissements	- nombre d'étudiants et de chercheurs extérieurs à la région Bourgogne accueillis à Dijon et sur les sites délocalisés
		e	maison internationale des chercheurs	- nombre et du coût du m <sup>2</sup> construit - nombre de chercheurs accueillis	- nombre de chercheurs accueillis	- nombre d'étudiants et de chercheurs extérieurs à la région Bourgogne accueillis à Dijon et sur les sites délocalisés
<b>D</b>	<b>Préserver la qualité environnementale des milieux naturels et de la ressource en eau</b>			<b>Indicateur de réalisation</b>	<b>Indicateur de résultat</b>	<b>Indicateur d'impact</b>
	<b>1</b>		<b>Amélioration de la ressource en eau</b>			
		a	connaissance de la ressource en eau	- amélioration de la connaissance de l'état de la ressource régionale, du suivi de l'état de la ressource et de la diffusion de cette connaissance - intégration dans les démarches d'aménagement du territoire des actions nécessaires à l'atteinte du bon état de la ressource	- la Directive Européenne sur l'Eau impose à tous la préservation voire la reconquête de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques d'ici 2015. D'ici 2013, 80% des efforts et des résultats attendus devront être atteints.	- les données sur l'état de la ressource en eau issues des trois bassins constitueront les indicateurs d'impact des actions du CPER.
		b	gestion globale et concertée de la ressource en eau	- nombre et montant des projets sur les sites remarquables (plans de gestion) - nombre et montant des projets (plan de gestion) ciblés sur la ressource en eau	- superficie faisant l'objet d'une démarche de gestion globale de l'eau (1) - nombre d'hectares d'espaces naturels couverts par un plan de gestion (2)	- qualité biologique des cours d'eau concernés par le financement d'un plan de gestion - qualité physico-chimique des cours d'eau concernés par le financement d'un plan de gestion

		c	prévention et maîtrise du risque inondation	- montant des aides accordées aux projets de gestion du risque inondation	- surface et population dont le niveau d'exposition au risque inondation a baissé grâce aux projets soutenus	
		d	lutte contre les pollutions	- l'a réalisation de programmes de réduction des pollutions diffuses, notamment les pollutions diffuses agricoles		
		e	ressource en eau et démarches territoriales			
<b>2</b>	<b>Plan régional biodiversité</b>					
		a	observatoire régional de la biodiversité	- concertation entre tous les partenaires régionaux	- nombre de contributions et participations effectives	programme de travail validé par tous les partenaires régionaux ; mise à disposition du grand public, sur l'Internet, de données géoréférencées.
		b	sauvegarde des milieux remarquables	- études et plans d'action - constitution d'un réseau	- suivi des études et plans d'action	
		c	restauration des corridors écologiques	- réalisation d'un schéma régional des corridors	- avancement des plans de trames vertes et des îlots bocagers ou forestiers périphériques	
		d	"Opérations Grands Sites"	- mise en place de structures responsables de la restauration et de la gestion des sites	- avancement des études préalables - adoption de mesures de développement local	
<b>3</b>	<b>Plan énergie climat</b>					
		a	fonds régional de soutien aux énergies renouvelables	- nombre d'opérations réalisées dans la filière bois énergie - investissements dans des chaufferies au bois - mise en place d'installations solaires thermiques - nombre d'installations de production d'énergie renouvelable soutenues (bois, solaire thermique, solaire photovoltaïque, hydraulique, biogaz)	- tonnage de bois utilisé - puissance installée de production d'énergie à partir d'énergies renouvelables (bois, solaire thermique, solaire photovoltaïque, hydraulique, biogaz, éolien)	- émissions de GES en tonnes équivalent CO2 évitées - TEP économisées et substituées
		b	efficacité énergétique et qualité environnementale du bâti	- nombre de projets intégrant la qualité environnementale et répondant aux appels à projet	- nombre de projets retenus dans le cadre des 'appel à projet	- émissions de GES en tonnes équivalent CO2 évitées - TEP économisées et substituées
		c	PROMETHEE	- nombre d'actions d'information, de sensibilisation et de communication sur les enjeux environnementaux	- consommation des énergies au m2 par an des opérations aidées	- dépenses d'énergie inutiles

		d	approches territoriales, déchets, transports et urbanisme			
		e	observation et formation	- nombre d'actions d'information, de sensibilisation et de communication sur les enjeux environnementaux	- nombre de personnes touchées (soit personne participantes aux réunions, soit le nombre de supports diffusés)	
<b>4</b>	<b>Animation des territoires pour un développement durable</b>					
		a	soutien aux projets territoriaux		- nombre de démarches territoriales intégrant le développement durable	
		b	animation du réseau des projets territoriaux			
<b>E</b>	<b>Valoriser les grands sites patrimoniaux</b>			<b>Indicateur de réalisation</b>	<b>Indicateur de résultat</b>	<b>Indicateur d'impact</b>
	<b>1</b>		<b>réseau des oppida celtiques</b>			
		a	Bibracte	- exécution et avancement des chantiers (reprise de l'exposition permanente ; extension des dépôts de fouille ; poursuite de l'équipement du site ; couverture des chantiers de fouille)	- nombre d'équipes de recherche sur le site - nombre de visiteurs du musée et du site - valorisation de la recherche : nombre de publications, de colloques	- contribution à la vie du réseau de l'archéologie celte en Bourgogne - ouverture de sentier de liaison entre les sites Bibracte et Alésia.
		b	Vix : musée de Châtillon-sur-Seine	- ouverture du musée (2010)	- nombre de visiteurs	- contribution à la vie du réseau de l'archéologie celte en Bourgogne
		c	Alésia : Muséo-parc	- ouverture du centre d'interprétation (2010) et du musée (2012) - nombre de projets d'hébergements touristiques en création ou en développement - linéaire de randonnée créé ou valorisé	-Nombre de visiteurs <i>-Contribution à la vie du réseau de l'archéologie celte en Bourgogne</i>	- contribution à la vie du réseau de l'archéologie celte en Bourgogne - ouverture de sentier de liaison entre les sites Bibracte et Alésia.
	<b>2</b>		<b>Cluny 2010</b>	- montant des investissements réalisés - ouverture progressive au public et aux usagers des espaces nouvellement restaurés - mise en place de la bibliothèque digitale sur l'architecture de l'abbaye	- fréquentation du site	- notoriété européenne
	<b>3</b>		<b>Réseau clunisien et patrimoine emblématique</b>			
		a	Réseau clunisien : la Charité-sur-Loire	- montant des investissements réalisés - exécution et avancement des travaux	- fréquentation du site	- rôle au sein du réseau clunisien
		b	Patrimoine emblématique	- montant des investissements réalisés - exécution et avancement des travaux sur les différents sites	- fréquentation des sites	- rôle de tête de réseau pour chacun des édifices cités

	<b>4</b>	<b>Valorisation scientifique et culturelle du patrimoine industriel</b>				
		a	Musée Niépce	- investissements réalisés - installation du musée dans les nouveaux locaux - mobilisation des TIC pour la muséographie	- nombre de visiteurs - développement de la notoriété nationale et internationale du musée	
		b	patrimoine industriel de la CCM	- traitement de sites en lien avec l'écomusée Creusot-Montceau	- nombre de visiteurs - refondation de l'écomusée	
<b>F</b>	<b>Soutenir les démarches de progrès des filières forestières et agricoles</b>			<b>Indicateur de réalisation</b>	<b>Indicateur de résultat</b>	<b>Indicateur d'impact</b>
	<b>1</b>	<b>démarche de progrès des filières agricoles</b>				
		a	recherche appliquée / expérimentation / transfert	- montant des investissements dans la recherche prévus	- montant des aides engagées	nombre de thèses
		b	développement de la valeur ajoutée des productions agricoles	- montant des aides prévues	- valeur ajoutée agricole régionale	- % production brute agricole régionale (hors aide PAC)
		c	accompagnement de la filière cheval	- montant total des investissements prévus	- nombre de dossiers - montant engagé	- nombre d'emplois dans la filière
	<b>2</b>	<b>modernisation des exploitations agricoles et viticoles</b>				
		a	plan de modernisation des bâtiments d'élevage	- montant total des investissements prévus	- nombre de dossiers aidés - montant engagé	- % exploitations professionnelles modernisées
		b	plan végétal environnement	- montant total des investissements prévus	- nombre de dossiers aidés - montant engagé	- % exploitations professionnelles soutenues
		c	investissement collectif dans les CUMA	- montant total des investissements prévus	- nombre de dossiers aidés - montant engagé	nombre de CUMA
		d	plan de modernisation des chais	montant total des investissements prévus	- nombre de dossiers aidés - montant engagé	- % E.V.V. professionnelles modernisées
		e	investissements de transformation à la ferme	- montant total des investissements prévus	- nombre de dossiers aidés - montant engagé	- nombre exploitations professionnelles diversifiées dans la transformation
		f	équipements de stockage qualitatif en ferme	- montant total des investissements prévus	- nombre de dossiers aidés - montant engagé	- % exploitations professionnelles spécialisées modernisées
	<b>3</b>	<b>valorisation de la filière forêt bois régionale</b>				
		a	gestion durable sylvicole	- montant de l'assiette des projets	- surface de forêt aidée	- taux de boisement
		b	mobilisation et exploitation de la ressource forestière	- montant des investissements	- nombre d'opérations aidées	- volume de bois exploité
		c	développement du pôle bois	- montant des investissements	- nombre d'opérations aidées	- volume de bois scié

G		Volet territorial		Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
4		<b>Renouvellement des actifs en agriculture</b>				
		a	aide aux stages préparatoires à l'installation	- montant alloués aux aides	- nombre d'aides et montants effectivement engagés	- nombre d'installations et de reprises durables d'exploitation
		b	aide aux candidats à l'installation	- montant alloués aux aides	- nombre d'aides et montants effectivement engagés	- nombre d'installations et de reprises durables d'exploitation
		c	aide aux agriculteurs cédants	- montant alloués aux aides	- nombre d'aides et montants effectivement engagés	- nombre d'installations et de reprises durables d'exploitation
		d	aide aux actions d'animation et de communication	- montant alloués aux aides	- montants d'aides effectivement engagés	- taux de renouvellement des chefs d'exploitation
1		<b>agglomérations</b>		- nombre de contrats d'agglomération signés : 8 contrats dont 2 contrats uniques associant pays et agglomération	- évolution des statuts des EPCI vers un élargissement de la notion d'intérêt communautaire - évolution des agglomérations structurées en Communauté de Communes vers la forme juridique Communauté d'Agglomération	
2		<b>pays</b>		- nombre de constitution de nouveaux territoires de projets sur les territoires non encore organisé en 2006 : 3 - nombre de contrats signés : 18 contrats dont 3 contrats uniques associant pays et agglomération - taux de couverture régionale par des contrats de Pays : 95% du territoire régional		
3		<b>Parc Naturel Régional du Morvan</b>				
		a	participation aux actions du Parc			
		b	contrat de Parc			
4		<b>Plate-forme SIG régionale</b>		- montant réalisé/montant engagé	- nombre d'organismes et de personnes impliqués dans le projet - quantité de données sur la plate-forme - fréquence de mise à jour par type de données	- nombre de connexions à N+2 et N+5 - nombre de projets collaboratifs (groupes de travail collaboratifs)
5		<b>Adaptation des structures pour personnes âgées</b>				
		a	projets de cote d'Or			
		b	projets de l'Yonne			

		c	projets de la Saone et Loire			
		d	projets de la Nièvre			
<b>H</b>	<b>Promouvoir le rôle moteur de la capitale régionale</b>			<b>Indicateur de réalisation</b>	<b>Indicateur de résultat</b>	<b>Indicateur d'impact</b>
	<b>1 grands projets culturels</b>					
		a	Pôle culture	- exécution et avancement des travaux - aménagement d'un site unique - mutualisation de surfaces de bâtiments pour des fonctions communes	- nombre de programmes d'action mutualisés entre les trois institutions - fréquentation du site et croisement des publics	- capacité à entreprendre des actions communes entre les trois institutions
		b	Musée des Beaux-Arts	- exécution et avancement des travaux - avancement du programme de restauration des œuvres	- élargissement du nombre d'œuvres présentées - fréquentation nationale et étrangère	
	<b>2 équipements sportifs structurants</b>					
		a	stade nautique	- livraison des opérations : respect de l'échéancier	- fréquentation du site	- nombre de licenciés dans les clubs résidents
		b	stade Gaston Gérard	- livraison des opérations : respect de l'échéancier	- fréquentation du stade	- nombre d'abonnés